31e ANNÉE — T. XLVI

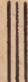
N° 1044 — 5 juin 1949



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668



Le numéro : 20 francs
Abonnements { Un an : 480 francs
Six mois : 250 francs}

ACTES DE S. S. PIE XII

La canonisation de la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac fondatrice de la Compagnie des Filles de Marie Notre-Dame

15 mai 1949

Le dimanche 15 *mai, S. S. Pie XII, après la canonisation solennelle* (1) *de la bienheureuse Jeanne de Lestonnac, fondatrice de la Compagnie des Filles de Marie Notre-Dame, avant le chant de Tierce qui précéda la célébration de la messe pontificale* (1), *le Saint-Père prononça l'homélie suivante* (2) :

L'HOMÉLIE DE S. S. PIE XII

Chaque fois que l'Eglise est troublée par de nouvelles hérésies ou ébranlée par de nouveaux assauts de ses ennemis, elle expérimente la promesse de son Fondateur : « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. » (*Matth.*, XXVIII, 20.) Jamais le Christ ne saurait manquer à sa très pure Epouse ; jamais ne saurait s'éteindre en elle l'éclat de la sainteté, qui invite les égarés à rentrer dans la voie de la vérité, rappelle les pécheurs sur le droit chemin, tire de leur torpeur les indolents.

Cette assistance divine parut aux temps de sainte Jeanne de Lestonnac. Une nouvelle hérésie, née en Allemagne, se propageait en France et dans les autres pays. Le déclin et la corruption des mœurs privées et publiques ne frayaient que trop souvent la voie aux erreurs et aux vices. La France ressentit l'action des novateurs au point de voir compromise sa traditionnelle unité religieuse.

Vains efforts ! Dieu suscita, dans le sein même de la fille aînée de l'Eglise, des hommes et des femmes d'une sainteté éminente. Aidés

---

(1) On sait que ces grandioses cérémonies commencent par l'immense cortège de la Cour pontificale qui précède la *Sedia Gestatoria* sur laquelle le Pape portant la tiare pénètre dans la basilique vaticane, où le Saint-Père reçoit l'obédience des cardinaux, archevêques, évêques, Abbés et pénitenciers présents. Le cardinal procureur de la Canonisation s'approche du trône pontifical et en son nom, un avocat consistorial prie le Pape de procéder à la canonisation. Aussitôt après le secrétaire des Brefs aux Princes, Mgr Bacci a répondu par la formule suivante, où l'on remarquera la mention des auditeurs de la T. S. F. :

Summo mihi honore est renuntiare adstantibus, iisque omnibus, qui ubique terrarum undisono usi, sacris hisce ritibus auscultando quodammodo adsunt, Pontificem Maximum in eo esse ut B. Ioannam de Lestonnac sanctitatis honoribus exornet.

Venerabundi oraculum auditote omnes ; ac vestris in animis exardescat desiderium illius assequendae virtutis, quae tantopere in Beatae huius Caelitis vita refulsit.

Après une prière silencieuse de toute l'assemblée et le chant du *Veni Creator* avec l'oraison du Saint-Esprit, le Pape prononce, mitre en tête, la formule de la canonisation :

Ad honorem Sanctae, et individuae Trinitatis, ad exaltationem Fidei Catholicae et Christianae Religionis augmentum, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra, matura deliberatione praehabita et divina ope saepius implorata, ac de Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinalium, Patriarcharum, Archiepiscoporum et Episcoporum in Urbe existentium consilio ; Beatam Johannam de Lestonnac Sanctam esse decernimus, et definimus ac Sanctorum Catalogo adscribimus, statuentes ab Ecclesia Universali illius memoriam quolibet anno die eius natali, nempe die secunda februarii, inter Sanctas non Virgines pia devotione recoli debere. In nomine Pa † tris et Fi † lii et Spiritus † Sancti.

Les applaudissements éclatent. Le cardinal procureur demande que soit rédigé par les protonotaires apostoliques l'acte de la canonisation dont l'avocat consistorial donne lecture. Le Pape entonne ensuite le *Te Deum* et termine le rite de la canonisation en chantant l'oraison de la nouvelle Sainte.

(1) On sait que lorsque le Pape chante la messe pontificale de canonisation qui est celle de la nouvelle Sainte, l'Epître et l'Evangile sont chantés successivement en latin et en grec, symbole de l'unité de l'Eglise dans la diversité des rites.

(2) Cf. *L'Osservatore Romano* du 16-17. 5. 49 qui en a donné le texte latin. Nous reproduisons la traduction française qui a paru dans *la Croix* du 24 mai.

de la grâce de Dieu, ils arrêtèrent la vague montante de l'hérésie et l'empêchèrent d'inonder leur patrie bien-aimée.

Parmi ces saints brille Jeanne de Lestonnac, noble par sa naissance, plus noble encore par ses vertus. Dès son enfance, elle mit tout en œuvre pour ramener au sein de l'Eglise catholique sa mère qui en était séparée. L'insuccès de ses douces exhortations ne diminua en rien leur mérite. Les efforts qu'encore petite fille elle déploya au foyer paternel, elle s'efforça, tout au cours de sa vie, de les étendre à un champ d'apostolat beaucoup plus vaste.

Docile à la volonté de ses parents, elle se maria, à l'âge de 17 ans, malgré son vif désir d'un genre de vie plus parfait.

Epouse fidèle et mère exemplaire, elle porta ses enfants aux vertus chrétiennes, par ses paroles et par son exemple. Son mari mourut. Après avoir réglé ses affaires et assuré l'avenir de ses enfants, elle entra dans un Ordre religieux, pour se consacrer totalement au service de Dieu. Mais la Providence voulait qu'elle fondât elle-même un Institut religieux, voué tout à la fois à la contemplation et à l'action, suivant cette maxime : « Il est plus parfait d'éclairer que de briller seulement..., de communiquer aux autres ce qu'on a contemplé que de contempler seulement. » (Saint THOMAS, *S. th.* II-II, q. CLXXXIII, art. 6.) Conduite par une inspiration d'en haut et obéissant à son directeur de conscience, elle fonda un nouvel Ordre. Il avait pour but la perfection de ses membres par la prière et la méditation, et l'éducation chrétienne des jeunes filles. Cette dernière œuvre répondait à un urgent besoin des temps : trop souvent, en effet, il arrivait que, infecté par l'hérésie ou contaminée par l'immoralit la jeunesse s'écartait de l'Eglise.

Rien d'étonnant donc si, dans ce vast champ de travail, Jeanne de Lestonna recueillit une belle et riche moisson. C'est qu loin de compter sur ses propres forces, ell faisait fonds, dans toute son activité, sur l'aid de Dieu et la protection de Marie. Jeanne avai pour la Mère de Dieu un amour et un culte tou particuliers. Elle la choisit pour patronne d son Ordre.

L'amour de la fondatrice pour son prochai brilla lors de la peste : Jeanne se rendai auprès des malades, les soignait de son mieu et, par la douceur et l'onction de ses paroles les élevait à l'espérance de la vie qui ne con naît pas de déclin.

Chacun trouve de magnifiques exemple dans la vie de cette Sainte. Les jeunes fille peuvent imiter son culte de la pureté ; le épouses et les mères, sa modestie, sa fidélit la ferveur de son zèle d'éducatrice. Quant au personnes vouées à l'éducation de la jeuness et au soin des malades, elles trouveront e Jeanne de Lestonnac un modèle dont l'imita tion leur permettra, avec la grâce de Dieu, d répondre parfaitement à leur vocation.

Que tous, enfin, c'est l'objet des vœux le plus vifs et des prières les plus ferventes d Pape, que tous s'appliquent à pratiquer d mieux en mieux la vertu de charité. Capabl de vaincre toutes les difficultés et de surmonte tous les obstacles, elle seule peut remédier effi cacement aux maux qui affligent aujourd'hu la société.

S. S. Pie XII glorifie l'œuvre de sainte Jeanne de Lestonnac :

« donner au monde des femmes qui sachent y tenir leur place, une place de militantes pour le maintien dans la société, de la foi et de la fidélité à Dieu et à l'Eglise. »

*S'adressant en français aux personnalités, aux religieuses Filles de Marie Notre-Dame et aux nombreux pèlerins reçus en audience, le mardi 17 mai, à l'occasion de la canonisation de Jeanne de Lestonnac, S. S. Pie XII s'est exprimé en ces termes reproduits dans l'*Osservatore Romano *du* 20. 5. 49 (1) :

C'est Dieu lui-même qui, après avoir sanctionné, par des miracles incontestables, le jugement des hommes sur l'héroïque sainteté de certains parm ses innombrables élus, dispose les événements e les cœurs en vue de leur glorification solennell par l'autorité suprême de son représentant sur l terre.

Qui oserait scruter les mystérieux desseins de s Providence ? Définir les raisons de son choix entr tant de héros de l'Eglise triomphante ? Les motif pour lesquels il a déterminé le temps et les circonstances de leur apothéose ici-bas ? Il est pourtant permis et louable de constater et d'admire humblement les aspects qui donnent à l'exemple e au patronage des nouveaux saints une opportunit tout actuelle. C'est particulièrement sur cette actualité de votre Mère que Nous voudrions vou inviter, chères filles, à fixer aujourd'hui votr attention.

Il Nous a été donné, à Notre grande consolation de béatifier et de canoniser, au cours de ces années plusieurs éducatrices de la jeunesse féminine Quelques-unes sont plus récentes qu'elle ; d'autre sont ses contemporaines ou lui furent antérieures

(1) On signalait à cette audience la présence de S. Exc. le comte Wladimir d'Ormesson, ambassadeur de France ; de LL. EExc. NN. SS. Feltin, Moussaron, Le Hunsec, Rastouil, Puech ; des prélats espagnols : les archevêques de Saragosse, de Grenade ; les évêques d'Orrieto, Orihuela, Mondonedo, Barcelone ; Mgr Fontenelle, protonotaire apostolique ; des représentants de la famille naturelle de la Sainte, portant les noms de Beauregard, de Bodard, de Montferrand, de Pontac, de Houdard de la Motte, de Constans, d'Hémery ; et, tout près du Saint-Père, S. Em. le cardinal Tisserant et S. Exc. Mgr André Jullien, doyen de la Rote. La famille religieuse de la Sainte comportait, outre les religieuses françaises, des espagnoles, des anglaises, des hollandaises, des belges, des américaines, des missionnaires du Dahomey et du Congo belge.

présentant avec elle certains traits communs assez caractéristiques et suscitées comme elle au temps de la prétendue réforme pour apporter à la contagion du mal et de l'erreur le contrepoids d'une éducation vraiment chrétienne et catholique ; plus d'une — et votre sainte Mère est du nombre — a voulu s'inspirer, tant pour la vie religieuse que pour la mission d'éducatrice, des principes et des règles de saint Ignace de Loyola, ayant à cœur de faire pour les jeunes filles ce qu'il avait fait pour les jeunes gens. Que pouvait bien apporter de nouveau Jeanne de Lestonnac, et pourquoi, sous la conduite manifeste de la Providence, vint-elle fonder, en dépit de son horreur pour le titre de fondatrice, un Ordre de plus ?

Elle met en lumière l'importance de l'éducation intellectuelle — naturelle et surnaturelle — de la femme en vue de son rôle dans la société au cours de la vie normale comme parmi les luttes de l'Eglise.

Notre Sainte apparaît à l'un des moments les plus marquants, les plus dramatiques de l'histoire morale, sociale, religieuse. Son temps est un temps de déchirements profonds, de ruines et de constructions gigantesques, d'apostasies et de miraculeuses conversions, un temps de formidables hérésies et de sublime sainteté. Deux mondes s'affrontent, réalisant, comme jamais peut-être jusqu'alors, la vision prophétique qui épouvantait David : « Pourquoi les nations s'agitent-elles en tumulte et les peuples méditent-ils de vains projets ? Les rois de la terre se soulèvent et les princes tiennent conseil ensemble contre Jahveh et contre son Christ. » Rarement a retenti plus farouche le blasphème : « *Dirumpamus vincula eorum et projiciamus a nobis laqueos eorum.* » (*Ps.* II, 1-3.) Mais rarement aussi s'est élevé avec plus de force le cri du vieux Mathathias : « Maintenant règne l'orgueil et sévit le châtiment, temps de ruine et d'ardente colère. Maintenant donc, mes fils, déployez votre zèle pour la Loi et donnez vos vies pour l'alliance de vos pères. » (*I Macch.*, II, 49.)

Dominant toutes les clameurs, toutes les hésitations du cœur et de l'esprit dans l'apparent conflit entre les devoirs sacrés, gravés par la main même de Dieu, profondément, dans la chair de l'homme, résonne, suavement impérieuse, la consigne de Jésus : « Je suis venu apporter le glaive... Si quelqu'un aime son père ou sa mère plus que moi, il n'est pas digne de moi. » (*Matth.*, X, 34-37.) L'alternative se dresse, concrète, immédiate, sans possibilité de faux-fuyants : pour ou contre le Christ et son Eglise. La lutte n'est plus seulement entre régions ou nations, entre écoles ou partis, entre familles rivales, elle est au sein même de la famille et rend inéluctable le devoir de choisir entre Dieu et les plus profondes affections de la nature.

Jeanne a compris qu'il fallait, coûte que coûte, restaurer au foyer domestique la vie et l'union des esprits et des cœurs, mais que cette restauration n'était réalisable que dans l'unité de la foi en Dieu, de la docilité à l'Eglise romaine, unique et immortelle Epouse du Christ, Mère des âmes. Si elle l'a compris, c'est que Dieu lui a fait comprendre d'expérience personnelle, la préparant, dans ses mystérieux desseins, à porter remède précisément à cette misère sans pareille.

Sa mission est aujourd'hui d'une poignante actualité. Faute de la cohésion d'une solidité à toute épreuve, entre les esprits dans l'intégrité de la foi, entre les volontés et les cœurs dans l'absolue conformité de la conduite aux préceptes de la morale, la désunion règne dans la société, dans la patrie, au foyer même, dont les membres vont adhérer aux factions les plus opposées.

Le milieu familial où naquit et grandit notre Sainte fut le théâtre d'un drame domestique des plus navrants. Sa mère, femme d'une grande valeur et d'une réelle vertu humaine, foncièrement imbue des doctrines et de l'esprit calvinistes, faisait tout ce qui était en son pouvoir pour façonner selon les mêmes idées et les mêmes principes l'intelligence et le cœur de sa petite fille. Combien profonde est l'influence d'une mère, surtout dans les premières années de formation de ses enfants ! Cette influence est bien souvent décisive, non seulement pour le temps de leur adolescence, mais pour leur vie tout entière, et pour peu que ces enfants aient acquis de charme et d'ascendant, le rayonnement s'allonge à l'infini. Elle était sœur du célèbre écrivain Michel de Montaigne. Celui-ci prit sur lui d'avertir son beau-frère du péril où sa propre sœur mettait la petite Jeanne, et il lui fit aisément entendre et accomplir son devoir de soustraire l'éducation de l'enfant à l'influence pernicieuse de la mère.

Qu'on se représente, si l'on peut, la tragique scission intime de ce foyer. On vit côte à côte sous le même toit, on mange à la même table, on se rencontre à toute heure du jour, mais une barrière sépare la famille en deux camps. Jusque-là, on s'aimait. Depuis, l'amour maternel s'est graduellement mué en haine, une haine que ne parvient à vaincre ni la tendresse, ni le respect de la fille, ni son obéissance prévenante, tant que la religion n'est pas en jeu. Et pourtant, tout : dons de l'esprit et du cœur, vertus humaines, harmonie des caractères, tout semblait devoir faire de cette maison un séjour idéal de paix et de joie. Tout, oui, hormis une seule chose : l'unité dans la vraie foi.

Aux yeux du monde, elle ne vaut pas qu'on lui sacrifie l'union, la gaieté, le plaisir, le bien-être, aucun des intérêts terrestres. Et cependant, que de fois il les sacrifie sans remords au service d'un parti politique ou social, à la tyrannie d'une passion aveugle et humiliante ! Voilà le monde qui taxe d'étroitesse d'esprit, de rigorisme intolérant, quiconque met au-dessus de ce qui se passe, l'Eternel ! Comme il a toujours besoin de tels exemples de fermeté et de courage !

La blessure était douloureuse à tous ; elle avait sauvé Jeanne ! Car déjà le doute avait commencé d'effleurer son âme, de l'effleurer seulement ; mais enfin, certaines complaisances, en faisant, jusque dans sa vieillesse, couler ses larmes, attiseront durant toute sa vie son zèle apostolique. Rien de plus ; Jeanne était sauvée et pouvait chanter : « *Anima nostra sicut avis erepta est de laqueo venantium ; laqueus contritus est et nos liberati sumus.* » (*Ps.* CXXIII, 7.) Mais devenue objet de haine pour une mère aimée, qui mourra obstinée dans son erreur, pouvait-on lui reprocher de s'écrier : « La suprême amertume est devenue mon salut. *Ecce, in salutem mutavit mihi amaritudinem.* » (*Is.*, XXXVIII, 17.)

Dieu, pourtant, avait sur elle d'autres et plus vastes desseins que celui de son salut personnel. Il voulait se servir d'elle pour le salut et la sanctification de beaucoup d'âmes. La grâce agit profondément dans son cœur, le pénétrant, avec autant de force que de suavité, tout à la fois d'une immense pitié pour cette belle société française qui subissait l'influence de Calvin, et d'un désir intense de travailler pour son salut. Sa décision est prise : elle vouera toute sa vie, dans le cloître, à prier et souffrir pour le triomphe de l'Eglise contre l'hérésie.

Malgré la sincérité et la véhémence de ses désirs, la fermeté de sa résolution, elle n'est pas prête encore ; elle doit passer par la longue et dure école du monde. Son père qui avait été, consciemment et par devoir, l'instrument de son salut, va être maintenant, bien inconsciemment, et par les obstacles mêmes qu'il y oppose, celui de sa vocation. Pour lui obéir, elle s'engage dans les liens du mariage : en apparence, c'est la faillite de ses projets, la ruine de ses saintes ambitions ; en réalité, c'en est la mystérieuse élaboration. Elle veut sauver la société de son temps, et en particulier le milieu auquel, par sa naissance, elle appartient. Il faut qu'elle le connaisse à fond, qu'elle connaisse ses misères profondes et ses belles ressources, ses périlleux déficits, ses inclinations, ses peines et ses joies, les difficultés de l'austère devoir, les sacrifices héroïques que parfois il impose.

Le stage qu'elle devait faire dans la vie du siècle a forgé son âme, étendu et mûri son expérience. L'appel de Dieu se fait alors entendre de nouveau, clair et impérieux : se retirer maintenant dans la solitude du cloître pour y sauver les âmes par la prière et la souffrance, mieux qu'elle n'eût fait par ses relations et son influence directe. La mort d'un époux aimé a délié le nœud formé par obéissance ; elle a pourvu à l'éducation et à l'avenir de ses enfants ; il faut à présent suivre l'appel : à présent, elle ne lui oppose donc aucun délai. Elle s'arrache à des enfants chéris, elle ne s'accordera pas même la consolation de rejoindre ses deux filles aux Annonciades. C'est enfin le dépouillement total, absolu, croirait-on. Pas encore.

Tout semblait indiquer, dans le choix qu'elle faisait du monastère des Feuillantines, l'exécution de la volonté divine. Et c'était bien la volonté divine qui l'y conduisait : pour y passer seulement, alors qu'elle pensait y engager sa vie. Là s'offrait à elle une existence d'une régularité et d'une austérité fort rares dans les couvents d'alors. La solitude, la mortification purifieraient sa nature de la moindre poussière déposée par le contact du monde ; l'obéissance dégagerait sa volonté de toutes les adhérences de la chair et de l'esprit propre ; le recueillement tempérerait ce qui pouvait rester encore de trop humain dans son activité apostolique ; par la contemplation et la prière, elle n'aurait plus, comme Thérèse d'Avila, de conversation qu'avec les anges. C'était magnifique ! C'était trop pour ses forces ; elle y succomberait infailliblement sans que soins et remèdes y puissent rien. Question de vie ou de mort. Son choix à elle est fait : elle préfère le cloître et la mort.

Une fois de plus, la volonté de Dieu se manifeste à sa servante ; elle le fait par la voix de l'obéissance. Le cœur brisé, mais soumis, sans hésitation ni réserve, elle se retire. Le cloître n'était pour elle qu'une étape de sa préparation. Maintenant la préparation est achevée, à quoi bon vouloir la prolonger encore ?

Elle est prête pour travailler à la grande œuvre : donner au monde des femmes qui sachent y tenir leur place, une place de militantes pour le maintien dans la société de la foi et de la fidélité à Dieu et à l'Eglise. Toute sa vie, en apparence décousue, n'a été que l'élaboration du plan providentiel. Le temps est venu de sa réalisation. La lumière se fait ; plus de doute. Il lui faut fonder un Ordre religieux qui aura cette mission à remplir. Ici encore, sa part est la part douloureuse. Ses filles devront joindre à la vie contemplative celle de l'instruction et de l'éducation ; si difficile, à certains égards, qu'elle puisse être, cette vie mixte a pourtant ses attraits. Pour elle, après les labeurs et les soucis de fondations dans les conditions les plus ardues ; après la rédaction, bien souvent entravée, des Constitutions ; après les tracas des installations, sa part, au sein même de la famille dont elle est la mère, sera d'être clouée, souffrante et humiliée, sur la croix. Elle y trouve lumière et courage, car, au comble de la souffrance et de l'humiliation, Jésus voyait sa Mère et le disciple aimé : « *Ecce filius tuus ; ecce Mater tua.* » (*Jean*, XIX, 26-27.) Cette double dévotion, chère au cœur de Jeanne depuis l'enfance, l'inspire. En revanche contre l'hérésie de son temps, acharnée à proscrire Marie, elle veut donner à Marie des enfants pleines d'amour et de dévouement, et donner à celles-ci Marie pour Mère. L'Ordre nouveau sera celui des Filles de Notre-Dame vouées à son service, au culte de sa Conception immaculée, et les petites filles seront consacrées à Marie dans le mystère de la Présentation.

Depuis, la protection de Marie ne vous a jamais manqué, jamais elle ne vous manquera, tant que vous lui resterez fidèles. Aujourd'hui aussi, l'hérésie ou encore plus l'irréligion, s'attaque à l'Eglise, sape les fondements de toute société, les bases de la famille, les principes de l'instruction et de l'éducation chrétienne ou simplement morale. Elevez donc la jeunesse dans l'inébranlable adhésion de la volonté du cœur, de l'esprit à l'Eglise du Christ dans l'inaltérable filiale et solide dévotion envers Celle qui a triomphé et qui toujours triomphera de toutes les erreurs C'est par ce souhait que Nous voulons terminer, en vous donnant, chères Filles de Notre-Dame, à vous, à toutes vos maisons, à toute la jeunesse confiée à vos soins, Notre Bénédiction Apostolique.

— *Source de vie. La messe*, traduction et explications par le P. ROUSSEAUX, S. J. — Un vol. de 194 pages avec de nombreuses gravures, 220 francs. Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.

On trouve dans ces pages, avec le texte du commun de la messe et sa traduction, des explications qui sans longueur, initieront et intéresseront au Saint Sacrifice de la messe les jeunes comme les adultes. La typographie est bien claire et en facilite bien la lecture. Nous conseillerions volontiers ces pages pour un cours de liturgie sur la messe.

— *Pour une école libérée*, par GERMAINE CHABERNAUD, professeur de collège moderne. — Vol. in-8° carré de 144 pages, 150 francs (franco, 180 francs). Editions des Cordeliers, 15, rue des Cordeliers, Poitiers.

L'auteur de ces pages envisage avec courage et loyauté les problèmes que pose l'existence d'un système scolaire double : école publique et école privée. Sa qualité d'universitaire et de catholique la place dans une excellente position d'impartialité. « Dans ma profession passionnément aimée comme une vocation, écrit-elle, je me sens et me veux solidaire de mon école ; mais je ne puis et ne veux pour autant renier quoi que ce soit de ce qui m'unit à l'Eglise. » Ainsi montre-t-elle ce que doivent être les deux écoles, qui peuvent se développer parallèlement dans un climat de tolérance et de compréhension. Il y a, certes, beaucoup à faire en ce sens. L'Etat faciliterait singulièrement les choses le jour où il considérerait les deux enseignements sur un même pied d'égalité. Nous n'en sommes pas là. C'est pourquoi nous devons continuer la lutte pour la défense et la reconnaissance de nos droits avec plus d'ardeur et d'initiative que jamais. « Je n'ai pas fait de procès, mais posé un problème de structure, proclame l'auteur en concluant. A la question : En France, y a-t-il place, de droit et de fait, pour l'école publique et pour l'école privée ? je réponds : oui. Dans un pays aux traditions différentes ou opposées comme le nôtre, vouloir ramener à un seul type tout l'enseignement est une erreur qui sous-estime la complexité de la vie et les exigences de la liberté. »

ALLOCUTION

de S. S. Pie XII aux membres de l'Union internationale des Associations patronales catholiques (7. 5. 49)

*Dans l'après-midi du samedi 7 mai 1949, S. S. Pie XII recevait en audience, dans la Salle royale, 400 délégués de l'Union internationale des Associations patronales catholiques, réunis en Congrès à Rome (IXe Conférence internationale). A l'adresse d'hommages des congressistes, le Souverain Pontife répondit en français par l'allocution suivante que reproduisit l'*Osservatore Romano (1), *sous le titre* Hautes et précieuses directives du Souverain Pontife aux congressistes de l'Union internationale des Associations patronales catholiques.

Avec une égale sollicitude, un égal intérêt, Nous voyons venir à Nous, tour à tour, les ouvriers et les représentants des organisations industrielles ; les uns et les autres Nous exposent, avec une confiance qui Nous touche profondément, leurs préoccupations respectives. Aussi, en vous souhaitant de tout cœur la bienvenue, Nous saisissons volontiers, très chers fils, l'occasion que vous Nous offrez de vous exprimer Notre paternelle bienveillance et de louer votre zèle à faire pénétrer dans le monde de l'économie la doctrine sociale chrétienne.

Nous venons de faire allusion aux préoccupations de ceux qui participent à la production industrielle. Erroné et funeste en ses conséquences est le préjugé, malheureusement trop répandu, qui voit en elles une opposition irréductible d'intérêts divergents. L'opposition n'est qu'apparente. Dans le domaine économique, il y a communauté d'activité et d'intérêts entre chefs d'entreprises et ouvriers. Méconnaître ce lien réciproque, travailler à le briser, ne peut être que le fait d'une prétention de despotisme aveugle et déraisonnable. Chefs d'entreprises et ouvriers ne sont pas antagonistes inconciliables. Ils sont coopérateurs dans une œuvre commune. Ils mangent, pour ainsi dire, à la même table, puisqu'ils vivent, en fin de compte, du bénéfice net et global de l'économie nationale. Chacun touche son revenu, et sous ce rapport leurs relations mutuelles ne mettent aucunement les uns au service des autres.

Toucher son revenu est un apanage de la dignité personnelle de quiconque, sous une forme ou sous une autre, comme patron ou comme ouvrier, prête son concours productif au rendement de l'économie nationale. Dans le bilan de l'industrie privée, la somme des salaires peut figurer à titre de frais de l'employeur. Mais, dans l'économie nationale, il n'est qu'une sorte de frais, qui consistent dans les biens matériels utilisés en vue de la production nationale et qu'il faut, par conséquent, sans cesse suppléer.

Il s'ensuit que, des deux côtés, on a intérêt à voir les dépenses de la production nationale proportionnelles à son rendement. Mais dès lors que l'intérêt est commun, pourquoi ne pourrait-il pas se traduire dans une expression commune ? Pourquoi ne serait-il pas légitime d'attribuer aux ouvriers une juste part de responsabilité dans la constitution et le développement de l'économie nationale ? Aujourd'hui surtout que la pénurie des capitaux, la difficulté des échanges internationaux paralysent le libre jeu des dépenses de la production nationale. Les récents essais de socialisation n'ont fait que mettre en plus claire évidence cette pénible réalité. Elle est un fait : ni la mauvaise volonté des uns ne l'a créé ni la bonne volonté des autres ne réussira à l'éliminer. Mais alors, pourquoi quand il en est encore temps, ne pas mettre les choses au point, dans la pleine conscience de la commune responsabilité, en sorte d'assurer les uns contre d'injustes défiances, les autres contre des illusions qui ne tarderaient pas à devenir un péril social ?

Cette communauté d'intérêt et de responsabilité dans l'œuvre de l'économie nationale, Notre inoubliable prédécesseur Pie XI en avait suggéré la formule concrète et opportune lorsque, dans son Encyclique *Quadragesimo anno*, il recommandait « l'organisation professionnelle » dans les diverses branches de la production. Rien, en effet, ne lui semblait plus propre à triompher du libéralisme économique que l'établissement, pour l'économie sociale, d'un statut de droit public fondé précisément sur la communauté de responsabilité entre tous ceux qui prennent part à la production. Ce point de l'Encyclique fut l'objet d'une levée de boucliers ; les uns y voyaient une concession aux courants politiques modernes, les autres un retour au moyen âge. Il eût été incomparablement plus sage de déposer les vieux préjugés inconsistants et de se mettre de bonne foi et de bon cœur à la réalisation de la chose elle-même et de ses multiples applications pratiques.

Mais, à présent, cette partie de l'Encyclique semble presque nous fournir malheureusement un exemple de ces occasions opportunes qu'on laisse échapper, faute de les saisir à temps. Après coup, on s'évertue à élaborer d'autres formes d'organisation juridique publique de l'économie sociale et, pour le moment, la faveur va de préférence à l'étatisation et à la

(1) Etaient représentés à cette audience l'Italie, la France, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, le Canada et des nations invitées ou représentées, l'Espagne l'Allemagne, le Chili, l'Autriche, les Etats-Unis, la Suisse. Parmi les personnalités présentes on signalait M. Charles Harmel, président du *Bureau central ;* MM. Kelly et Spoorenberg, vice-présidents ; Albregts, secrétaire administratif ; les délégués nationaux Bona, Vaccari, McClelland, Bekaert, Zamanski ; les conseillers ecclésiastiques Mgr Aurelio Signora, Don Ceriani, D. Sola, et les Rmes PP. Laureys, S. J. ; Janssens, S. J. ; Arnou, S. J. ; Mentzen, O. P. ; Ghini, O. P., ainsi que NN. SS. Devoghel et Fontenelle, et M. le vicaire général de Malines. Cf. l'*Osservatore Romano* du 9-10 mai 1949, qui donna le texte du discours en français, et le jour suivant la traduction italienne.

nationalisation des entreprises. Il n'est pas douteux que l'Eglise aussi — dans certaines justes limites — admet l'étatisation et juge « que l'on peut légitimement réserver aux pouvoirs publics certaines catégories de biens, ceux-là qui présentent une telle puissance, qu'on ne saurait, sans mettre en péril le bien commun, les abandonner aux mains des particuliers » (Encycl. *Quadragesimo anno, Acta Ap. Sedis*, vol. XXIII, 1931, p. 214). Mais faire de cette étatisation comme la règle normale de l'organisation publique de l'économie serait renverser l'ordre des choses. La mission du droit public est en effet de servir le droit privé, non de l'absorber. L'économie — pas plus d'ailleurs qu'aucune autre branche de l'activité humaine — n'est de sa nature une institution d'Etat ; elle est, à l'inverse, le produit vivant de la libre initiative des individus et de leurs groupes librement constitués (1).

On ne serait pas non plus dans le vrai en voulant affirmer que toute entreprise particulière est par sa nature une Société, de manière que les rapports entre participants y soient déterminés par les règles de la justice distributive, en sorte que tous indistinctement — propriétaires ou non des moyens de production — auraient droit à leur part de la propriété ou tout au moins des bénéfices de l'entreprise. Une telle conception part de l'hypothèse que toute entreprise rentre par nature dans la sphère du droit public. Hypothèse inexacte : que l'entreprise soit constituée sous forme de fondation ou d'association de tous les ouvriers comme copropriétaires, ou bien qu'elle soit propriété privée d'un individu qui signe avec tous ses ouvriers un contrat de travail, dans un cas comme dans l'autre, elle relève de l'ordre juridique privé de la vie économique.

Tout ce que Nous venons de dire s'applique à la nature juridique de l'entreprise comme telle ; mais l'entreprise peut comporter encore tout une catégorie d'autres rapports personnels entre participants, dont il faut aussi tenir compte, même des rapports de commune responsabilité. Le propriétaire des moyens de production, quel qu'il soit — propriétaire particulier, association d'ouvriers ou fondation — doit, toujours dans les limites du droit public de l'économie, rester maître de ses décisions économiques. Il va de soi que son revenu est plus élevé que celui de ses collaborateurs. Mais il s'ensuit que la prospérité matérielle de tous les membres du peuple, qui est le but de l'économie sociale, lui impose, à lui plus qu'aux autres, l'obligation de contribuer par l'épargne à l'accroissement du capital national. Comme il ne faut pas, d'autre part, perdre de vue qu'il est souverainement avantageux à une saine éco-

(1) Cf. Encyclique *Quadragesimo Anno*. Voir dans *la D. C.* du 6. 6. 31, t. XXV (texte de la traduction officielle française de la typographie vaticane), col. 1436. Sur la question des nationalisations, voir également *D. C.* du 8. 11. 34 (t. XXXII), col. 1065, un important article de l'*Osservatore Romano*, commentant le passage ci-dessus de *Quadragesimo Anno* visant les nationalisations. Dans *la D. C.* du 18. 8. 46 (t. XLIII), col. 868, voir la lettre de S. S. Pie XII à M. Charles Flory, qui aborde également la question des nationalisations, et, un peu plus loin, col. 903, résumé de la doctrine de l'Eglise sur la question ; et dans *la D. C.* du 29. 9. 46 (t. XLIII), le grave article de la *Civiltà Cattolica* sur *Nationalisation ou Corporatisme*, spécialement col. 1062, 1063, 1065. — (*N. D. L. R.*).

nomie sociale que cet accroissement du capita
provienne de sources aussi nombreuses qu
possible, il est par conséquent fort désirabl
que les ouvriers puissent, eux aussi, du fru
de leur épargne, participer à la constitutio
du capital national.

Nombre d'hommes, industriels comme vou
catholiques, et non catholiques aussi, ont, e
maintes circonstances, expressément déclar
que la doctrine sociale de l'Eglise — et ell
seule — est en mesure de fournir les élément
essentiels pour une solution de la questio
sociale. Assurément la mise en œuvre et l'ap
plication de cette doctrine ne peuvent êtr
l'ouvrage d'un jour. Sa réalisation exige d
tous les participants une sagesse clairvoyant
et prévoyante, une forte dose de bon sens e
de bon vouloir. Elle réclame d'eux surtou
une réaction radicale contre la tentation d
chercher chacun son propre avantage au
dépens des autres participants — quelles qu
soient la nature et la forme de leur partic
pation — et au détriment du bien commun
Elle requiert enfin un désintéressement te
que, seule, une authentique vertu chrétienne
soutenue par l'aide et la grâce de Dieu, peu
l'inspirer.

C'est pour attirer cette aide et cette grâc
sur votre Union, sur son développement intern
et sur son rayonnement au dehors, particuliè
rement dans les pays qui, tout catholique
qu'ils sont, ont pourtant besoin de s'ouvrir plu
largement à la pensée sociale de l'Eglise, qu
Nous vous donnons, dans toute l'effusion d
Notre cœur, à vous tous et à votre Associatio
sous le puissant patronage de la Mère du divi
amour, Notre Bénédiction apostolique.

— *Les martyrs noirs de l'Ouganda*, par MARIE ANDR
— Vol. 14 × 22,5 cm., 152 pages. Apostolat de l
Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse, ou Librair
missionnaire, 26, rue Vavin, Paris.

Ce livre relate tout d'abord la fondation, il y
soixante ans, de la magnifique chrétienté de l'Ou
ganda. Vient ensuite le récit du martyre (1886-188
de 82 chrétiens de cette région, béatifiés pa
Benoît XV le 6 juin 1920. Le sang si généreux d
ces martyrs a donné à la Mission de l'Ouganda d
merveilleux développements : on y compte aujou
d'hui plus de 550 000 catholiques, 250 000 catéchu
mènes, 70 prêtres indigènes, etc.

— *Le cœur de Lourdes*, par RENÉ GAELL. Préface d
S. Exc. Mgr THÉAS. — Vol. 12 × 19 cm., 246 page
285 francs. P. Téqui, à Paris, et Œuvre de la Grott
à Lourdes.

Réédition (11e mille) d'un des ouvrages les plu
émouvants de M. René Gaell, en l'honneur de l
Vierge de Massabielle. Le cœur de Lourdes, c'e
d'abord le Cœur immaculé de Marie qui manifes
son amour maternel à ses enfants qui viennent l
prier à la Grotte. C'est aussi la charité de tous ceu
qui s'occupent des malades amenés à Lourdes. Voi
des traits vécus, émotionnants, parfois tragique
Un livre qui éclaire, mais surtout qui apaise, co
quiert et entraîne les âmes à l'amour de la Vierg
de Lourdes, à la prière mariale et au dévouemen
envers les malades.

— *Pat'Apouf et l'île des pirates*, par GERVY. — Un vo
de 128 pages, illustré en couleurs, 18,5 × 15,5 cm
60 francs ; port, 6 francs. Maison de la Press
5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

C'est la suite des aventures de Pat'Apouf aprè
Pat'Apouf dans les glaces et *Pat'Apouf et la band
à Chico*. On assure que les grands s'en amuser
autant que les petits ! C'est dire que l'auteur n'en
gendre pas l'ennui, et qu'on peut lui faire confianc
pour soutenir l'intérêt du lecteur même occasionne

L'Église catholique et le capitalisme

*Le jour même où le Pape prononçait l'allocution qu'on vient de lire, l'*Osservatore Romano (1) *imprimait sous la signature de son rédacteur en chef* [DALLA] T. [ORRE] *un article des plus importants, dont voici la traduction* (2) :

Les assemblées et réunions du 1er mai ainsi que le prochain anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum* font de ce sujet une actualité, et par ce qui a été dit de l'Eglise alliée du capitalisme, et par la preuve contraire qu'en apporte le célèbre document, lequel mit en branle la pensée et l'Action catholiques contre cette maladie sociale.

Il s'agit de cet organisme économique, indépendant et dominant les affaires et les hommes qui les mènent, né de l'accumulation du patrimoine et de la concentration toujours plus restreinte de la richesse durant quatre siècles et qui aboutit à « l'entreprise capitaliste, moderne, contre celle qui alliait le capital et le travail ». Ici — d'après les définitions scientifiques les plus autorisées « c'est le règne du capital représenté par l'argent et par les valeurs de bourse qui peuvent se concentrer rapidement n'importe où » ; « c'est la domination dans presque tous les pays de ce phénomène comme base et forme rationnelle de la vie économique » ; ici « c'est la séparation entre ceux qui fournissent les capitaux et ceux qui contribuent à la production exclusivement par leur travail » ; ici « c'est l'être à double face, dont l'une nous présente un système de rapports économiques dans lequel prévalent les classes supérieures possédant les moyens de production, tandis que l'autre nous montre une fonction illégitime du capital mauvais quant à son origine, disproportionné en ses réalisations, nuisible dans ses effets ». Un véritable et propre cancer de l'économie et de la société, dont le diagnostic est en tous points celui du cancer physiologique : l'apparition d'une cellule sans caractère défini, avec accroissement continuel et progressif, déterminé et régi par des lois spéciales, différentes de celles du tissu normal, et cependant indépendante de l'organisme dans lequel elle se forme et se développe, et à cause de cette indépendance et de cette expansivité, parasitaire et meurtrière.

Le témoignage de l'histoire.

L'Eglise catholique, son enseignement, son attitude en face du terrible phénomène peuvent — aussi bien contre la guerre que pour la paix (3) — être étudiés dans l'histoire. Depuis les origines. Depuis le jour où son divin Fondateur semblait pour ainsi dire oublier — dirons-nous avec Giuseppe Tonolio (4) — l'universalité de sa mission, pour ne s'occuper que des malheureux et des abandonnés, et tirait de la vie du cultivateur, du moissonneur, du vigneron, du journalier, qui attend du travail sur la place, du mendiant qui languit à la porte des riches, le sujet des plus éloquentes paraboles, et s'entretenait intimement et longuement avec les foules qui le suivaient, avides et haletantes. Depuis le temps où le Christ n'adressait aux riches que des exhortations de justice et de charité, de redoutables avertissements pour les tentations auxquelles la richesse les expose, au point de donner à penser que leur condition est, par elle-même, un fatal obstacle à leur salut. La Bonne Nouvelle devenait ainsi une doctrine sublime et étonnante, inouïe, insoupçonnée ici-bas ; elle avait un sens profond, elle exprimait un ordre de forces sociales destiné au bien commun, dans lequel, cependant et légitimement, en vertu précisément de la justice et de la charité, le bien-être des déshérités occupe une place prépondérante.

Fidèle à ces principes, à ces directives, l'Eglise combat au cours des siècles l'autre doctrine des passions humaines, l'avidité des richesses, qui, non moins que l'ambition et que l'abus de la force — ces trois démons sociaux de l'humanité — empêche l'instauration de l'ordre naturel et chrétien. Elle combat le déséquilibre économique, la possession énorme des biens, le désir bien résolu de la conserver, d'en faire un instrument de domination, un système dans lequel la richesse s'établira finalement comme sur un roc, en vue non seulement de soutenir sièges et assauts, mais encore d'agir et d'assaillir à son tour, jusqu'à la victoire écrasante.

Combat à armes inégales. L'Eglise ne peut que susciter des correctifs. Avec la féodalité, avec les grandes monarchies, avec le renforcement et l'extension gigantesque de l'Etat, la richesse, le capital passe de la sphère morale à une sphère purement matérielle, puis dans des milieux et sous des juridictions qui furent de plus en plus soustraits à l'Eglise. Ils le furent par le laïcisme non seulement juridique et politique, mais encore spirituel et doctrinal. C'est alors une lutte par secteurs : contre l'usure ; lutte pour le « juste prix » ; ce sont les Monts de Piété et les Instituts de crédit, refuges ouverts aux persécutés et opprimés par le capitalisme ; c'est la discipline du prêt à intérêt qui interdisait de tirer du profit du prêt proprement dit ; enfin c'est le travail offert à des conditions plus loyales et plus avantageuses. Batailles engagées par secteurs — comme contre la guerre et en faveur de la paix — avec les oasis d'immunité, avec les jours consacrés à la « trêve de Dieu » — destinées, elles aussi, à limiter les effets néfastes, le nombre des victimes, les conséquences douloureuses. C'est ainsi que nous voyons le paysan et l'artisan chercher à placer l'un sa terre et l'autre sa boutique sous l'égide des abbayes, des évêchés, des diocèses, à l'abri des exactions insupportables des princes, au point que changer de vasselage et de servitude leur paraissait avoir conquis la liberté. Elles n'agissaient pas autrement les villes qui inscrivaient le mot de *Libertas* sur

(1) Cf. l'*Osservatore Romano* du 8. 5. 49.

(2) Traduction de M. J. THOMAS-D'HOSTE. Les sous-titres sont de l'*Osservatore Romano ;* les notes, de la rédaction de *la D. C.*

(3) Dans ses numéros précédents, l'*Osservatore Romano* a publié des articles sur l'action pacifique de l'Eglise): *L'Eglise et la guerre ; L'Eglise et la paix.*

(4) Giuseppe Toniolo 1845-1918, né à Trévise, professeur de droit à Padoue, en 1867, puis à Venise, Modène et à Pise à partir de 1879, a, jusqu'à sa mort, stimulé l'action sociale en Italie. C'est sous son inspiration que se fonda à la fin de 1889 l'*Unione catholica per gli studi sociali in Italia,* dont il demeura le président effectif. Il organisa, à partir de 1892, divers Congrès de sciences sociales, créa en de nombreuses villes des cercles d'études sociales, fonda, en 1893, la *Revista Internationale di scienze sociali e discipline aussiliare,* que reprit Mgr Talamo, et publia de nombreux écrits, articles et conférences.

leurs écussons et leurs bannières, après s'être détachées de l'Empire pour se donner à l'Église.

Toutes ces luttes, ces batailles et leurs armes, les corporations comprises, étaient des moyens, des stratagèmes, proportionnés aux obstacles, alors que les richesses n'étaient pas encore « la richesse », entendue comme force exclusive, et que les capitaux, auxiliaires du travail, n'étaient pas encore le « capital », antagoniste du travail aidé. Au flot envahisseur de la plus grande force économique devenue la « richesse », et du « capital » devenu le capitalisme, l'Eglise n'a cessé d'opposer le programme chrétien intégral.

De Léon XIII à Pie XII.

Léon XIII rappelle l'Apôtre qui dit : « Commande aux riches de ce siècle de donner et de partager volontiers leur propre bien. » (1) Ce qui, pour le XIXe siècle, dans un sens social nouveau et complet, signifie : « Commande cela à la richesse ; commande cela au capital » ; de façon que le *date quod superest* (2) désormais s'adresse socialement à la richesse, afin que non seulement elle rétribue le travail, non seulement elle partage équitablement avec lui les tâches, les responsabilités, les bénéfices, mais encore rende le travail plus bienfaisant pour lui-même et plus utile pour tous.

Les études sociales des catholiques, qui ont tiré leur nom de l'Union de Fribourg (3) et arrivèrent peu à peu au Code de Malines (4), et finalement à celui de Camaldoni, sont aussi celles qui aboutirent au programme de Milan en 1894 (5) et à sa déclaration — que je pourrais appeler du « droit des catholiques » à la naturalisation démocratique — dans laquelle on affirmait : « Nous ne demandons pas à étayer quelque pan de l'organisme social, lequel vacille et croule de toutes parts, et va tomber en poussière sous l'influence déshonorante de la ploutocratie. »

Dans tous les pays, partout où les catholiques ont pu librement organiser leur action sociale, en Autriche, en Allemagne, en Belgique, en Italie et puis en France, les œuvres sociales et économiques du travail, de l'épargne, du prêt, ont porté l'empreinte de cette profession de foi et ont aspiré, en conséquence, au triomphe d'un ordre de collaboration et de socialisation chrétiennes. Elles ont maintenu haut l'étendard catholique dans le conflit ouvert et irréductible contre le capitalisme, combattu dans les bastions et avec les armes les plus caractéristiques de sa force et de son arsenal, l'industrie et la banque s'inspirant, elles, de prin-cipes chrétiens.

Les forces inégales ne font que souligner l[a] valeur de l'entreprise audacieuse, comme aussi l'act[e] d'accusation de l'Eglise contre la pieuvre de l[a] société actuelle en découvre et démontre l'âme e[t] les aspirations rédemptrices.

L'Encyclique *Quadragesimo Anno*, publiée il y [a] près de vingt ans (1), mettant à jour la Lett[re] léonienne, dont elle commémorait le 40e annive[r]saire, s'exprimait ainsi :

Ce qui, à notre époque, frappe tout d'abord l[e] regard, ce n'est pas seulement la concentration de[s] richesses, mais encore l'accumulation d'une énorm[e] puissance, d'un pouvoir économique discrétionnair[e] aux mains d'un petit nombre d'hommes qui, d'or-dinaire, ne sont pas les propriétaires, mais le[s] simples dépositaires et gérants du capital qu'il[s] administrent à leur gré.

Ce pouvoir est surtout considérable chez ceu[x] qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gou-vernent le crédit et le dispensent selon leur plaisi[r]. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang [à] l'organisme économique, dont ils tiennent la vi[e] entre leurs mains, si bien que sans leur consen-tement nul ne peut plus respirer (2).

Dix années plus tard, à l'occasion du cinquan-tenaire de l'Encyclique *Rerum Novarum* elle-mêm[e], dans son message commémoratif, Pie XII décla-rait :

Là où le « capitalisme » se fonde sur ces con-ceptions erronées et s'arroge un droit illimité su[r] la propriété en dehors de toute subordination a[u] bien commun, l'Eglise l'a toujours réprouvé comm[e] contraire au droit naturel.

Nous voyons, de fait, l'armée toujours grandis-sante des travailleurs se heurter souvent à ce[s] accumulations exagérées de richesses qui, sous l[e] couvert de l'anonymat, réussissent à déserter leu[r] rôle social et mettent l'ouvrier à peu près hor[s] d'état de se constituer une propriété effective.

Nous voyons la petite et moyenne propriét[é] s'effriter et sa vie s'alanguir, réduite qu'elle es[t] à une lutte défensive toujours plus dure et san[s] espoir de succès (3).

Capitalisme et christianisme.

Tels sont l'esprit, la doctrine, la conduite d[e] l'Eglise en face du capitalisme qui, pour le chris-tianisme est un péché contre nature ; au mêm[e] titre que l'est, dans le domaine du « croissez e[t] multipliez-vous », la limitation des naissances. Le capitalisme capte, soustrait, tarit la richesse, c'est-à-dire qu'il empêche que croisse le nombr[e] de ceux qui en jouissent ; il empêche que se mul[...]

---

(1) *I Tim.*, VI, 17. Cf. *D. C.* du 6. 6. 31 (t. XXV), col. 1459.

(2) « Ce qui vous reste, donnez-le. » *Luc.*, XI, 41. Cf. *D. C.*, *ibid.*

(3) *L'Union de Fribourg*, on le sait, fut fondée en 1884 par le prince de Lœwenstein, le comte Knefstein, le marquis de la Tour du Pin Chambly, M. Milcent et Mgr Mermillod, qui en fut l'animateur. Il faudrait joindre à ces noms ceux du comte Blome, du P. de Pascal, du baron de Vogelsang, du comte Modelago, du P. Lehmkuhl, du Dr Gaspard, Decurtins, du comte Albert de Mun, de Henri Lorin...

(4) L'Union internationale d'études sociales, fondée à Malines en 1920, sous la présidence du cardinal Mercier, prépara et élabora, sous l'inspiration du célèbre cardinal, en 1924, le *Code social*, qui parut en 1927 aux éditions Spes. Cf. *D. C.* du 8. 10. 27 (t. XVIII), col. 515. L'Union internationale de Malines fit paraître, en 1934, une seconde édition du *Code social*, dont l'*Osservatore Romano* du 22. 11. 34 soulignait et commentait les précisions importantes, en particulier à propos des nationalisations. Cf. *D. C.* du 8. 12. 34 (t. XXXII), col. 1065.

(5) On sait quel élan prirent les études et initiatives sociales inspirées par la doctrine de l'Eglise sous l'impulsion du cardinal Ferrari (13 août 1850 † 2 février 1921), qui occupa le siège de Milan de 1894 à 1921.

(1) Cf. *D. C.* du 6. 6. 31 (t. XXV), col. 1401. Au text[e] de *Quadragesimo Anno* a été joint celui de *Rerum Novarum*.

(2) Cf. Encyclique *Quadragesimo Anno* (15. 5. 31). — Voi[r] la traduction officielle dans *la D. C.* du 6. 6. 31 (t. XXV), col. 1433.

(3) Le texte que cite l'auteur de l'article est en réalit[é] emprunté au radiomessage de S. S. Pie XII, à l'occasio[n] du 5e anniversaire du début de la guerre mondiale (1er sep[t.] 1944). Cf. *Acta Apostolicae Sedis* (août-septembre 1944), p. 252. Voir également *D. C.* du 12. 11. 44. p. 3, premièr[e] colonne, la traduction de ce message. *La D. C.* a publi[é] intégralement le texte officiel du radiomessage de S. S. Pie XII, à l'occasion du 50e anniversaire (1891-1941) d[e] la parution de l'Encyclique *Rerum Novarum* (Pentecôte d[u] 1er juin 1941). Cf. radiomessage *La Solennita* (1er 6. 41) dans *la D. C.* du 21. 7. 46 (t. XLIII), col. 790 et suiv.

iplient la distribution, la péréquation des biens, nettant en pièces la Providence divine qui les ı donnés pour tous les hommes. Principe, condition, loi invulnérables. Cette loi n'est pas en contradiction avec le droit de propriété — comme le signale encore Léon XIII — du fait que, suivant saint Thomas, « l'homme ne doit pas considérer es biens extérieurs comme des biens propres, mais comme des biens communs » (1). Cela veut dire que le communisme lui-même, en tant que système économique, en dehors de toute sa philosophie, n'est pas à l'antithèse, à l'opposé, contre la nature du christianisme, comme le capitalisme. Le communisme en vient là, lui aussi, lorsqu'il professe et applique l'athéisme. C'est alors l'erreur dans l'erreur. L'origine et le contenu économique de sa pensée et de sa fonction sociale se recouvrent d'une sorte de rouille qui s'y incruste et les enlaidit. Le capitalisme n'a pas de pensée ; il ne connaît ni rouille ni incrustation athées. Athée, il l'est dans sa structure. L'or est son dieu, et non pas Celui qui a proclamé accessible à tous l' « or », aussi bien l'or produit par la terre ou par l'atelier, que l'or provenant de la propriété et du travail. Athée, le capitalisme l'est, non en une philosophie qu'il n'a pas, mais dans sa pratique qui — ce n'est pas un jeu de mots — est toute sa philosophie : pratique de désirs insatiables, de rapine, d'avarice, d'omnipotence, de domination.

Imaginer l'Eglise comme l'alliée du capitalisme ou, si l'on ne peut décemment la dépeindre ainsi, la dénoncer comme telle, ou la montrer enchaînée à son char de triomphe, est une de ces accusations qui, parce qu'elles sont sciemment en contradiction avec la vérité se changent en calomnies.

Devant une telle évidence, il en est qui parlent — et il leur semble être objectifs et bien conciliants — de « complicité nécessaire », dans une société et dans un régime dont les libertés morales et religieuses ne portent pas ombrage au capitalisme, lequel les laisse partager la vie des Etats que lui-même domine et contrôle.

Ni alliée ni complice

Mais cela est également faux. C'est l'Eglise, ce sont les Souverains Pontifes qui dénoncent encore pareil état de choses, pareille tyrannie contre laquelle est impuissante toute force sociale et politique.

Pie XI disait, en effet, après le diagnostic dont nous avons parlé :

A son tour, cette accumulation de forces et de ressources amène à lutter pour s'emparer de la puissance, et ceci de trois façons : on combat d'abord pour la maîtrise économique, on se dispute ensuite le pouvoir politique, dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique ; le conflit se porte enfin sur le terrain international, soit que les divers Etats mettent leurs forces et leur puissance politique au service des intérêts économiques de leurs ressortissants, soit qu'ils se prévalent de leurs forces et de leur puissance économiques pour trancher leurs différends politiques (2).

Ce qui prouve entre autre que la guerre, comme conséquence du capitalisme et de sa politique, n'est pas une théorie découverte et vulgarisée par le communisme. C'est bien l'Eglise qui a trouvé la cause de la déroute des esprits, lorsqu'elle a montré que l'esclavage de l'Etat aboutit à la prostration sociale.

Pie XII signale précisément ce fait dans son message de 1941 :

Nous voyons, d'une part, les puissances financières dominer toute l'économie privée et publique, souvent même l'activité civique, et, d'autre part, la foule innombrable de ceux qui, faute de sentir directement ou indirectement en sûreté leur propre vie, se désintéressent des véritables et hautes valeurs spirituelles, se fermer aux aspirations vers une liberté digne de ce nom, se jeter tête baissée au service de n'importe quel parti politique, esclaves de quiconque leur promet le pain quotidien avec la garantie, vaille que vaille, de leur tranquillité. Et l'expérience a montré à quelles tyrannies, même à notre époque, l'humanité, dans de telles conditions, est capable de se soumettre (1).

C'est la rançon formidable du rejet par l'Etat de la morale chrétienne, du magistère de l'Eglise. C'est pour cela qu'il a crié son : *Non serviam !* », comme si servir Dieu, lui obéir, signifiait s'abaisser devant l'Eglise, laquelle détient de Dieu, à son tour, son origine et son autorité, comme l'autorité civile, et dépend comme celle-ci, du Maître éternel lui-même des destinées humaines. Ce cri fut prononcé par l'Etat parce que, parmi les forces auxiliaires qui l'aidèrent à rompre ses rapports avec la société religieuse, on remarquait — plus décidée que toutes les autres — la ploutocratie, trop intéressée à soutenir l'Etat laïque, pour empêcher que la morale catholique ne vînt inspirer à nouveau le Code moderne ainsi que l'avait fait celui de Justinien, et ne continuât ou ne reprît, dans le domaine du droit et de la jurisprudence, l'influence qu'avait exercée, au cours des siècles passés, le droit canonique. « Je ne servirai pas Dieu ! », ce cri de liberté n'était plus celui d'un être libre, c'était déjà celui d'un esclave. Ce n'était pas celui d'un homme, mais de quelque chose d'épouvantable pour lui aussi, car il ne peut aucunement en être maître : cette chose étant en dehors de lui, au-dessus de lui. C'est une sorte de mythe, de cauchemar, et en même temps une réalité : c'est la machine de l'argent, la gigantesque mécanique du capitalisme.

L' « ultima ratio ».

Il nous semble entendre encore une objection, la dernière, l'*ultima ratio*, celle que l'on profère toujours lorsque, comme il arrive dans toute discussion sectaire, les épaules touchent le mur, que les paroles manquent et qu'on est à bout de souffle.

Rien à exciper — c'est précisément ce qui fut dit pour tout ce que nous avons écrit de l'Eglise concernant la guerre et la paix, — rien à exciper théoriquement. Mais les faits affirment le contraire.

Ou bien l'on identifie les faits avec leur interprétation subjective, tendancieuse, sectaire, ou bien l'on feint de ne pas savoir que la société laïcisée, et comme si cela ne suffisait pas, la garde cons-

(1) II-IIae, q. LXV, a. 2. — Cf. *D. C.* du 6. 6. 31 (t. XXV), col. 1469.

(2) Encyclique *Quadragesimo Anno* (15. 5. 31). — Cf. *D. C.* du 6. 6. 31 (t. XXV), col. 1434.

(1) Cette citation, attribuée par erreur dans l'article de l'*Osservatore Romano*, au message de 1941, est empruntée textuellement au radiomessage de Pie XII du 1er juin 1944, pour le 5e anniversaire de la guerre mondiale (*Acta Apostolicae Sedis* d'août-septembre 1944, p. 253). — Cf. *D. C.* du 12. 11. 44, p. 3, première colonne.

tante que l'on monte pour qu'elle ne se rapproche pas des sources de l'Evangile, la lutte continuelle pour l'athéisme avoué, professé, officiel, ne permettent pas à l'Eglise d' « agir » : pas d'œuvres, pas d'interventions directes, pas d'autorité juridique et pratique, pas d'activité politique efficace, capable de transformer, dans la collectivité et dans le monde, toute l'essence et toute la puissance salutaire de son apostolat religieux, toute la vertu élévatrice et rédemptrice du Christ.

L'Eglise, aussi bien contre la guerre qu'en faveur de la paix, n'a, même dans les questions économiques, où sont en jeu de si graves intérêts de la justice et de la paix, où une lutte si importante est engagée, l'Eglise n'a malheureusement que la parole, le « verbe », que la société moderne empêche de s'incarner dans son être et dans ses progrès. Mais même l'enseignement seul est un fait, un fait tel qu'il parviendra, malgré toutes les injustices, à démentir toutes les accusations. Enseignement du diagnostic et de la cure intégrale, qui s'inspire foncièrement de la morale, et partant des consciences, de l'idée qu'il faut d'abord guérir l'homme pour guérir la société, et qui démontre que les principes chrétiens sont en accord, sont seuls en accord avec les lois économiques, bases de l'équilibre et de la prospérité sociale. C'est là la fonction naturelle de toute idée et de toute norme, contre laquelle se dressent la négation, l'antithèse, comme c'est la fonction de la civilisation chrétienne contre laquelle se dresse celle du capitalisme. C'est ce que ne fait pas le communisme en face du capitalisme : il en est bien la négation et l'antithèse, mais il applique à son sujet la méthode des réactions et des remèdes de fortune, non pas celle des évolutions et des renouveaux substantiels ; il recourt à la chirurgie. Il lui arrive, en voulant extirper le cancer, d'arracher non seulement les membres sains et vitaux de la société, mais encore de ne pas empêcher le mal de se reproduire, si bien que le capitalisme passe dans l'Etat, mais sans changer pour cela sa nature morbide et meurtrière ; il gagne et empoisonne l'organisme social tout entier.

Réalité, celle-là qui ne constitue aucunement une bonne raison pour juger les pages de la sociologie catholique comme un manuel d'alliance avec la ploutocratie, et encore moins pour imaginer un mariage de l'Eglise et du capitalisme, union que n'importe quel traité *de Matrimonio* (1) invaliderait pour *cultus disparitas* (2).

(1) Traité *du Mariage*.
(2) Disparité de culte.



— *Le culte caché sous la Révolution. Les missions de J. Linsolas*, par Charles Ledré. — Un vol. de 400 pages environ, 475 francs ; port, 45 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Cet ouvrage d'un érudit et d'un historien apporte une contribution de valeur à l'histoire de la Révolution. Tout en disant ce que fut le culte caché, sous la Terreur, dans le diocèse de Lyon, il est amené par l'ampleur même du sujet à le rattacher aux événements qui bouleversèrent la France, de 1789 aux premières années de l'Empire. C'est donc une large fresque, où la vie aventureuse des prêtres de la région lyonnaise émerge avec précisions et détails. Dans l'organisation du culte caché préparée avec minutie et maîtrise par l'abbé Linsolas, vicaire général, en l'absence de Mgr de Marbeuf, réfugié en Autriche, les prêtres insermentés — de beaucoup les plus nombreux, — traqués de tous côtés, se groupent et vont en missionnaires dans les villages où ils sont inconnus, pour distribuer les sacrements et assurer, même de façon précaire, la continuit[é] du culte. Cela supposait des relations régulières ave[c] Mgr de Marbeuf, exilé ; ses rapports constants ave[c] les prêtres disséminés dans le diocèse, avec le[s] fidèles, avec les guides et les organisateurs de mis[-] sions ; sans compter que Linsolas et ses ami[s] devaient aussi veiller à leur sécurité souvent menacé[e]. L'auteur a su rendre vivants ces événements tra[-] giques déjà lointains. Il a fait un beau livre suscep[-] tible d'intéresser à la fois les historiens et les pro[-] fanes qui y trouveront une raison de plus de ravive[r] leur foi dans la pérennité de l'Eglise.

— *Guerre à toi-même*, par Marie Barrère-Affre. — Un vol. de 220 pages, 145 francs ; port, 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

C'est encore l'exode de 1940, l'occupation et l[a] Libération qui ont tenté cette fois Mme Barrère-Affre, dans ce nouveau volume de la collectio[n] « Ruban bleu ». Marcienne Seignal, institutric[e] à Tréfosse, héberge trois garçons et une fillette do[nt] le père est mobilisé et la mère on ne sait où. Voic[i] la défaite et l'exode. Un châtelain des environs, Henri Martillac, se trouve là à point nommé pou[r] emmener tout le monde au château de la Baronni[e] où il recueille déjà des réfugiés.

L'institutrice incroyante, orgueilleuse et butée, s[e] cabre devant le caractère un peu bourru de Martilla[c] et croit d'abord le détester. Elle reconnaîtra pe[u] à peu la droiture de cet homme et, prise par so[n] charme austère, ira même jusqu'à risquer sa vi[e] pour éviter l'incendie du château.

Mais l'ennemi avance, il faut fuir de nouveau. Marcienne et Henri, séparés, se retrouveront à Tou[-] louse où ils entreront tous deux dans le même résea[u] de Résistance... Roman écrit avec émotion, qui plair[a] aux jeunes gens par les rebondissements continuel[s] des événements tragiques, et aux jeunes filles par l[a] sentimentalité de l'intrigue et l'heureuse issue qu[i] termine tant d'avatars.

— *Cannibales à genoux : L'extraordinaire conversio[n] des îles Gambier*, par le R. P. Mouly, S. S. C. (Vol. 14 × 21 cm., 182 pages illustrées, 200 francs. P. Lethielleux.) — *Hai-Nan, l'île aux cent visage[s]*, par le R. P. Mouly. (Vol. 14 × 21 cm., 136 page[s] illustrées, 120 francs. P. Lethielleux.) Ces deu[x] ouvrages exposent, dans un cadre ethnologique [et] historique, l'œuvre missionnaire des Pères d[e] Picpus aux îles Gambier et dans la grande îl[e] chinoise qui barre le golfe du Tonkin, face à l'es[-] tuaire du fleuve Rouge. Belles pages de la grand[e] histoire des Missions françaises dans le lointai[n] Pacifique et en Chine.

— *Le charme de Jésus*, par Henri Morice. — Un vo[l.] de 176 pages, 180 francs ; port, 30 francs. Maiso[n] de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Sur le caractère humain de Jésus, M. le chanoi[ne] Morice a publié une étude méthodique et appro[-] fondie, traduite en plusieurs langues et couronn[ée] par l'Académie française. En considérant le suj[et] d'un autre point de vue, en cherchant pourquoi le[s] foules couraient jadis et courent encore après [le] divin Séducteur, l'auteur a trouvé mainte remarq[ue] ingénieuse et noté plus d'un trait jusqu'ici pe[u] envisagé. Nous signalerons entre autres les chapitr[es] sur la vivacité naturelle du Christ, sur sa tendress[e] humaine, sur son urbanité. Selon le mot de Laco[r-] daire, il fut le premier gentilhomme du monde.

Il va sans dire que cet ouvrage n'est pas u[ne] simple étude psychologique, une dissertation clai[re] et froide. L'auteur a vivement senti le charme my[s-] térieux qu'il analyse, et ce charme imprègne, po[ur] ainsi dire, tout son langage. En parcourant c[es] pages, le lecteur découvrira quelque chose de [ce] que saint Paul appelait : la bonne odeur du Chris[t] et dont il entendait faire la marque et le charme d[u] chrétien.

— Dans la collection « Pages catholiques », publiée au[x] Editions Albin Michel (22, rue Huyghens, Paris) ont paru : *Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus*, pa[r] André Combes et Edmond Pognon (vol. 11,5 × 17, 64 pages, 42 francs) ; *La douloureuse Passion d[e] Notre-Seigneur*, par Catherine Emmerich (tex[te] emprunté à l'ouvrage du P. J.-A. Duley, tradu[it] par Charles d'Ebeling, intitulé : *Visions d'Ann[e] Catherine Emmerich sur la vie de Notre-Seigneu[r]* (vol. 11,5 × 17,5 cm., 48 pages, 24 francs) ; *Pasteu[r]* par André George (vol. 12 × 19 cm., 80 page[s], 54 francs) : monographie remarquable qui renseig[ne] d'une façon nette et précise sur la foi religieu[se] du grand savant.

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Enseignement chrétien et vie religieuse

I. L'obligation pour les catholiques de soutenir l'enseignement chrétien

Note communiquée à NN. SS. les évêques par l'Assemblée des cardinaux, archevêques. Session de mars 1949 (1).

Les trois documents suivants nous ont été communiqués par le secrétariat de l'épiscopat :

Bien des fois (1) depuis la laïcisation de l'école publique, les Souverains Pontifes et les évêques ont averti les parents de la stricte obligation qui leur incombait de confier leurs enfants à l'école chrétienne. Ces directives ont été condensées dans un article du code de Droit canonique qui garde toujours force de loi (2) : « Que les enfants catholiques ne fréquentent pas les écoles non catholiques. Il appartient au seul Ordinaire du lieu de décider, conformément aux instructions du Siège apostolique, dans quelles conjonctures et moyennant quelles précautions destinées à éviter la perversion, la fréquentation de ces écoles pourra être tolérée. » Les familles ne peuvent donc pas se flatter d'avoir rempli leur mission éducatrice quand leurs enfants ont été assidus au catéchisme ou même ont suivi plus tard, un cours d'instruction religieuse. Normalement, le jeune chrétien doit fréquenter l'école chrétienne.

Le christianisme, en effet, n'est pas seulement un *Credo* à admettre : c'est une pensée dont on vit et une vie qui approfondit la pensée. Au cours de la première initiation reçue sur les genoux maternels, la religion n'est guère que vécue et elle conserve dans une grande mesure le même caractère durant les années passées au foyer familial. C'est à l'école de compléter l'action de la famille : tout en continuant de leur faire vivre leur foi, elle doit amener les jeunes esprits, autant que leur développement intellectuel le permet, à la penser, à confronter ses données avec celles des sciences, à éclairer de ses principes les disciplines profanes pour que leur christianisme anime leur vie intellectuelle aussi bien que leur vie morale. Travail complexe dont le succès suppose, d'une part, l'intime alliance de l'éducation et de l'instruction, ainsi que, d'autre part, l'unité d'inspiration des divers enseignements (3). Il ne suffit donc pas, pour former un chrétien, des quelques demi-heures heddomadaires consacrées à l'étude de la doctrine chrétienne (4). Comme le disait Pie XI dans son Encyclique sur l'éducation, « il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programmes et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien ». Ce n'est pas le souci de faire apprendre le catéchisme à leurs enfants, mais celui de leur assurer un milieu totalement éducatif qui a porté tant de catholiques, vivement félicités par Léon XIII (5), à combattre au siècle dernier, pour que l'école publique reste chrétienne, puis à consentir de si lourds sacrifices pour fonder et entretenir des maisons d'éducation conformes aux exigences de leur foi.

Ces sacrifices, l'Eglise s'est toujours efforcée de les réduire, surtout pour les familles ne disposant que de ressources modestes. Bien avant les lois modernes de gratuité, le III[e] Concile de Latran (1179) (6) faisait aux cathédrales une obligation que le Concile de Trente étendit à toutes les paroisses, d'entretenir au moins un maître chargé d'instruire gratuitement les enfants pauvres.

Aujourd'hui qu'une petite minorité de familles seulement sont en mesure de supporter les frais d'éducation de leurs enfants, c'est à la communauté chrétienne qu'il appartient, en attendant que la commuanuté nationale assume cette obligation, de prendre en charge l'école chrétienne. Celle-ci doit devenir un service ouvert à tous les fidèles et entretenu par tous.

L'école chrétienne est donc l'affaire de quiconque se dit chrétien, et non pas seulement de ceux qui lui ont consacré leur vie ou des parents qui lui confient leurs enfants. Les prêtres appliqués à un autre genre d'apostolat doivent la considérer comme un des moyens les plus efficaces de promouvoir l'esprit chrétien et par suite avoir à cœur de lui procurer et recrues et ressources. Les parents qui, par impossiblité matérielle ou pour un motif légitime, ne font pas appel à ses services, ne peuvent pas se désintéresser d'une institution si importante ; bien plus, certains ne s'en croiront tenus qu'à plus de générosité envers elle. Enfin, personne ne peut se dire authentiquement chrétien s'il ne s'active pas pour obtenir le statut légal qui la rendra viable.

En conjurant leurs efforts pour obtenir un aménagement équitable de la législation scolaire, loin de se comporter en factieux ou même en partisans, les catholiques font œuvre civique. D'abord parce que luttant pour la liberté, en ce tournant de l'histoire où les libertés essentielles sont remises en question, ils contribuent à écarter le despotisme qui de nouveau opprime tant de peuples : toutes les libertés sont solidaires, une vraie liberté de l'école en entraînera d'autres ou du moins introduira dans les rapports sociaux un sens plus délicat des droits de chacun. Ensuite, les Souverains Pontifes le répètent (7), en soutenant l'école chrétienne, les catholiques collaborent efficacement à l'ordre public et à la prospérité nationale : la liberté est un privilège bien dangereux, pour soi et pour les autres, quand on n'a aucun principe ou que les principes reçus manquent de fondement ; les écoles chrétiennes ont le souci d'apprendre à leurs élèves l'usage de la véritable liberté qui consiste, dit Léon XIII, dans la « faculté rationnelle de faire le bien, largement et sans entraves, suivant les règles qu'a posées l'éternelle justice » (8) ; elles préparent ainsi au pays et à l'État de consciencieux et loyaux serviteurs.

---

(1) Les chiffres rencontrés dans le texte renvoient aux *documents* qu'on trouvera ci-après, précédés des chiffres romains correspondants.

Documents [1]

I

Le code renvoie à 25 documents pontificaux ou de Congrégations romaines. Nous n'en donnons qu'un seul.

Dans l'Encyclique *Affari vos* (8 déc. 1887), adressée aux évêques du Canada, à propos de l'abolition par le Parlement du Manitoba du droit pour les catholiques d'être élevés dans les écoles publiques, suivant les exigences de leur foi, Léon XIII écrivait :

« Il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la doctrine catholique ou qui la combattent positivement, à des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part, ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant, et en entourant les enfants de multiples sauvegardes, qui, trop souvent d'ailleurs, sont reconnues insuffisantes pour parer au danger. Pareillement, il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines. » (*Lettres apostoliques* de Léon XIII, t. V, p. 225.)

Comme documents épiscopaux particulièrement solennels et explicites, on peut citer les deux déclarations suivantes :

a) Déclaration collective de l'épiscopat belge (1er septembre 1879).

« Les parents qui enverront leurs enfants aux écoles officielles se rendront coupables de péché grave ; s'ils persévèrent dans leur conduite, *ils seront exclus de l'absolution sacramentelle*. Exception est faite pour les cas où les parents auront une grave raison d'en agir ainsi et lorsque l'occasion prochaine de perdre la foi et les mœurs, inhérente à ces écoles publiques, sera susceptible de devenir une occasion éloignée seulement. Cette cause grave existera lorsqu'on n'aura pas d'école catholique à sa disposition ou que, en ayant une, on ne pourra la fréquenter sans éprouver un *dommage temporel considérable*. Mais l'interdiction devient absolue dès que le danger prochain de corruption ne peut être converti en péril éloigné, comme c'est le cas pour toutes les Ecoles normales de l'Etat. » (*La Documentation Catholique*, 1929, I, col. 448.)

b) Déclaration des cardinaux, archevêques et évêques de France (août 1908).

« Vu les circonstances où nous sommes jetés, si vous avez la possibilité, pour faire élever vos enfants, de choisir entre plusieurs écoles, la conscience vous fait un devoir de préférer celle qui donnera le plus de garanties au respect de tous vos droits.

En toute hypothèse, vous surveillerez l'école publique, employant d'abord tous les moyens légaux pour la maintenir dans l'observation de ce que, à défaut d'une expression meilleure, nous appellerons l'honnête neutralité.

Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle s'obstinait à être un péril pour la foi de vos enfants, vous devriez — nous ne cesserons de vous le rappeler et de vous soutenir dans la défense de vos droits, — vous devriez leur en interdire l'accès, au prix des suites quelconques pouvant résulter de l'acte de conscience que vous auriez ainsi accompli, en bons Français et en bons chrétiens. (*Les questions actuelles*, 1908.)

II

Dans son Encyclique sur l'éducation, Pie XI a repris presque textuellement l'interdiction du code :

« La fréquentation des écoles non catholique ou neutres, ou mixtes (à savoir celles qu s'ouvrent indifféremment aux catholiques et non catholiques, sans distinction), doit être interdit aux enfants catholiques ; elle ne peut être toléré qu'au jugement de l'Ordinaire, dans des circons tances bien déterminées de temps et de lieu et sou de spéciales garanties. » (*Divini illius magistr* 31 décembre 1929. Chevalier et Marmy, 348.)

III

« On ne doit pas se persuader que l'instructio et la piété peuvent être séparées impunément. Il faut non seulement que la religion soit ensei gnée aux enfants à certaines heures, mais que tou le reste de l'enseignement exhale comme une odeu de piété chrétienne. S'il en est autrement, si ce arôme sacré ne pénètre pas à la fois l'esprit de maîtres et celui des élèves, l'instruction, quell qu'elle soit, ne produira que peu de fruits et aur même de graves inconvénients. » (Léon XIII, Ency clique *Militantis Ecclesiae*, 1er août 1897. *Actes*, 5 199-201.)

« On ne peut renouveler sur l'enfant le jugemen de Salomon et le partager d'un coup d'épée dérai sonnable et cruel, qui sépare son intelligence d sa volonté. Tandis que l'on cultive la première, i est nécessaire d'acheminer la seconde à la con quête des habitudes vertueuses et au but final Celui qui, dans l'éducation, néglige la volonté e concentre tous ses efforts à la culture de l'intelli gence, parvient à faire de l'instruction une arm dangereuse dans les mains des méchants, car c'es l'argumentation de l'intelligence qui vient parfoi s'ajouter aux mauvais penchants de la volonté e leur donner la force contre laquelle il n'y a plu moyen de résister. » (Léon XIII, *Lettre au cardina La Valette*, vicaire de Rome, 1878, cité par S. Exc Mgr Guerry, *Code d'Action catholique*, p. 69 Spes, 1928.)

« A l'école confessionnelle, l'instruction reli gieuse est comme une trame de fils d'or relian toutes les matières de l'enseignement. » (*Lettre pas torale des évêques allemands*, avril 1922. *La Docu mentation Catholique*, 15-22 février 1930, col. 496.

« Les parents catholiques ne peuvent en con science ni accepter ni approuver un système d'édu cation suivant lequel il y a séparation complèt entre l'instruction laïque et l'éducation conform à leur religion. » (*Déclaration de l'épiscopa anglais*, 1894. *La Documentation Catholique*, 1929 I, col. 449.)

IV

Dans l'Encyclique au clergé italien, sur l'Actio catholique, *Non abbiamo bisogno* (29 juin 1931) Pie XI déclarait :

« Vous savez, vénérables Frères, évêques d'Italie par votre expérience pastorale, quelle erreu funeste c'est de croire et de faire croire que l'œuvr accomplie dans l'Eglise par l'Action catholique e par le moyen de l'Action catholique, a été rem placée et rendue superflue par l'instruction reli gieuse dans les écoles et par la présence d'aumô niers dans les Associations de jeunesse du part et du régime. L'une et l'autre sont très certai nement nécessaires ; sans elles, l'école et les Asso ciations en question deviendraient inévitablemen et bien vite, par fatale nécessité logique et psycho logique, des choses païennes. Nécessaires don mais non suffisantes : en effet, par cette instruc tion religieuse et par cette action des aumônier l'Eglise ne peut réaliser qu'un *minimum* de so efficacité spirituelle et surnaturelle, et cela sur u terrain et dans un milieu qui ne dépendent pa d'elle, où l'on est préoccupé par nombre d'autre matières d'enseignement et par de tout autre exercices, où commandent immédiatement de autorités qui, souvent, sont peu ou point favo rables, et dont il n'est pas rare que l'influenc

(1) Les textes pontificaux sont cités d'après les éditions de la Bonne Presse, ou de Chevalier et Marmy, *La Communauté humaine*, Fribourg, 1944.

s'exerce en sens contraire par leur parole ou par l'exemple de leur vie. » (*Actes* de PIE XI, t. VII, p. 210-211. Chevalier et Marmy, 10.)

V

« Quand il s'agit de la bonne éducation de la jeunesse, on n'a jamais le droit de fixer des limites à la peine et au labeur qui en résultent, si grands qu'ils puissent être. Aussi, les catholiques de toutes les nations, qui, en dépensant beaucoup d'argent et encore plus de zèle, ont créé les écoles pour l'éducation de leurs enfants, sont dignes d'être proposés à l'admiration de tous. Il convient que ce bel exemple soit imité partout où les circonstances l'exigent. » (LÉON XIII, Encyclique *Sapientiae christianae,* 10 janvier 1890. *Actes,* t. II, p. 295-297. Chevalier et Marmy, 721.)

« Que les parents considèrent qu'ils ont une grande charge de protection envers leurs enfants, mais bien plus grande encore à l'égard de cette vie supérieure et plus excellente des âmes à laquelle ils doivent les former : et lorsqu'ils ne peuvent la remplir eux-mêmes, il est de leur devoir de donner leurs enfants à des auxiliaires étrangers, en sorte que ceux-ci reçoivent et recueillent de maîtres autorisés l'enseignement religieux nécessaire. Il n'est pas rare que ce magnifique exemple de piété et de munificence soit donné (dans des endroits où il n'y a que des écoles publiques dites *neutres*) par des catholiques qui ont ouvert des écoles à eux, au prix de grands efforts et à grands frais, et qui les entretiennent avec une grande constance. Certes, il est grandement à désirer que ces excellents et sûrs asiles de la jeunesse soient rétablis en plus grand nombre possible là où il y en a besoin, selon la nécessité et les ressources locales. » (LÉON XIII, Encyclique *Officio sanctissimo* aux évêques de Bavière, 22 décembre 1887. *Actes,* t. II, p. 135.)

VI

MANSI, *Collectio amplissima,* t. XXI, col. 227.

Notons aussi cette ordonnance de Théodulphe, évêque d'Orléans, à la fin du VIIIe siècle :

« Que les prêtres établissent des écoles dans les villages et dans les bourgs, et si quelqu'un veut leur confier ses enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils se gardent de les rebuter et de refuser sa demande ; qu'ils s'appliquent, au contraire, à leur éducation avec une charité extrême, ayant présent à l'esprit ce qui est écrit : ceux qui sont instruits brilleront comme la splendeur du firmament, et ceux qui enseignent la justice à la multitude brilleront comme les étoiles dans les éternités perpétuelles. Lors donc qu'ils les instruiront, qu'ils se gardent d'exiger aucun prix en retour de ce service ; qu'ils n'en reçoivent rien, si ce n'est ce que les parents voudront bien offrir de leur plein gré et par esprit de charité. » (*Capitula Theodulphi,* ep. aurelianensis, anno 797. Mansi, *Coll. amplissima,* t. XIII, col. 998-999 ; cité par G. A. PRÉVOST, *L'Eglise et les campagnes au moyen-âge,* p. 143. Champion, 1892.)

VII

« L'Eglise a toujours condamné les écoles appelées *mixtes* ou *neutres* et a maintes fois averti les pères de famille, afin que, sur ce point si important, ils demeurassent toujours vigilants, toujours sur leurs gardes. Obéir ici à l'Eglise, c'est faire œuvre d'intérêt social et pourvoir excellemment au salut commun. En effet, ceux dont la première éducation n'a pas ressenti l'influence de la religion grandissent sans avoir aucune notion des plus hautes vérités, de celles qui peuvent seules entretenir dans l'homme l'amour de la vertu et l'aider à dominer ses passions mauvaises. Telles sont les notions qui affirment un Dieu créateur, juge et vengeur, les récompenses et les châtiments de la vie future, les secours célestes que Jésus-Christ nous offre pour l'accomplissement consciencieux et saint de tous nos devoirs. Sans cet enseignement, toute culture des intelligences restera une culture malsaine. Des jeunes gens auxquels on n'aura point inspiré la crainte de Dieu ne pourront supporter aucune des règles desquelles dépend l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils se laisseront facilement entraîner à jeter le trouble dans l'Etat. » (LÉON XIII, Encyclique *Nobilissima Gallorum gens,* 8 février 1884. *Actes,* I, p. 231-233.)

« L'éducation chrétienne de la jeunesse importe grandement au bien de la société civile elle-même. Il est manifeste que d'innombrables et graves dangers menacent un Etat où l'enseignement et le système d'études sont constitués en dehors de la religion et, ce qui est pire encore, contre elle. Car dès qu'on met de côté ou qu'on méprise ce souverain et divin magistère qui apprend à révérer Dieu et, sur son fondement, à tenir tous les enseignements de l'autorité de Dieu dans une foi absolue, la science humaine s'abîme, par une pente naturelle, dans les plus pernicieuses erreurs, celles du *naturalisme* et du *rationalisme.* Et, comme conséquence, le jugement et l'appréciation des idées, et, par cela même, naturellement, des actes, étant remis à chaque homme, l'autorité publique des gouvernants s'en trouve affaiblie et débilitée : car il serait extraordinaire que ceux qui ont été pénétrés de cette opinion, la plus perverse de toutes, qu'ils ne sont assujettis d'aucune manière au gouvernement et à la conduite de Dieu, reconnussent quelque autorité humaine et qu'ils s'y soumissent. Or, les fondements sur lesquels repose toute autorité étant ébranlés, la société civile se dissout et s'évanouit ; il n'y a plus d'Etat et il ne reste partout que la domination de la force et du crime. » (LÉON XIII, Encyclique *Officio sanctissimo,* 22 décembre 1887, aux évêques de Bavière. *Actes,* t. II, p. 135.)

« Si Dieu et sa loi sont proscrits de l'enseignement, on ne voit plus comment on peut demander aux jeunes gens de fuir le mal et de mener une vie honnête et sainte ni comment préparer pour la famille et la société des hommes de mœurs rangées, capables et à même de contribuer à la prospérité publique. » (PIE XI, Encyclique *Ubi Arcano,* 23 décembre 1922. *Actes,* t. Ier, p. 164. Chevalier et Marmy, 831.)

« La mission assignée par Dieu aux parents, de pourvoir au bien matériel et spirituel de leurs enfants et de leur procurer une formation harmonieuse, pénétrée de véritable esprit religieux, ne peut leur être arrachée sans une grave lésion du droit. Cette formation doit certes avoir aussi pour but de préparer la jeunesse à remplir avec intelligence, conscience et fierté les devoirs d'un noble patriotisme, donnant à la patrie terrestre toute la mesure qui lui est due d'amour, de dévouement et de collaboration. Mais, d'autre part, une formation qui oublierait ou — pis encore — négligerait délibérément de diriger les yeux et le cœur de la jeunesse vers la patrie surnaturelle, serait une injustice contre la jeunesse, une injustice contre les inaliénables droits et devoirs de la famille chrétienne, une déviation à laquelle il faut incontinent porter remède dans l'intérêt même du peuple et de l'Etat. Une telle éducation paraîtra peut-être, à ceux qui en portent la responsabilité, source d'accroissement, de force et de vigueur : en réalité, elle serait le contraire, et de tristes conséquences le prouveraient. Le crime de lèse-majesté contre le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (*I Tim.*, VI, 15 ; *Apoc.*, XIX, 16), perpétré par une éducation indifférente ou hostile à l'esprit chrétien, le renversement du « Laissez venir à moi les petits enfants » (MARC, X, 14) porteraient des fruits bien amers.

Par contre, l'Etat, qui enlève aux cœurs saignants et déchirés des pères et des mères chrétiens leurs inquiétudes et les rétablit dans leurs droits, ne fait que travailler à sa propre paix intérieure et poser les bases d'un plus heureux avenir pour la patrie. » (S. S. PIE XII, Encyclique *Summi Pontificatus.* Chevalier et Marmy, 1022.)

VIII

Encyclique : *Parvenu à la vingt-cinquième année,* 19 mars 1902. (*Actes,* t. VI, p. 282.)

★ ★ ★

2. Conseils aux prêtres

en conclusion de l'enquête faite par NN. SS. les évêques de France sur la crise de recrutement des Congrégations féminines.

I. — Compréhension et estime de la vie religieuse.

a) Pour redresser l'opinion que trop de fidèles et de familles chrétiennes manifestent sur le sujet de la vocation religieuse des jeunes filles, il importe que le prêtre soit lui-même convaincu de l'excellence en soi de la perfection religieuse. Il semble que sur ce point un enseignement approprié pourrait lui être donné dès le Séminaire.

b) Le clergé veillera en particulier à atténuer les conséquences d'une propagande excessive et maladroite de la spiritualité légitime du mariage chrétien ; il n'hésitera pas à enseigner la supériorité de la virginité consacrée à Dieu sur l'état de mariage.

c) Il importe que le clergé se fasse un devoir de respecter scrupuleusement une vocation religieuse certaine, et de ne pas chercher à la retenir au profit de la paroisse ou des mouvements d'Action catholique.

d) Dans la décision d'une vocation féminine, le clergé paroissial, les aumôniers des mouvements d'Action catholique, les confesseurs auront présents à l'esprit l'excellence d'une vie entièrement consacrée à Dieu par la pratique des conseils évangéliques, ainsi que les avantages et la sécurité qu'offre l'entrée dans un Institut religieux ou séculier canoniquement approuvé par l'Eglise.

II. — Ministère pastoral auprès des religieuses.

Le clergé tant régulier que séculier montrera estime, dévouement, reconnaissance aux Congrégations et communautés de religieuses ; il tiendra à honneur de redresser les critiques qui leur sont adressées dans une méconnaissance souvent injuste des réalités de la vie religieuse.

Il ne peut ignorer que c'est du prêtre que les religieuses attendent une connaissance éclairée des obligations comme des privilèges de leur état de perfection évangélique.

En particulier, le clergé a le devoir de considérer la responsabilité collective et personnelle qui lui incombe vis-à-vis des religieuses et l'obligation dans laquelle il se trouve de remplir exactement les charges que le droit canon lui impose : supérieurs, confesseurs, aumôniers, prédicateurs (1).

Le ministère auprès des religieuses est à estimer comme un ministère de choix, particulièrement délicat, dont il n'est pas permis de s'acquitter sans préparation ni attention sous peine de porter grave préjudice aux âmes.

A ce titre, il semble que soient à recommander :

1° la spécialisation dans chaque diocèse d'un prêtre ou de plusieurs prêtres, tant pour le soin spirituel des communautés religieuses que pour la formation du clergé paroissial à ses emplois de confesseur ordinaire ou extraordinaire, et à la prédication aux religieuses ;

2° une place importante dans les publications pastorales à l'usage du clergé pour l'éclairer et l'aider dans son ministère auprès des religieuses ;

3° une participation plus active du clergé régulier, qui connaît bien la pratique de la vie religieuse et que souvent des liens de parenté spirituelle unissent à des Congrégations féminines ;

4° enfin, il importe que le clergé sache faire entrer les religieuses dans le courant de la vie paroissiale, en ne les laissant pas à l'écart des responsabilités apostoliques qu'il est de plus en plus amené à confier à des personnalités laïques.

(1) Il conviendrait notamment que, lorsqu'un établissement ou un groupement sacerdotal emploie à son service une communauté de religieuses, un prêtre soit nommément responsable du ministère spirituel auprès de ces religieuses.

★ ★ ★

3. Recommandations aux Rév. Mères Supérieures générales des Congrégations féminines

à la suite de l'enquête faite par NN. SS. les évêques de France sur la crise de recrutement.

Après avoir pris connaissance de l'enquête menée par ses soins, l'Assemblée des cardinaux et archevêques, pour remédier à la diminution des vocations religieuses en France, a cru opportun de communiquer à NN. SS. les évêques une série de réflexions et de suggestions destinées au clergé.

D'autre part, elle a estimé qu'il y aurait intérêt pour les Congrégations féminines à s'inspirer de certaines recommandations dans lesquelles elles voudront bien voir la marque de la vive sollicitude que leur porte la hiérarchie.

III. — Les Congrégations féminines en face de la jeune fille actuelle.

La condition préalable, tout spécialement chez les supérieures et les maîtresses des novices, est de faire preuve de compréhension à l'égard de la jeune fille chrétienne telle qu'elle est aujourd'hui.

Par ses études ou par son travail, dans sa famille comme dans sa paroisse, la jeune fille a été entraînée à prendre des initiatives, à revendiquer des responsabilités ; elle a connu un genre de vie plus personnel et plus libre que par le passé. D'autre part, le climat chrétien dans lequel elle a été élevée n'est plus le même qu'autrefois. Si la jeune fille a, assez souvent, perdu l'habitude des exercices de piété et des dévotions traditionnelles, elle est par contre très attachée à la vie liturgique et à sa source, la Sainte Ecriture, tandis que le zèle des âmes pratiqué en équipe la rend exigeante en fait de charité fraternelle.

Il faut en tenir compte dans la formation à l'obéissance surnaturelle et aux vœux de religion, en même temps qu'à la vie en communauté avec ses observances. Non seulement le noviciat devra apprendre à la jeune fille à plier son existence à un cadre de vie, mais encore l'initier aux raisons

d'être des traditions et des coutumes de la Congrégation, et surtout lui faire reconnaître dans toute loi ou tout commandement une manifestation de l'idéal évangélique.

En fait d'hygiène et de soins médicaux, d'alimentation, de repos et de loisir, on est aujourd'hui plus exigeant, même dans les classes sociales les moins favorisées. Jadis, pour beaucoup de jeune filles, notamment dans les milieux ruraux, entrer au couvent c'était accéder à un *standing* de vie plus élevé, souvent moins pénible et sur bien des points plus éclairé.

Engagée de bonne heure dans les activités d'Action catholique, la jeune fille estime qu'elle n'est pas libre de renoncer à ses responsabilités apostoliques. Dans la vie religieuse, elle voudrait rester l'auxiliaire intelligente des mouvements féminins de laïcat.

IV. — Les Congrégations féminines et leurs conditions de vie dans la société d'aujourd'hui.

Les Congrégations n'oublieront jamais que rien ne doit passer avant le bien-être spirituel de leurs religieuses. Chacune d'elles a droit à une vie intérieure qui lui permette de maintenir intacte la consécration totale de sa profession. Il ne convient pas que, faute de formation doctrinale, certaines religieuses s'avouent inférieures en connaissances religieuses à ce qu'elles auraient été dans le monde, ni qu'elles se sentent moins utiles au salut des âmes. Pour un Institut, la première condition de succès de son recrutement réside dans la joie que montrent toutes ses religieuses à vivre dans leur vocation.

Aussi les Congrégations seront-elles bien inspirées de limiter leurs charges aux possibilités d'emploi de leurs religieuses valides, afin d'éviter un surmenage dommageable à la santé, nuisible à la vie intérieure et qui, très vite, leur interdit de satisfaire convenablement à leurs responsabilités professionnelles.

Que les supérieures ne s'obstinent pas à conserver à tout prix leurs religieuses dans des établissements, publics ou privés, dont la direction ne leur laisse pas le temps de vaquer à leurs exercices de règle, ou les tient dans une situation subalterne indigne de leur condition de religieuses et qui est préjudiciable à l'influence morale à laquelle elles ont droit. Qu'elles considèrent que, si la société actuelle n'attend plus des Congrégations religieuses qu'elles prennent en charge la totalité des hôpitaux et des écoles, leur rôle aujourd'hui n'est pas moins grand que par le passé : l'Eglise leur demande de maintenir constamment sous les yeux des institutrices, des assistantes sociales, des infirmières, l'exemple d'une vie professionnelle nourrie de l'idéal de l'Evangile.

Les Congrégations ne négligeront rien pour assurer la formation technique et la qualification professionnelle de leurs jeunes religieuses, et leur feront passer en temps voulu les diplômes nécessaires ou utiles.

Qu'elles recherchent entre elles les occasions de contact afin de s'informer réciproquement et de s'aider à réaliser une meilleure formation générale et professionnelle de leurs religieuses.

— *Jean-Claude le ramoneur*, par G. Dardel. — Un vol. de 140 pages illustrées, 175 francs ; port, 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Jean-Claude est un petit Savoyard qui aime bien ses montagnes, ses parents, ses frères et sœurs, surtout son « Grand ». Mais à 10 ans, Jean-Claude part pour Paris où il ramonera les cheminées de la grand'ville. En route, il trouve un ami qui va lui aussi à Paris, où il travaille durement, mais n'est point trop seul au milieu de ses « pays », ramoneurs comme lui. Il y rencontre de nouveaux amis, l'un surtout, O'Grégor. Et quel étonnement en apprenant que O'Grégor est... ou plutôt n'est pas... Les jeunes de 12 à 14 ans liront ce livre charmant, plein de fraîcheur, de sensibilité, d'aventures amusantes de la fameuse collection « Ohé, les gars ».

— Pierre Fernessole, S. C. J. : *La Papauté et la paix du monde. De Grégoire XVI à Pie XI.* (Vol. 12 × 19 cm., 282 pages. Beauchesne et ses fils, 117, rue de Rennes, Paris, 1948.) — *S. S. Pie XII et la paix du monde.* (Vol. 12 × 19 cm., 200 pages, 255 francs. Beauchesne et ses fils.)

Dans le premier de ces deux ouvrages, le R. P. Fernessole, professeur à l'Institut catholique de Paris, retrace les efforts de la Papauté, de Grégoire XVI à Pie XI, pour écarter la guerre, la faire cesser quand elle s'était déchaînée, l'empêcher de se renouveler. Le second relate en détail, en présentant de nombreux documents publiés pour la plupart dans *la Documentation Catholique*, l'effort incessant déployé par S. S. Pie XII, pour empêcher la seconde guerre mondiale, pour en adoucir les rigueurs et les désastres, pour rappeler, après la cessation des hostilités, les seules bases solides de la paix entre les nations. Livres à placer en particulier dans les bibliothèques paroissiales et à faire connaître aux militants d'Action catholique.

— *Deux ans d'alliance germano-soviétique (août 1939-juin 1941)*, par A. Rossi. — Un vol. de 226 pages, 250 francs. Librairie Arthème Fayard, 18, rue du Saint-Gothard, Paris.

L'auteur a déjà publié une *Physiologie du parti communiste français*, dont nous avons rendu compte dans cette revue. Son nouvel ouvrage comporte les mêmes qualités : il est clair, cite abondamment les sources, et surtout laisse parler les documents. Au lecteur de dégager les jugements de moralité qui conviennent. Le lecteur français, qui aime juger sur pièces, trouvera donc ici son compte. Il se dégage nettement de ces pages que la Russie des Soviets a pris l'initiative de son alliance avec l'Allemagne hitlérienne, qu'elle a voulu cette alliance, et que c'est bien, malgré Moscou, que cette alliance a pris fin par la seule volonté de Hitler. La démonstration est péremptoire et sans inutile bavardage. Certains documents sont reproduits en fac-similé.

— *L'art d'aimer*, par Paul Chanson. — Un vol. in-8° couronne, 160 pages, 190 francs ; franco, 225 francs. Aux Editions familiales de France, 86, rue de Gergovie, Paris, XIVe.

Ce livre, d'une grande hardiesse, sans être téméraire, parle délicatement de choses délicates. Il enseigne ce que beaucoup ignorent. Il répond à un besoin. Il y a une technique de l'intimité conjugale. Allons-nous laisser aux incroyants, pis encore, aux maîtres d'immoralité, le soin de l'établir ? Non. Le mariage est une chose sainte. Les époux chrétiens trouveront ici les conseils adaptés. C'est un père de famille qui les leur donne, un homme de cœur qui ne veut pas de l'intimité au rabais, un chrétien qui sait que le don mutuel répond à un vœu divin. Une révélation aussi grave n'est destinée qu'aux hommes et aux femmes engagés dans le mariage, qu'aux fiancés à la veille du grand jour. Ce livre veut dire ce qui doit être dit, mais veut le dire d'une plume chaste. L'ouvrage porte l'*imprimatur*.

DOSSIERS DE LA « D. C. »

La première Assemblée du « Conseil œcuménique des Églises »

Amsterdam, 22 août - 4 septembre 1948

(SUITE ET FIN) (1)

XII — CONCLUSION

Pour juger équitablement d'un événement comme l'Assemblée d'Amsterdam, il ne suffit pas d'enregistrer les notes discordantes inévitables, ou de citer quelques passages d'une particulière élévation de pensée, ni de lui prêter des intentions qu'elle n'a pas et de conclure à un échec — le mouvement œcuménique est encore très loin du but et ses porte-parole avouent l'entrevoir à peine — ou de mesurer le chemin parcouru depuis quelques décades et de se livrer à un optimisme prématuré, que d'ailleurs les dirigeants œcuméniques ne partagent pas. (Voir ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 546.)

Les résultats d'Amsterdam ne seront nettement visibles que lorsque le Conseil œcuménique aura eu le temps d'agir. L'intelligence des textes est rendue difficile par le vague des formules, par les courants divers qui s'y entrecroisent, par l'absence des actes complets de l'Assemblée. Il est cependant possible d'en mesurer jusqu'à un certain degré la portée, par comparaison, notamment, avec le passé.

Bilan positif.

Il est certain qu'Amsterdam marque une étape importante dans le mouvement œcuménique. Ce ne sont plus des personnalités, si représentatives soient-elles, mais les Eglises elles-mêmes qui ont pris en main officiellement la cause de l'unité. Par la fondation du Conseil œcuménique, sur le but, les tâches et le fonctionnement duquel elles se sont mises d'accord, elles disposent maintenant d'un organisme puissant qui groupe les efforts jusqu'alors dispersés. L'union de Foi et Constitution et du Christianisme pratique, deux mouvements et deux méthodes, est le fait essentiel à cet égard.

« Unité dans la vérité et la sainteté. »

On ne se résigne plus à la division, on n'y voit plus un signe de vitalité et de liberté. On a conscience de l' « anomalie profonde » (2) de la désunion, non seulement à cause de ses répercussions fâcheuses sur l'évangélisation et l'affrontement chrétien des problèmes temporels, mais surtout parce qu'elle est contraire à la volonté manifeste de Jésus-Christ. Les membres de l'Assemblée ont pu toucher du doigt cette anomalie par l'impossibilité où ils étaient de célébrer ensemble la Sainte Cène, signe de l'unité. Il fallut organiser quatre services : orthodoxe, anglican, luthérien et réformé.

L'unité recherchée est bien « l'unité visible du Corps du Christ » (1), « l'unité complète » (2). On a renoncé aux compromis doctrinaux, pour tendre à l'unité « dans la vérité et la sainteté » (3). On a dépassé la simple collaboration pratique, encore que celle-ci garde sa place. Ainsi les sections III et IV ont traité de problèmes qui sont du ressort de Vie et Action. Mais la Commission de Foi et Constitution, chargée des études en vue de l'accord doctrinal, occupe une position privilégiée dans le Conseil, dont elle représente l'activité fondamentale (4).

L'accord sur la base doctrinale, la reconnaissance de « Notre-Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur » est un gain capital, inconcevable il y a quelques décades. Le mouvement œcuménique a enregistré ici le bienfait du renouveau dogmatique qui s'est accompli dans les Eglises protestantes entre les deux guerres, sous l'influence principalement de la théologie barthienne. Il a sonné ainsi le glas du libéralisme du XIXe siècle, qui réduisait le Christ à un idéal moral et social. Sur ce point fondamental, le protestantisme a donc rencontré la position qui n'a jamais cessé d'être celle de l'orthodoxie et d'une partie de l'anglicanisme.

Visibilité et unité de l'Eglise.

Un rapprochement semblable s'est opéré sur la doctrine de l'Eglise. Ici Karl Barth semble dépassé. Il n'admet que l'Eglise universelle invisible, et les Eglises locales. Toute structure ecclésiastique est contraire à la liberté de la parole de Dieu à l'égard des fidèles et inversement. L'Eglise est l' « événement » par lequel deux ou trois sont réunis au nom du Christ, en attendant l'union immuable au ciel. Or, depuis une vingtaine d'années, le protestantisme a redécouvert la visibilité

---

(1) Voir *D. C.* du 24. 4. 49, col. 541 et suiv. ; *D. C.* du 22. 5. 49, col. 665 et suiv.

(2) VISSER 'T HOOFT, ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 553.

---

(1) Le pasteur MARC BOEGNER, dans *Protestantisme français*, Paris, 1945, p. 371. Le Rapport I, § III, déclare : « Nous rendons grâces à Dieu de tout ce qui éclaire le chemin vers l'unité visible. » (*D. C.; ibid.*, col. 565.) Voir le passage plus explicite du Rapport II, § IV, C (ci-dessus, *D. C.* du 22. 5. 49, col. 668), sur « l'unité dans la foi, dans la fraternité, à la table du Seigneur ».

(2) VISSER 'T HOOFT, ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 554.

(3) Rapport I, § V ; ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 566.

(4) Voir ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 556-557 ; Constitution, § VI, ci-dessus, *D. C.* du 22. 5. 49, col. 685.

et l'unité de l'Eglise. Le problème que soulève l'existence de l'Eglise catholique, les contacts avec les anglicans et les orthodoxes, l'œcuménisme, même pratique, surtout le renouveau des études bibliques, sont les facteurs, s'influençant réciproquement, qui sont à l'origine de ce fait nouveau. C'est là un autre résultat du travail doctrinal accompli à l'intérieur des Eglises qu'a enregistré le mouvement œcuménique en faisant de l'Eglise le thème central de l'Assemblée d'Amsterdam. A la lumière de l'Ecriture, trésor commun à tous, on a constaté l'accord sur plusieurs points importants concernant la nature et la mission de l'Eglise (Rapport I, § III ; *D. C.* du 24. 4. 49, col. 564-565), accord qui consacre l'abandon des conceptions individualistes, idéalistes ou modernistes dans une bonne partie du monde protestant. Certes, une opposition, irréductible pour le moment, subsiste entre les positions protestante et « catholique » (Rapport I, § II ; *ibid.*, col. 563-564), désaccord fondamental, puisqu'elle intéresse la manière même de connaître la volonté de Dieu ; et elle rend les points d'accord susceptibles d'interprétations différentes. Mais reste toujours ce progrès que même la conception protestante déclare admettre « la continuité de l'Eglise visible sous une certaine forme » (*Ibid.*). Enfin, la délimitation de cette antithèse aide à clarifier le problème et profitera sans doute aux travaux futurs.

Malgré le désaccord sur la mission de l'Eglise vis-à-vis des problèmes temporels, l'Assemblée a pris position en face du désordre social, économique et international. Ainsi elle a reconnu que la Seigneurie du Christ ne se limite pas à la vie religieuse personnelle et demande au chrétien aussi un engagement temporel. L'optimisme, voire le pragmatisme, des Américains surtout, s'harmonise ou voisine ainsi avec la tendance piétiste et eschatologique, assez répandue parmi les continentaux. C'est sans doute grâce à ce dernier courant que l'Assemblée a refusé de s'inféoder à des idéologies terrestres ou de surestimer les possibilités humaines et qu'elle s'est gardée de l'illusion de transformer ce monde en un paradis terrestre.

Sous l'influence notamment de cette défiance des forces humaines, inspirée par la crainte de déroger à la souveraineté de Dieu, et de l'abandon confiant à la seule grâce divine, qui l'accompagne, l'Assemblée a souligné fortement les sentiments d'humilité et de repentance en face des divisions et l'impuissance des hommes à les surmonter : l'unité est un don de Dieu ; cependant, les hommes doivent y travailler ; il ne la refusera pas à leurs prières et à leur obéissance à sa volonté. Quoi qu'il en soit de la théologie unilatérale qui les inspire pour une part, ce sont là des sentiments authentiquement chrétiens. Enfin, on a souligné à plusieurs reprises que la recherche de l'unité doit aller de pair avec un renouveau de vie religieuse dans les Eglises.

Plus de la moitié des membres du Congrès n'avaient jamais participé à des conférences œcuméniques. L'Assemblée d'Amsterdam leur a fait sans doute prendre une conscience plus nette de la désunion et de son caractère profondément anormal. Le dialogue avec des confessions différentes ne peut qu'élargir et préciser la problématique de l'œcuménisme. L'Assemblée aura sans doute fortifié en tous le sens de l'unité qu'ils auront à développer dans leurs Eglises respectives.

Bilan négatif.

Désirs et efforts d'unité, mais jusqu'où ?

Quel que soit le bilan positif de l'Assemblée, une double constatation s'impose. Du côté œcuménique, on ne pèche certainement pas par excès d'optimisme sur l'avenir du Conseil. Malgré le chemin parcouru, on est obligé de constater, du coté catholique, que le mouvement œcuménique est encore très loin du but. Le désir de l'unité et les efforts dans ce sens sont conformes à la volonté du Christ et ont donc droit à notre sympathie et à nos vœux et prières pour leur aboutissement. Mais le terme de ces efforts ne peut être que l'unité dans l'Eglise fondée par Jésus-Christ ; c'est elle qui transmet son message et continue son œuvre de salut sur terre depuis les apôtres jusqu'à nos jours. Corps mystique du Christ, elle tient toute son autorité et toute grâce uniquement de son divin Chef. En elle, l'Eglise catholique, la prière sacerdotale du Christ a été exaucée dès le début.

Seul l'avenir dira si les espoirs que l'Assemblée d'Amsterdam a suscités et les progrès qu'elle a enregistrés ou amorcés auront un lendemain. De même l'avenir seul répondra à certains points d'interrogation et nous renseignera sur l'évolution de certaines tendances qui s'y sont manifestées.

Il convient de constater tout d'abord le décalage inévitable entre le message « adopté » et les rapports « reçus » ; entre les textes, dont peu d'ailleurs représentent l'opinion officielle de l'Assemblée, et l'aspect, encore peu connu, des travaux ; entre les grands esprits qui pensent et dirigent le mouvement œcuménique et les multiples Eglises où il aura à pénétrer ; entre l'élite de chaque Eglise et la masse où il faudra développer le sens de l'unité. Le Conseil œcuménique n'aura d'influence réelle et durable que si son œuvre est continuée dans les Eglises affiliées, dans les paroisses, parmi les fidèles.

Quant au message, avec la Constitution et la déclaration sur la nature du Conseil œcuménique, le seul texte « adopté », il s'en tient en matière ecclésiologique à un minimalisme assez décevant. Il ne connaît que l'*Una Sancta* invisible et des « paroisses et communautés (*congregations*) chrétiennes ». Il indique cependant le sens de l'effort œcuménique, quand il dit que Jésus-Christ « réunit en un seul *corps* les enfants de Dieu dispersés ». (Ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 560.)

Encore ne faut-il pas forcer la portée de cette dernière expression. Aujourd'hui même, les protestants entendent par là généralement une certaine réalité visible de l'Eglise, Karl Barth fait au Conseil œcuménique le reproche suivant : « Sous l'influence de l'image biblique de l'Eglise, représentée comme le corps du Christ, nous avons été amenés à parler d'une manière très peu biblique de l'incarnation continue de la parole de Dieu au sein de l'Eglise. » Il ne récuse pas la notion de l'Eglise comme le corps du Christ, mais il en donne la définition suivante : « Le corps de Christ se compose de tous ceux qui, chacun à sa place et à sa manière, ont placé toute leur confiance en Jésus-Christ » (1), notion qui coïncide avec celle de l'*Una Sancta* invisible. Cependant, à moins d'équivoque voulue, il semble bien

(1) Discours du 23. 8. 48. *Réforme* du 4. 9. 48.

s'agir d'une certaine unité visible, puisque, d'après le rapport I, même le point de vue protestant « fait ressortir d'une manière ou d'une autre la continuité de l'Eglise visible » (1) ; et plus loin, on rend grâces à Dieu « de tout ce qui éclaire le chemin vers l'unité visible » (2).

Dans sa conclusion, d'allure nettement eschatologique, le message exprime l'assurance que les desseins de Dieu seront accomplis ; mais nous ne pouvons que « dresser des signes annonciateurs de la victoire future ». Le message ne marque donc pas un progrès du point de vue de l'ecclésiologie. Il est vrai qu'il n'est pas une confession de foi, qu'il devait pouvoir être agréé de tous et qu'il ne fallait pas anticiper sur l'acceptation par les Eglises du rapport de la section I, qui, lui, est plus positif.

Le Conseil et les Eglises.

La pénétration de l'influence du Conseil œcuménique dans la vie concrète des Eglises provoque dans celles-ci un renouveau de vie religieuse et un effort de réflexion sur leur héritage doctrinal. Ce mouvement est d'ailleurs en cours dans bien des pays depuis un certain nombre d'années, et il a été fortement stimulé par la préoccupation œcuménique. En effet, on ne voit pas bien une Eglise tendre, à partir de la tiédeur, vers l'unité voulue par le Christ ou engager le dialogue avec d'autres Eglises à partir de l'indifférence. Il en est résulté une prise de conscience plus nette des particularités confessionnelles. D'où un regain du confessionnalisme, conséquence paradoxale de l'œcuménisme. Est-ce un obstacle ? Il est difficile de le prédire. En tout cas, il n'a pas empêché le regroupement ou la fédération, dans beaucoup de pays, d'Eglises séparées administrativement ou de confession apparentée.

Mais, par ailleurs, on constate depuis quelques années, un regain d'animosité contre l'Eglise catholique parmi des Eglises protestantes de certains pays (3).

L'intolérance est contraire à la « conscience œcuménique » que le Conseil œcuménique se propose de développer ; espérons qu'il empêchera certaines des Eglises affiliées de faire fausse route.

Tendance eschatologique.

Malgré l'œuvre d'harmonisation et d'équilibre, inaugurée par le Comité provisoire du Conseil œcuménique et continuée à Amsterdam, plusieurs attitudes en face du problème de l'unité subsistent : d'une part, la tendance, assez répandue parmi les Anglo-Saxons, surtout les Américains, et les jeunes Eglises évangélisées par eux, vers un « activisme chrétien » ; d'autre part, la tendance eschatologique de la « théologie continentale », la luthérienne comme la réformée (1). Sa conception du péché et de la Rédemption par le Christ seul (2) lui interdit ce qu'elle considère comme « l'identification par l'Eglise visible de son œuvre avec l'œuvre de Dieu » (3). Dans ce monde de pécheurs justifiés — considérés comme justes — par la foi, cette œuvre n'existe qu'en espérance ; elle n'aura de réalité visible que dans l'éternité. Parler autrement, c'est confondre la foi et la vue. Ici-bas la division est un mal inévitable, suite du péché ; l'unité parfaite ne sera donnée que dans l'autre monde ; ce qui n'empêche pas que les chrétiens ont le devoir d'y travailler déjà sur cette terre, d'y dresser des signes qui manifesteront l'unité de l'Eglise invisible et annonceront l'unité future. Cette tendance a été affirmée à Amsterdam le plus fortement par Karl Barth. Commune dans la nouvelle théologie réformée, elle inspire le message d'Amsterdam (4).

Cependant, l'attitude eschatologique n'est pas sans issue. Pour cela, il faut dégager la nature de l'unité voulue par le Christ, question primordiale sur laquelle la section I n'est pas arrivée à s'entendre. (Rapport I, § III, A 3. *D. C.* du 24. 4. 49, col. 565.) Ce sera peut-être la tâche de la Commission Foi et Constitution et des Assemblées futures. Un passage du raport de la section II est plus explicite ; il proclame le devoir de tendre vers « l'unité dans la foi, dans la fraternité (*fellowship*), à la table du Seigneur » (*D. C.* du 22. 5. 49, col. 668). Une fois les exigences véritables de l'unité redécouvertes à la lumière du Nouveau Testament, il reste une place pour l'aspect eschatologique de l'ecclésiologie (5). L'Eglise catholique sait, elle aussi, que l'unité idéalement parfaite n'est pas réalisable dans ce monde, mais elle sait également qu'il est un degré d'unité très réelle que le Christ a voulu et qu'il a donné à son Eglise dès ici-bas. Jusqu'à présent, la doctrine des Eglises séparées reste à des degrés divers en deçà de cette exigence divine.

Tendance doctrinale.

La « théologie continentale », défiante à l'égard de l'effort humain, — d'où son attitude eschatologique — et peu tentée de surestimer le rôle temporel de l'Eglise, est en revanche très ouverte

---

(1) Voir supra *D. C.* du 24. 4. 49, col. 564. Cf. *Ibid.* Rapport I, § III A. Le pasteur Marc Boegner parle de « l'unité visible du Corps du Christ ». *Les Eglises protestantes de France et le mouvement œcuménique* dans *Protestantisme français*, Paris, 1945, p. 371.

(2) Ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 565.

(3) Sans rien dramatiser et en faisant remarquer que cette attitude n'est pas partagée par tous, signalons aux Etats-Unis les protestations contre l'envoi d'un représentant personnel du président auprès du Pape, l'agitation autour de l'arrêt de la Cour suprême (8. 3. 1948) dans le cas Mc Collum, déclarant inconstitutionnels les cours d'instruction religieuse dans des écoles publiques. En fait, ce sont principalement les cours catholiques qui sont visés. Les déclarations faites à ce sujet le 27 janvier 1948, par l'évêque méthodiste G. Bromley Oxnam, actuellement un des coprésidents du Conseil œcuménique des Eglises, sont peu compréhensives, c'est le moins qu'on puisse dire.

Au début de mai dernier, le Comité de contact avec les pouvoirs publics du Conseil œcuménique des Pays-Bas a adressé au Conseil des ministres une adresse signée par pratiquement toutes les Eglises protetantes du pays, dans laquelle il proteste contre la non-observance d'un article de la Constitution, remontant au début du siècle dernier, et qui interdit les offices religieux publics — en fait les processions catholiques — dans la majeure partie du pays. Depuis quelques années, cet article tendait à tomber en désuétude, une jurisprudence dans ce sens s'établissait et on parle de le reviser. En réalité, jusqu'à présent on n'a passé outre à l'article que dans quelques localités à majorité catholique et il ne s'est produit aucun heurt avec la population protestante.

---

(1) REINHOLD NIEBUHR, dans *The Christian Century* du 27. 10. 48. Cf. *Herder-Korrespondenz*, avril 1949, p. 311 suiv.

(2) L'Eglise catholique professe, elle aussi, la Rédemption par le Christ seul, mais elle admet la coopération réelle des hommes en dépendance totale de lui.

(3) Le pasteur PIERRE MAURY, dans *Protestantisme français*, Paris, 1945, p. 422.

(4) Voir supra *D. C.* du 24. 4. 49, col. 561-562. Voir aussi le Rapport III, § VI (*D. C.* du 22. 5. 49, col. 673), et le Rapport IV, § V (*D. C.* du 22. 5. 49, col. 678).

(5) Sur cet aspect voir la lettre pastorale du cardinal Suhard, *Essor ou déclin de l'Eglise*, Edit. du Vitrail, Paris 1947, p. 18.

aux exigences doctrinales. Le courant pragmatiste, attaché à la coopération et aux réalisations pratiques, minimise les questions de doctrine. Aussi le Rapport I, (L'Eglise universelle dans le dessein de Dieu), après avoir indiqué les points d'accord et les points de désaccord, constate-t-il : « Dans certaines parties du monde et à quelques-uns de nos membres, les problèmes que nous avons discutés ici ne semblent pas importants, ni même pertinents. » (Ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 565.) Ces deux tendances, qui concernent plutôt la méthode et les buts de l'œcuménisme, ne recouvrent donc pas les divergences doctrinales, relevées dans le Rapport I, § II et III, bien qu'elles s'y rattachent. La tendance des jeunes Eglises à opérer des « réunions » prématurées, sans s'embarrasser de considérations doctrinales (1), a rencontré des réserves (Rapport II, § IV C. Ci-dessus, *D. C.* du 22. 5. 49, col. 668.) Pleines de vitalité, elles s'impatientent de la lenteur du travail de l'union. Mais les dirigeants du Conseil et ses principaux théologiens, quoique de confessions fort diverses, par exemple, Craig (méthodiste), Florovsky (orthodoxe), Barth (réformé), Aulén (luthérien), Ramsay (anglican), ne sont pas hommes à risquer des professions de foi commune qui resteraient verbales ou des réunions hâtives qui resteraient factices, faute d'accord sur le fond. Toujours est-il que le pessimisme, que recèle l'attitude eschatologique, aussi bien que le pragmatisme sont un danger pour l'œuvre œcuménique, celui-ci renonçant à l'unité voulue par le Christ par insouciance dogmatique, celui-là par désespoir de l'atteindre ici-bas.

Un autre problème est posé par les présupposés protestants qui sont à la base du Conseil œcuménique. Simple hypothèse de travail ? C'est, en tout cas, la conception protestante qui inspire la Déclaration sur la nature du Conseil œcuménique. En effet, les déclarations que le Conseil pourra être amené à faire ne leur conféreront d'autorité que celle qui résidera dans leur vérité et leur sagesse intrinsèques (cf. *D. C.* du 22. 5. 49, col 687). Elles seront faites « à la lumière de la Révélation divine... dans la dépendance du Saint-Esprit » (*Ibid.*). Elles seront donc basées sur les critères qui sont précisément ceux de la Réforme et qui, jusqu'ici, n'ont pas empêché les divisions, au contraire. Leur acceptation dépend du jugement de chaque Eglise, donc en définitive du jugement individuel dans des Eglises qui ne se reconnaissent pas d'autorité enseignante s'imposant aux fidèles. Or, jusqu'à présent le jugement individuel n'a pas agi dans le sens de l'unité.

Certes, vouloir aller plus loin pour le moment serait supposer acquis des résultats qui ne le sont pas encore, surtout que le Conseil œcuménique ne peut et ne veut pas être une super-Eglise. On a l'impression de se trouver dans une impasse. La conception actuelle du Conseil œcuménique devra donc être dépassée si l'on veut obtenir l'unité. Un organisme, basé sur un principe qui jusqu'ici a agi comme un facteur de division, semble voué à l'impuissance à moins qu'il ne se transforme ou que ne se modifie peu à peu la mentalité des Eglises affiliées. Une transformation du Conseil œcuménique n'est pas exclue, puisqu'il se conçoit comme essentiellement mouvant, comme une solution provisoire, une étape.

(1) Dans ce sens, voir l'interview du pasteur DANIEL T. NILES (Ceylan), ci-dessus, *D. C.* du 22. 5. 49, col. 690.

La véritable unité de l'Eglise voulue par le Christ.

Le Christ, qui a voulu l'unité de son Eglise, lui a donné aussi le moyen de la conserver. L'Eglise est dirigée actuellement et invisiblement par son Chef, Jésus-Christ, et animée par le Saint-Esprit (1). Les protestants l'admettent, mais elle remonte en même temps au Christ historique, qu'elle prolonge à travers l'histoire par les apôtres et leurs sucesseurs, chargés de transmettre en son nom et d'enseigner sans erreur son message. « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. » (*Jean*, XX, 21.) « Allez donc, enseignez toutes les nations... je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. » (*Matth.*, XXVIII, 19-20.) Il a donné à son Eglise Pierre comme fondement inébranlable (*Matth.*, XVI, 17-19), Pierre et ses successeurs, puisqu'il ajoute « et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle » (*Ibid.* ; cf. aussi *Matth.*, XXVIII, 20). La thèse, dite « catholique » dans le Rapport I de l'Assemblée d'Amsterdam, se rapproche de ce dessein du Christ. L'Eglise catholique va jusqu'au bout des enseignements bibliques par la doctrine de l'infaillibilité. Ce magistère vivant, exercé par un épiscopat hiérarchique, sous la conduite du successeur de Pierre, nous transmet et enseigne la parole de Dieu et nous assure de sa rectitude : continuation, par une filiation ininterrompue, de la mission d'enseignement, comme de la mission de sanctification et de gouvernement, des apôtres — l'apostolicité de l'Eglise — et par là de la mission du Christ. Ce magistère constitue un critère objectif de la vérité révélée et un garant de l'unité, institué par le Christ lui-même.

Le désaccord s'est cristallisé autour de cette opposition protestant-« catholique », c'est-à-dire schématiquement et à la limite (2) : relation directe avec la parole de Dieu ou par l'intermédiaire de l'Eglise apostolique. Point fondamental, puisqu'il engage la manière même de connaître la volonté de Dieu, à laquelle tous se déclarent prêts à se soumettre, et que l'unité recherchée par tous en dépend.

Ce qui empêche le protestantisme d'admettre l'autorité d'une Eglise enseignante, c'est qu'elle lui paraît déroger à l'unique magistère du Christ. C'est au fond l'éternel problème de la conciliation de l'action humaine et de la souveraineté divine, la compatibilité ou l'incompatilibité du fini et de l'infini. Les autres points de désaccord ont la même source : la tradition ; la connaissance naturelle de Dieu ; le péché et la justification ; la coopération de l'homme à l'œuvre de salut (grâce et mérite) ; la grâce distribuée par le canal de l'Eglise (sacrements).

Cependant, le problème a été résolu en principe par l'Incarnation, Dieu fait homme, admise de part et d'autre. « Si le Verbe de Dieu a voulu se servir de notre nature pour racheter les hommes..., il se sert de même de son Eglise au cours des siècles pour perpétuer l'œuvre commencée. » (3) Reconnaître une action efficace à l'homme n'enlève rien à la souveraineté divine ; l'homme ne concourt à l'œuvre de salut que par la miséricorde de Dieu qui le lui a accordé et qui, par la grâce, a trans-

(1) Cf. Encyclique *Mystici Corporis*, Edit. Bonne Presse, p. 21 et 31.
(2) Pour les nuances, voir Rapport I, § II. Ci-dessus, *D. C.* du 24. 4. 49, col. 563-564.
(3) Encyclique *Mystici Corporis*. Edit. Bonne Presse, p. 9.

formé la nature humaine. C'est là précisément la nouveauté du christianisme. De même pour l'institution humano-divine qu'est l'Eglise. Ses pouvoirs, elle ne les tient que de Dieu, mais elle les détient réellement.

La conception exclusive de la souveraineté divine et de l'impuissance humaine, qu'on relève chez les protestants, ne manque pas de grandeur et de noblesse ; on comprend qu'elle puisse nourrir la vie spirituelle de beaucoup de nos frères séparés. Leurs affirmations unilatérales, et par là incomplètes, de vérités authentiques, occupent d'ailleurs une large, mais juste place dans la doctrine catholique (1), plus complexe parce que plus nuancée, encore que, par réaction, des auteurs aient mis parfois trop uniquement l'accent sur leur aspect complémentaire. Mais cette conception sera longue à reviser, car elle implique presque un mode de penser différent du nôtre. Cependant, entre elle et la notion catholique de coopération de la créature, et par conséquent de notre attitude envers la parole de Dieu, il n'y a pas de moyen terme. La doctrine catholique est déjà une voie moyenne entre le pélagianisme ou, d'une manière plus générale, le naturalisme dans ses diverses formes anciennes et modernes, et la position protestante.

Le travail continue...

Cependant une revision n'est pas exclue. Un point d'insertion est fourni par cette idée qui parcourt comme un leitmotiv les rapports d'Amsterdam : par nos propres forces nous ne pouvons rien, mais par la puissance de Dieu nous pouvons et devons travailler à la réalisation de son dessein dans l'Eglise et le monde. « Nous sommes les coopérateurs de Dieu. » (Rapport IV, *D. C.* du 22. 5. 49, col. 675.)

Du point de vue ecclésiologique, c'est surtout le renouveau de l'étude de l'Ecriture et de l'antiquité chrétienne, étude objective, débarrassée des préjugés libéraux et modernistes, qui donne de l'espoir. Bien que ces travaux soient encore loin d'avoir porté tous leurs fruits, ils ont déjà conduit à la redécouverte de l'unité et de la visibilité de l'Eglise. On a exprimé récemment le vœu de voir les recherches s'orienter vers la notion d'apostolicité, à laquelle la théologie protestante était restée fermée jusqu'à présent. Or, des études émanant de protestants allemands ont marqué ces derniers temps des progrès remarquables et assez concordants dans ce domaine (2). Tôt ou tard, les résultats de pareils travaux pénétreront dans les Eglises et par la Commission de Foi et Constitution dans le Conseil œcuménique. Si les contacts avec d'autres Eglises ou leurs fidèles, ainsi que le renouveau de l'exégèse ont permis de faire du chemin, on peut espérer qu'il en sera encore ainsi dans l'avenir. Les études objectives faites du côté catholique peuvent également aider au rapprochement et, outre les services qu'ils rendent à l'Eglise catholique, aider les chercheurs de l'autre côté (1).

❉

Le cheminement vers l'unité sera long. On ne refait pas en dix ans ce que des siècles ont défait. Il faut du temps pour redécouvrir la vérité et plus encore pour préparer des mentalités, orientées autrement, à l'accepter. Bien que numériquement les textes et discours relatifs à des questions pratiques l'aient emporté à Amsterdam, il est à espérer que le Conseil œcuménique, suivant son programme, continuera à donner priorité aux travaux de Foi et Constitution et que, fidèle à sa conception dynamique, il ne se figera pas tôt ou tard dans le pragmatisme ou dans une fédération d'Eglises.

Sous ce rapport, l'abstention de l'Eglise catholique est un service rendu à l'œcuménisme, un avertissement permanent de ne pas s'arrêter, mais de se demander à chaque étape si l'on est bien allé jusqu'au bout de la volonté du Christ. La loyauté à l'égard du mouvement œcuménique, comme à l'égard de son Eglise, interdit donc au catholique d'atténuer la doctrine de celle-ci au risque de créer des espoirs illusoires ; les considérations sentimentales ou tactiques ne sont pas de mise ici. D'ailleurs les dirigeants œcuméniques ne s'y tromperaient pas. Mais le devoir d'affirmer nettement la vérité, implique celui de l'affirmer authentiquement : toute la vérité dont l'Eglise a la garde, mais rien que cette vérité. Ne pas confondre avec

---

(1) Cf. la lettre pastorale (1948) du cardinal SUHARD, *Le sens de Dieu*, *D. C.*, t. XLV (1948), col. 530-546 ; 590-600. Voir notamment col. 539-546 et 589-592.

(2) H. SCHLIER, « Die Ordung der Kirche nach den Pastoralbriefen » (La Constitution de l'Eglise d'après les épîtres pastorales), dans *Festschrift für Friedrich Gogarten*. L'auteur conclut notamment : « La doctrine ou l'Evangile [...] n'agissent pas dans l'abstrait, mais concrètement dans la parole ou la décision des autorités. L'Evangile est, dès le commencement, un enseignement vivant, qui suppose un magistère juridique. » Paul « détient donc ce qu'on appellera plus tard le pouvoir d'enseignement, le pouvoir de gouvernement, le pouvoir judiciaire et le pouvoir d'ordre, ou en un mot la *potestas jurisdictionis* et *ordinis*. Il les détient *jure divino* en vertu de sa nomination par le Christ Jésus lui-même. Qu'on n'ait pas encore une conscience claire de ces pouvoirs ne change rien à la nature ni à la réalité de la chose ». Ensuite, l'auteur constate la transmission de ces pouvoirs à Timothée et à Tite. « Le principe de la succession est en vigueur », la hiérarchie dans la structure de l'Eglise apostolique et sa « tendance vers un sommet monarchique. On entrevoit le principe du primat ». Dans le même sens, voir ERNST KAESEMANN, dans *Theologische Literaturzeitung*, novembre 1948, col. 665 suiv. HANS VON CAMPENHAUSEN, dans *Studia Theologica* (Lund), I, 1-2. ETHELBERT STAUFFER, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, LXII (1944). On trouve des résumés et des extraits de ces études dans *Herder-Korrespondenz* (Fribourg, Allemagne), mars 1949, col. 290 suiv. ; mai 1949, col. 381 suiv.

(1) « La qualité des travaux bibliques produits depuis cinquante ans par des écrivains catholiques, n'est pas seulement frappante pour quiconque les suit, mais souvent elle a appelé les croyants protestants à une intelligence plus profonde de l'Ecriture. C'est une joie aussi pour nous de voir que l'Encyclique papale [*Divino afflante*, 1943] ne recommande pas seulement au clergé enseignant la pratique des livres sacrés, mais « à tous les fidèles de l'univers catholique ». Car c'est notre conviction que dans la Bible où, comme le dit S. S. Pie XII, « Christ est présent pour tous », nous trouverons en lui la vocation et les voies du rapprochement entre nos Eglises. » Le pasteur PIERRE MAURY, dans *Protestantisme français*, Paris, 1945, p. 416-417. On sait par ailleurs les services que les travaux des exégètes protestants ont rendus à l'exégèse catholique.

« Comme l'Eglise catholique romaine et avec elle nous croyons que l'Eglise est réellement *le Corps du Christ*, et que ce Christ, qui est la tête de son corps ne vit pas, parce qu'il ne le veut point, sans ceux qui sont ses membres. Nous pouvons souscrire à nombre d'affirmations, d'ailleurs référées à la Bible, de l'Encyclique *Mystici Corporis Christi* de S. S. Pie XII. Bien plus, le grand effort catholique actuellement poursuivi pour définir, aussi rigoureusement que possible, la doctrine de l'Eglise, a été infiniment utile à nombre de protestants pour les réveiller de leur illusion idéaliste et de leur subjectivisme, si totalement étrangers autant à la Réforme qu'à la Bible. C'est sans doute sur ce point, comme nous l'avons déjà indiqué, que le bénéfice des confrontations œcuméniques a été et demeurera pour nous le plus grand. » *Ibid.*, p. 420.

Pour ne pas fausser la perspective, il convient de remarquer que, dans cette confrontation loyale des positions protestantes avec la doctrine catholique, l'auteur ne manque pas de souligner nettement les points qui les séparent.

la doctrine révélée, transmise et explicitée par l'Eglise, des inventions humaines ou des préférences personnelles, si respectables soient-elles. Ne pas fausser les perspectives en mettant, dans l'exposé ou dans la pratique, un accent excessif sur ce qui est secondaire. Le renouveau biblique, la remise en lumière de l'Eglise en tant que Corps mystique du Christ, la place plus grande accordée aux sources de la Révélation et au sens du mystère sont, sous ce rapport, des faits heureux parmi d'autres. Il faut encore exposer et justifier la vérité dans la charité et l'humilité, car la charité garde toujours ses droits et d'avoir reçu la lumière complète n'est pas notre mérite personnel ; suivre avec sympathie les efforts sincères d'autrui ; essayer de comprendre sa position : les points de désaccord sont assez réels pour ne pas les aggraver de malentendus. Imputer indistinctement aux protestants d'aujourd'hui les théories libérales d'il y a quarante ans ou les croire fidèles au *Pecca fortiter* est une erreur. Prêter à l'infaillibilité pontificale une extension universelle ou confondre la primauté avec une volonté de puissance temporelle en est une autre, qu'on rencontre parfois encore chez des protestants éclairés. Il faut voir ce qui réellement sépare, mais aussi ce qui unit, car un dialogue fructueux doit partir des points communs. Voir le chemin qui reste à faire, mais voir aussi le chemin parcouru.

C'est aux fruits qu'on connaît l'arbre. La sainteté, donnée à l'Eglise par son Chef et Fondateur, doit briller dans ses membres ; à eux de la manifester, par sa grâce, dans leur vie et leurs œuvres. L'apostolicité de l'Eglise demande à être mise en lumière par chaque génération de théologiens et d'historiens ; son unité, sa catholicité, sa sainteté demandent aussi un effort continuel de ses membres. « Le Christ requiert le secours de ses membres... Il veut recevoir l'aide des membres de son Corps mystique pour accomplir l'œuvre de la Rédemption. » (1)

Tout ce qui précède montre suffisamment que l'unité est une œuvre « humainement impossible » (2). Raison de plus pour admirer ceux qui, confiants en Dieu, s'y sont attachés. Pour nous, elle est le retour à la maison paternelle ; à nous de rendre la maison accueillante. A nous de nous associer avec les chrétiens séparés de nous à la prière du Christ : *Ut omnes unum sint.*

Dans les milieux œcuméniques, la prière suivante a été répandue à l'occasion de l'Assemblée d'Amsterdam :

« O Dieu, qui as répandu ton Esprit sur ton Eglise, daigne accorder à tes enfants, que tu as rassemblés de toutes les parties du monde, d'entendre ensemble ta Parole et de s'y soumettre. Donne-leur, par l'action vivifiante de ton Esprit, de rechercher le renouveau et l'unité de l'Eglise et de rendre, au sein de l'immense désordre du monde, un témoignage clair de ton dessein de salut envers les hommes, tel que tu nous l'as révélé en Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur. Amen. » (3)

A. JANSSEN.

---

(1) Encyclique *Mystici Corporis*, Edit. Bonne Presse, p. 24.
(2) VISSER 'T HOOFT, ci-dessus, col. 559.
(3) Texte dans *Rythmes du monde* (Paris, 35, rue de Sèvres), 1948, n° 4, p. 98. Cette revue trimestrielle publie régulièrement une chronique de l'œcuménisme due au R. P. M. Villain, S. M., ainsi qu'une chronique de l'orthodoxie par Georges Maklakoff. Pour suivre le mouvement vers l'Unité, voir, outre les revues *Unitas* et *Irénikon*, déjà citées, le bulletin *Vers l'unité chrétienne* (Istina, 25, boulevard d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine) et *Russie et chrétienté* (à la même adresse).

EN MARGE DU CONSEIL ŒCUMÉNIQUE D'AMSTERDAM

Les semaines catholiques de l'unité au Havre

Témoignage d'un protestant.

L'article que nous donnons ci-après, à titre documentaire, a été publié sous ce titre par la Vie intellectuelle (1) *et reproduit par* Terre d'Afrique *de mars 1949 :*

Il convient de féliciter les catholiques du Havre. Ils font preuve d'un zèle intelligent et exempt d'amertume. Ils pensent au royaume de Dieu et ils agissent. L'élite de leurs animateurs a réussi à grouper un très grand nombre de bonnes volontés. C'est évidemment sur le terrain des préoccupations de la sainte Unité que des protestants, dans cette ville comme dans les autres, peuvent les rencontrer *religieusement*. Or, ces préoccupations, qui ont été d'abord, là comme partout, le fait d'un très petit nombre, commencent à atteindre d'assez larges couches de fidèles parce que la semence a été jetée et qu'elle a levé dans une bonne terre. Preuve en est l'affluence de plus d'un millier de fidèles qui a régulièrement suivi en l'église Sainte-Anne les conférences organisées en octobre 1946 et en octobre 1948 au cours d'une semaine spécialement consacrée aux problèmes de l'unité, évidemment envisagés dans la perspective catholique.

---

(1) *La Vie intellectuelle* (février 1949), p. 146-153.

Protestant, nous aurions eu de gros scrupules à rédiger nos impressions, en vue d'une publication éventuelle dans une revue catholique, si nous n'avions été sollicité de le faire par un prêtre ami dans une lettre empreinte de la plus grande délicatesse. On attend de nous « un reportage objectif et une suite de réflexions, telles qu'un chrétien réformé, ne rougissant pas de sa foi, peut les exprimer ».

La semaine d'octobre 1946 est trop lointaine, même dans notre souvenir, pour que nous soyons à même de l'évoquer. Mais les protestants qui entendirent alors le chanoine Desmettre peuvent lui rendre cette justice qu'il a donné un exposé à la fois exact et charitable du protestantisme et de la réforme de Calvin. Grâce à Dieu, ce n'est plus là un tour de force exceptionnel auquel il y aurait lieu d'applaudir bruyamment. D'assez nombreux catholiques ont acquis aujourd'hui la capacité de parler des réalités protestantes sans les déformer, avant d'apporter leurs réactions d'étonnement et leurs critiques. Mais nous sommes bien persuadé que, s'il en est ainsi, c'est parce que la connaissance du protestantisme a cessé d'être une connaissance livresque, puisée dans de vieux livres de polémique ; c'est parce qu'il y a eu des contacts personnels avec des protestants et des pasteurs ; c'est parce que des amitiés ont été nouées.

Faisons mention de la soirée où parla l'abbé Nédoncelle. Il nous intéressa vivement en posant le problème théologique de la qualité d' « Eglise » que l'Eglise catholique romaine croit pouvoir reconnaître à la grande communauté ecclésiastique de l'anglicanisme. Mais qu'en serait-il, si la question était posée pour l'Eglise réformée de France ? Le jour où il y aurait au moins en bonne doctrine, en pensée, en esprit, une intégration, fût-elle partielle, de toutes les autres chrétientés dans la conscience de chaque Eglise, la cause de l'unité aurait réalisé un progrès immense et peut-être décisif.

La semaine d'octobre 1948 n'a compris que quatre conférences. Elles ont porté sur le drame de la rupture, sur ses aspects historiques, sur les conséquences catastrophiques qui en ont résulté. Mais l'évocation des grands événements qui ont marqué les schismes a fourni à nouveau l'occasion d'évoquer les oppositions dogmatiques et de donner des aperçus sur les situations actuelles.

Le premier conférencier fut Mgr Arquillière. Il traitait de la rupture et de ses causes. Il l'a fait sans passion, avec la sérénité de l'historien, haussant à peine le ton pour parler de ce que tout chrétien capable de revivre tant soit peu ce terrible XVIe siècle doit considérer comme la lave brûlante de la foi. C'est exclusivement de Luther qu'il parla, justifiant son choix par l'affirmation que c'est de Luther que toute la Réforme procède, consacrant une simple phrase à Calvin dont le génie lui semble nettement différent. Le drame fut parfaitement restitué : d'une part, les occasions de scandale données par une papauté de plus en plus discréditée, déjà atteinte dans son prestige par la querelle des trois Papes ; d'autre part, la conscience angoissée du moine Martin Luther, préoccupé du salut éternel, ne trouvant la paix qu'après avoir désespéré de gagner le ciel par le mérite des œuvres et s'en remettant à la seule justification par la foi. Cent ans plus tard, l'Eglise catholique remettait certes de l'ordre dans ses affaires. La contre-Réforme s'opérait sans que soit brisée la continuité de sa foi dont le contenu était resté inaltéré, même aux époques de la plus grande indignité des autorités hiérarchiques. Mais c'était cent ans trop tard.

A un tel témoignage, les réactions de l'auditeur protestant ne peuvent être que favorables. L'Eglise catholique se révèle capable d'un examen de conscience, capable aussi de reconnaître le génie religieux de Luther, de cet homme qui porte une marque exceptionnelle, en si parfaite consonance avec son époque. Mais l'évocation du grand drame ne doit-elle pas amener les croyants d'aujourd'hui à préciser dans une atmosphère apaisée leurs réactions doctrinales ? La justification par la foi est bien, comme on le dit, une des pierres angulaires de la Réforme, tant calviniste que luthérienne. La conscience protestante d'aujourd'hui ratifie toujours cette assertion : l'homme ne commence à saisir son salut que lorsqu'il se connaît pécheur, lorsqu'il connaît sa misère et son endettement irrémédiable. Toutefois, on aurait tort d'oublier, du côté catholique, que la Réforme est tout aussi affirmative sur les fruits normaux de la sanctification de l'homme, une fois accepté vraiment le salut promis en Jésus-Christ. Ces questions ont été plusieurs fois étudiées en des cercles amicaux ; elles l'ont été par des théologiens compétents, et les distances entre les positions catholiques et les positions protestantes sur le rôle respectif de la foi et des œuvres, sur la part que l'homme doit assumer dans son salut, sont beaucoup moins grandes qu'on se le figurait jusqu'ici. C'est bien ce que nous laisse entendre le pasteur Maury dans la cinquième et dernière partie du beau livre : *Protestantisme français* (1).

Faut-il ajouter que si Luther est à l'origine d'une des plus grandes ruptures de la chrétienté, rupture à l'origine de laquelle nous pouvons tous dire qu'il y a le péché des hommes, les églises luthériennes d'aujourd'hui ont un sens particulièrement aigu du devoir de travailler pour l'unité et qu'elles occupent dans la chrétienté réformée une position privilégiée dont elles ont conscience, entre le monde du calvinisme et le monde du catholicisme non romain ?

Le second orateur fut le P. Congar. Deux conférences lui incombaient : l'une sur les relations entre les Eglises séparées depuis les schismes, l'autre sur le malheur de la rupture du point de vue catholique. Mgr Arquillière avait prouvé qu'il avait une connaissance suffisante du protestantisme pour en parler avec respect. Le P. Congar, lui disait : « nos amis protestants », et c'était la chose la plus naturelle du monde, car nul n'ignore quel rôle utile ce religieux joue depuis plusieurs années entre son propre monde catholique et le monde des protestants français dans lequel il compte effectivement de nombreuses amitiés. Il devient aujourd'hui normal que les catholiques aient des amis protestants qu'ils connaissent comme tels, et avec lesquels ils parlent d'autre chose que de la pluie ou du beau temps, des événements politiques, littéraires, artistiques ou mondains.

Dans son premier entretien, le P. Congar a déclaré avec force que le plus gros obstacle à surmonter, c'est, du côté protestant, un état d'esprit de méfiance. L'observation nous paraît juste. Mais, fort heureusement, le conférencier en exposa les causes. Ces causes, ce sont les persécutions. La Réforme a été un mouvement brisé en France par la violence. Sans doute telles étaient les mœurs de l'époque. Sans doute, les protestants ont exercé des violences analogues sur des catholiques, là où ils étaient en force. Mais il appartient à chacun de faire son propre examen de conscience et d'exprimer son repentir pour les frères en la foi qui nous ont précédés.

Quant à analyser les conséquences fâcheuses de la rupture du point de vue de l'Eglise catholique, pour un catholique, le sujet était fort délicat. Il s'agissait de parler des valeurs chrétiennes particulièrement bien incarnées dans le monde protestant, valeurs dont le catholique dira qu'elles lui appartiennent tout autant, mais qu'elles ont connu un moindre essor au sein de sa propre Eglise. Ces valeurs, on le devine, ce sont le sens de la relation personnelle du croyant avec Dieu, la règle de la lecture et de la méditation de l'Ecriture Sainte, le souci d'une atmosphère de liberté intellectuelle et même de la liberté tout court. Le P. Congar s'est borné à les énumérer : il avait pris, il est vrai, son sujet d'une tout autre manière, par la bande de la géographie humaine et de la psychologie des peuples. L'Eglise parfaite de Jésus-Christ ne peut conquérir sa plénitude que si toute l'humanité, avec ses riches et précieuses diversités raciales et nationales, lui appartient dans l'unité. Or, depuis Michel Cérulaire, l'Orient échappe à l'Eglise romaine qui, de ce fait, pourrait être comparée à une malade ne respirant plus que par un poumon. Depuis le XVI siècle, l'Europe septentrionale, puis le monde anglo-saxon pour sa majeure part, sont de nouveaux vastes fragments d'humanité que le catholicisme touche à peine. Mais le premier schisme, ce fut celui d'Israël, refusant de reconnaître en Jésus-Christ le Messie ; privée d'Israël, la catholicité est privée de certaines richesses, richesses dont la possession lui permettrait de se mieux faire comprendre dans les champs de Mission de l'Orient.

La dernière conférence était consacrée aux malheurs qui résultent de la rupture pour les Eglises séparées de Rome. C'était celle où l'auditeur protestant s'attendait à recevoir une pluie de vérités désagréables ; ce fut celle qui lui a apporté les plus vives satisfactions. Le P. Rouquette rappela ce qu'un catholique peut reconnaître comme positif dans le protestantisme : du fait de l'insuffisante culture des valeurs auxquelles tient essentiellement le protestantisme, du seul fait de sa défensive, l'Eglise catholique a tendance à durcir à l'excès ses propres posi-

(1) Plon, 1945, p. 418.

tions et à encourir les risques de la superstition, d'une conception magique des sacrements, de l'autoritarisme. Puis le conférencier de montrer les faiblesses du monde protestant, en proie aux divisions et au libéralisme théologique, du fait de l'inexistence d'un magistère et de l'acceptation du libre examen. Mais il n'omet pas de faire connaître ensuite que, contre cet émiettement, les plus fortes réactions se sont déjà manifestées ; tous les grands théologiens protestants d'aujourd'hui ont le souci de l'unité chrétienne. Notre satisfaction se fonde sur un double motif. D'abord, ce sont des voix protestantes qu'on a presque exclusivement fait entendre dans d'abondantes citations, des voix fort bien choisies et hautement qualifiées. Puis, évoquant le cas de ceux qui veulent ressaisir tout l'héritage chrétien du XVI[e] siècle, remonter éventuellement au delà des réformateurs, répondant à la question de savoir si les catholiques doivent les presser d'entrer dans leur Eglise, on a répondu non. L'Eglise catholique n'est pas prête à recevoir ces âmes ; elles n'y trouveraient pas actuellement la liberté dont elles ont besoin.

Sur ce dernier point, dans l'esprit d'une fraternelle franchise, nous n'ajouterons qu'une remarque. Il importe que d'aucun côté on ne cultive les illusions. Ceux-là mêmes qui, parmi les protestants, se sentent les plus proches de leurs frères catholiques (et probablement le signataire de ces lignes est du nombre) n'ont aucun désir de devenir catholiques. Ils sont sans doute très sensibles aux valeurs catholiques que leur église a partiellement perdues. Mais cette église qui est la leur, qui les a enfantés à la foi, a reçu suffisamment de grâces de Dieu (les siècles en témoignent) pour qu'elle soit capable de retrouver ce qui lui apporterait un surcroît de bien. Ou, plus exactement, ce surcroît, Dieu le lui donnera en temps opportun. Ce n'est pas le lieu de parler des critiques plus graves qu'on élève de notre côté. On trouvera un clair exposé des *non possumus* protestants dans le chapitre du pasteur Maury, cité plus haut. Etre protestant, cela signifie croire que la Réforme a été et reste nécessaire.

Notre compte rendu serait gravement insuffisant s'il laissait croire que les semaines catholiques de l'unité se bornaient à des séries de conférences. Il y avait la prière. Elle fut faite souvent en termes d'une si mâle énergie qu'on était loin des fadeurs sentimentales. Faut-il dire qu'il y eut quelques instants, au cours de ces soirées, où jaillissait, tel un éclair, le pressentiment que le *non possumus* réciproque ne valait pas pour l'éternité ?

Le protestant qui a été témoin de la charité catholique doit le dire à ses frères et les supplier de faire preuve d'une charité analogue. Puis il doit œuvrer, modestement, à son rang, mais sérieusement, dans son église. Enfin, il doit accompagner de ses vœux et de ses prières ce grand rassemblement de la chrétienté non romaine, auquel est attaché désormais le nom d'Amsterdam. Une critique que nous adresserions volontiers à nos amis catholiques, c'est que, s'ils ont évoqué avec sympathie les grandes rencontres œcuméniques, auxquelles Rome ne participe pas, ils ont semblé manifester beaucoup de scepticisme à l'égard des résultats possibles. Ne parlons pas d'un défi à relever au sens où les hommes se lancent des défis ! Mais Dieu veuille qu'Amsterdam soit le point de départ d'une démonstration de force et de puissance selon son Esprit ! N'est-ce pas au terme d'une voie comme celle inaugurée à Amsterdam que se prépare l'ultime *rencontre ?*

Pour terminer, il nous paraît opportun de souligner le fait que l'expression de « retour à Rome » alimentera toujours la méfiance des protestants. On a d'ailleurs dit fort opportunément que l'expression était inadéquate : on ne remonte jamais vers le passé, on marche vers l'avenir. Le problème de l'unité chrétienne est celui d'une *jonction* que doivent préparer des élaborations parallèles. Ce que nous espérons, avec le pasteur Max Thurian, un des théologiens de la communauté de Taizé-les-Cluny, c'est que la vénérable Eglise catholique romaine, l'Eglise des temps de la fondation, après avoir librement opéré, à la suite de ses propres expériences, certaines corrections dans ses manières d'être, corrections que nul n'aurait l'irrespect de lui prescrire, cette vieille Eglise rajeunie, toujours parée de ses richesses, reconnaîtra son propre visage dans la jeune catholicité recréée avec les églises séparées, églises qui n'éprouvent aucune humiliation à ne point porter de majuscule, mais qui la méritent dans la mesure où elles se mettent au service de l'Eglise universelle et vivent dans son attente.

ABEL MIROGLIO.

Bref aperçu de la vie religieuse en communauté chez les Anglicans

Le R. P. A. Urrutia, F. C. M., a publié dans le Commentarium pro Religiosis et Missionariis, *des Pères Claretins de Rome (janvier-juin* 1948), *une étude sur les Congrégations religieuses dans les Eglises protestantes d'Angleterre. L'auteur commence par demander au lecteur de ne pas prendre les mots de religion, Ordre, Congrégation, qu'il pourra employer, dans leur sens strictement canonique, puisqu'il entend parler de réalisations protestantes et non de la vie religieuse telle qu'elle existe canoniquement dans l'Eglise unique établie par Notre-Seigneur. De même le mot* catholique *n'a pas le même sens quand il est employé par des protestants que lorsque nous l'employons dans l'Eglise qui mérite seule ce titre. Les termes* anglo-catholique *et* romano-catholique *déplaisent à l'auteur parce qu'ils semblent impliquer un « double catholicisme ». L'auteur laisse de côté les différences doctrinales des diverses sectes protestantes d'Angleterre et leur plus ou moins d'affinité avec la véritable Eglise, cela se trouvant hors de son sujet. « Si, dit-il, beaucoup d'anglicans aspirent « plutôt à une reconnaissance de leur Eglise par Rome qu'à une union avec Rome », cependant ils ne sont pas rares, parmi eux, ceux qui cherchent sincèrement une vie spirituelle, et l'Esprit-Saint agit en eux par des voies extra-sacramentelles connues de lui seul. Extra-sacramentelles, exceptés les sacrements de Baptême régulièrement conféré et de Mariage légitimement reçu par un baptisé non-catholique. » Enfin l'auteur rappelle que tous les non-catholiques se situent* officiellement juridi-

quement, objectivement, *hors de l'Eglise du Christ, hors du* Corps mystique du Christ, *et pourtant il est certain qu'en dehors de la voie* officielle *il y a une voie de salut extra « officielle ». Ainsi un bon nombre, non par un* fait juridique, *mais* physico-mystique *se trouvent dans l'âme de l'Eglise et dans le Corps mystique du Christ. Il s'agit d'un* fait mystique *de la grâce surnaturelle. Il n'y a qu'*une porte *dans l'unique bercail du Christ, dit-il, mais si quelqu'un par erreur tente son salut en grimpant par la fenêtre, non par malice, mais de bonne foi, aurai-je le cœur de le repousser? Faisons en sorte que tous connaissent l'unique porte, car n'arrive pas à la fenêtre qui veut, et si des sourds et des aveugles ne peuvent la trouver, prions pour eux et confions tout à la miséricorde de Dieu. L'auteur donne ensuite cet aperçu de la vie religieuse des Congrégations anglicanes :*

Origine et accroissement des Congrégations anglicanes

Je commencerai d'abord par rapporter ma première rencontre avec une religieuse anglicane.

Conduit par le goût des beaux arts j'étais entré dans une église qu'avaient construites les catholiques d'avant la réforme et qui se trouve maintenant dans les mains des anglicans. Des études artistiques je passais à la liturgie, et je contemplais avec des yeux émerveillés la beauté du tabernacle posé au milieu du maître-autel, une image de la bienheureuse Vierge Marie entourée de fleurs et de lumières sur un autel latéral et la statue du Sacré-Cœur de Jésus sur un autre autel et les stations du chemin de la croix fixées au mur. En avançant un peu plus, je vis au pied du maître-autel un carton absolument pareil à ceux dont nous autres catholiques nous nous servons pour la bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement, avec les oraisons jaculatoires qui y sont annexées, y comprises celles adressées à l'Immaculée Conception et à Saint Joseph. Bien plus, il y avait l'oraison où nous « prions pour nos frères dissidents pour qu'ils rentrent dans l'Unité de l'Eglise, sous son Suprême Pasteur, le Vicaire du Christ » !

Je pensais à tout cela, en moi-même, seul dans une église vide, me souvenant de ma Mère l'Eglise catholique à laquelle cet édifice avait d'abord appartenu, quand je vis entrer dans l'église une Sœur. Elle approcha du maître-autel, fléchit les genoux devant le tabernacle et pria.

Comme elle se relevait et commençait à orner les autels, je jugeai permis et opportun de lui adresser quelques questions que j'estimais importantes pour ma première rencontre avec une religieuse non-catholique. Je lui demandais entre autres choses, ce qu'elle croyait au sujet de la sainte Eucharistie ; et elle me confessa nettement qu'elle admettait la « transsubstantiation » dans son sens catholique et non la « consubstantiation » ; elle pensait bien chaque jour s'alimenter de la sainte communion et assister au sacrifice de la messe en se servant pour elle-même du *Missel Romain* édité par la maison catholique Desclée en latin et en anglais ; elle admettait, les yeux fermés, l'Immaculée Conception, et affirmait réciter chaque jour *en privé* le chapelet de Notre-Dame. Comme elle me déclarait admettre sincèrement tout cela et d'autres choses qui me semblait bien étrangères à une mentalité protestante, je lui demandais ce qu'elle pensait du Pontife de Rome. Elle me déclara sans ambages et nettement que le Pontife de Rome était le Chef de l'Eglise universelle. Si donc il en est ainsi, pourquoi vous, ma bien chère Sœur, n'êtes-vous pas catholique (romano-catholique) ? lui demandai-je. A cette question, que je pensais définitive et tout finir, elle trouva une réponse dans la manière bien anglicane : « Parce que vous, romains-catholiques, nous dites que nous n'avons pas de sacrements et moi je suis certaine que nous avons de vrais sacrements. »

Je n'avais jamais soupçonné que dans ma première discussion avec les anglicans (et même une Sœur anglicane) j'aurais à me servir de la Bulle de Léon XIII *Apostolicae Sedis* et de tous les arguments des théologiens catholiques au sujet de l'intention et de la forme dans l'administration des sacrements, ou plutôt au sujet de la forme et de l'intention qu'exprime le rituel *Edouardien* en Angleterre. Non sans difficulté, je m'efforçais de l'amener dans la voie de la vérité, lorsque sa Révérende Mère supérieure se joignit à la discussion et prit la défense de sa religieuse.

Suis-je arrivé à les convaincre ? Je l'ignore, mais je sais que je n'en suis pas venu à bout, car, pour se défendre, elles se réfugièrent dans la conversion en corps de l'Angleterre en disant que tous devaient être convertis « en masse » et non individuellement. Cet espoir d'une « union corporative » avec l'Eglise romaine maintient séparés de nous beaucoup de protestants d'Angleterre. Il me fut inutile de leur souligner qu'elles mourraient non pas « corporativement », mais « individuellement ». Cependant, cette considération de la mort individuelle jeta une bonne semence dans leur esprit, car avant de nous séparer elles me demandèrent à genoux ma bénédiction (1) et me posèrent cette question inquiète : « Pensez-vous que nous ne serons pas sauvées ? — Je n'en sais rien, certes, répondis-je, mais si vous êtes sauvées, ce ne sera pas par la porte royale établie par le Christ, mais par la fenêtre qu'empruntent les voleurs. »

Cette considération d'un salut de voleurs toucha au moins l'une d'elles, puisque quelques jours après comme je la rencontrais dans la rue, elle m'adressa cette question : « Serai-je sauvée par la fenêtre ? — Je n'en sais rien, chère Sœur, mais priez le Seigneur que la fenêtre ne soit pas trop haute, parce que autrement vous ne seriez pas sauvée même par la fenêtre. »

Ces conversations avec des religieuses anglicanes me donnèrent la certitude de leur bonne foi et de leur intention droite (2), mais si elles *couraient bien*, certainement ce n'était pas dans la route qu'il fallait. C'est ainsi que j'eus le désir de connaître ces Congrégations et voici le fruit de mes travaux.

Premiers essais d'établissement de Congrégations de femmes dans l'anglicanisme.

Au temps d'Henri VIII et de la reine Elisabeth, tous les monastères furent abolis et toute vie reli-

(1) Cette bénédiction, je la leur donnais de tout cœur, conformément au canon 1149.

(2) Cette bonne foi existe non seulement dans les âmes simples, mais encore dans les esprits cultivés. Nous ne pouvons douter de la bonne foi du cardinal Newman quand il était anglican (cf. *Aplogia pro vita sua*, ch. III ; *The price of unity*, du P. MATURIN, p. 47, 90, 95 ; *One Lord one Faith*, du P. VERNON JOHNSON, p. 20-21).

gieuse claustrale fut abrogée, sous prétexte de réforme morale. Les protestants eux-mêmes déplorèrent bientôt cette abolition. « Quelle triste et honteuse histoire, écrit le protestant Charles Beard lui-même, cette histoire de la suppression des monastères pour subvenir aux besoins de la couronne royale et satisfaire l'avarice de courtisans faméliques. » (1) Le primat anglican d'Irlande écrivait, il y a trois cents ans : « Je pense que l'avarice a joué le premier rôle dans cette affaire (de la suppression des monastères) et que plusieurs des auteurs visaient plus « les biens » que « le bien » de l'Eglise. » (2)

Dans l'évolution des Sociétés religieuses, le sexe féminin a rarement le second rôle ; dans l'origine et l'accroissement de la vie religieuse en corps au milieu de l'anglicanisme, il a certainement la première place, mais les hommes n'ont pas été étrangers aux activités des femmes, et en les dirigeant et en fondant d'eux-mêmes un certain nombre de communautés. Ainsi, en l'an 1625, quelques pieuses femmes commencèrent une espèce de communauté religieuse près de Little Gidding sous la direction de Sir Nicholas Ferrar (3) et de sa famille, et leur vie paraît digne de louange au P. Beda Jarret, O. P. Si nous nous fiions au R. P. Bède de Saint-Simon Stock, O. C. D., dans son autobiographie, une douzaine de femmes de bonne naissance se réunirent pour vivre ensemble sous la direction du Dr Guillaume Sancroft, doyen de Saint-Paul de Londres, vers 1666 (4). Mais ces premières tentatives n'eurent pas de lendemain, parce que, au cours d'un voyage en Belgique, où elle devait étudier la Règle de Saint-Benoît, leur abbesse préféra se marier et entra dans l'Eglise catholique.

Il y eut encore quelques autres tentatives, mais qui rencontrèrent des obstacles et ne s'en relevèrent pas.

Ces obstacles venaient des autorités ecclésiastiques anglicanes qui, dans chacune de ces tentatives, soupçonnaient des penchants « catholiques » ou « romains » ou « papistes ». Le nom même de « religieuses » ou de « moniales » leur faisait horreur. S'il leur fallait un nom, elles préféraient se servir d'un nom grec μονή. S'il leur arrivait d'employer un mot latin ou anglais, elles le faisaient précéder de l'adjectif « protestant » : « Protestant Monastery », « Protestant Nunnery », « Nunnery of protestant religious », etc. Elles craignaient le nom et la chose, car du fait que dans les Constitutions de ces communautés on prescrivait la « confession habituelle » et d'autres exercices de dévotion, elles estimaient que de telles communautés préparaient le passage et déblayaient la voie à l'Eglise catholique. Il fut nécessaire que les luthériens d'Allemagne donnassent l'exemple pour que les protestants d'Angleterre pensassent que ces institutions fussent possibles en Angleterre.

Un pasteur allemand du nom de Fliedner vint en Angleterre au début du XIXe siècle et une jeune fille qui appartenait à la secte des quackers le pria d'établir dans sa paroisse, en Allemagne, une communauté de diaconesses pour le soin des malades. C'est ce que fit le Dr Fliedner, et ce fut un succès en Allemagne.

(1) W. J. SPARROW SIMPSON, D. D., *The Monastic Ideal*, p. 13.
(2) *Ibid*, p. 12.
(3) Cité par l'auteur de l'opuscule *Monks and Nuns in modern days*, p. 17.
(4) *The Religious Communities of the Church of England*, par ALLAN T. CAMERON, M. A. F. S. A. Cf. également ANSON P. *Benedictines of Caldey*.

Ce qu'on refusait d'apprendre de Rome on l'apprenait de l'Allemagne et Robert Southey a pu écrire dans son ouvrage *Colloquies on the progress and the prospects of the Society* : « Il n'y a rien dans ces institutions qui sente le romanisme, rien de superstitieux, rien de fanatique ; mais tout y était juste et saint. » (1).

Mais l'opposition restait encore très vive tant de la part de l'autorité de l'Eglise anglicane que de la part de la population. C'est alors que se dessina le remarquable mouvement d'Oxford, et les choses commencèrent à changer. Newman, Pusey, Keble et d'autres initiateurs du « Mouvement » agirent de telle façon que, bientôt, ils eurent en mains quelques Règles et Constitutions des Congrégations catholiques. La coopération des catholiques ne manqua pas dans ces premiers efforts. Celui qui devait devenir plus tard cardinal de la Sainte Eglise Romaine et qui alors était évêque titulaire de *Melipotamus*, Stephan Wiseman, leur envoya les Règles des Sœurs de Notre-Dame de la Merci, et les Sœurs de la Charité et de la Visitation furent heureuses de leur prêter leurs Constitutions pensant préparer la voie à la conversion des non-catholiques (2).

Souvent et avec joie Pusey écrivait à ses amis, parmi lesquels Newman : « Que pensez-vous de mon intention d'ériger un μονή (monastère) de femmes » ? demandait-il à Newman (3).

Entre temps, pendant que les chefs du mouvement d'Oxford en discutaient théoriquement, d'autres, à Londres ou ailleurs, élaboraient d'une façon pratique la constitution de quelques communautés. Alexander R. C. Dallas et le Dr Gooch visitèrent la Belgique bien plus longuement et admirèrent le travail des Filles de la Charité dans les hôpitaux catholiques. Le Dr Gooch, en 1825, publia un article dans un périodique *Blackwood's Magazine*, où il insistait sur la nécessité d'une institution dans le genre des Filles de la Charité. Peu après le Rév. Dallas publiait un opuscule imprimé sous le titre de « Sœurs protestantes de la Charité » qu'il fit parvenir à l'évêque anglican de Londres. A la même époque parurent deux autres ouvrages : *Hospitals and Sisterhoods*, de Miss Stanley, et *Sister of Charity abroad and at Home*, de Mme Jameson. Dans l'un et l'autre, on décrivait la situation pénible des hôpitaux de femmes et on insistait sur la nécessité de relever moralement les infirmières (4). Le Dr Gooch avait écrit dans le *Blackwood's Magazine* : « Celles qui soignent les malades ont besoin de la religion. Nous ne pouvons nous fier à la seule science et à la douceur féminine... Les catholiques nous accusaient de n'avoir pas de missionnaires. Maintenant ils ne le peuvent plus ; mais ils peuvent encore nous reprocher de n'avoir pas de Sœurs de la Charité. »

On peut voir par là que l'émulation et l'envie ne furent pas absentes dans l'intention et le désir d'établir des communautés de femmes. On a prétendu qu'ils imitaient les catholiques par le dehors, qu'ils les singeaient ; ce n'est pas complètement calomnieux.

L'évêque, toutefois, n'approuva pas le titre de « Sœurs de Charité », on les appela donc « Sœurs des malades ». Mais elles n'avaient ni vœux ni habit religieux.

(1) Cf. CAMERON, A. T. : *Religious Communities of the Church of England*.
(2) Cf. ANSON P., *Benedictines of Caldey*. Introduction, p. XXV.
(3) Cf. CAMERON, A. T. : *Religious Communities of the Church of England*, ch. VI, p. 31.
(4) *Ibid.*, ch. V, p. 26.

Premiers vœux religieux dans l'anglicanisme.

Les historiens affirment unanimement que Rebecca Hughes fut la première à émettre des vœux dans l'anglicanisme (1). L'illustre John Henry Newman, qui devait devenir cardinal de la Sainte Eglise Romaine, et qui à cette époque se donnait tout entier « pour empêcher la meilleure part de l'Eglise d'Angleterre de passer à la foi romaine (2). accomplissait le service religieux de la communion sacrée dans l'église universitaire de Sainte-Marie d'Oxford. Rebecca Hughes s'approcha de la Table sainte, s'agenouilla et, après sa communion, prononça les vœux religieux de pauvreté, chasteté et obéissance. Cependant de tels vœux furent des vœux privés dans le sens protestant du mot, car ni l'autorité anglicane ne les acceptait, ni Rebecca ne les prononçait comme membre de cette société. Alors même que certains évêques anglicans approuvaient des communautés religieuses et leurs vœux, l'Eglise anglicane ne les ratifia qu'en 1897. Il est certain que l'archevêque de Canterbury avait approuvé les « promesses temporelles » des conseils évangéliques ; mais l'épiscopat anglican presque unanimement s'opposait à tout genre de « vœux ». L'Eglise anglicane reconnaît de nos jours que Rebecca Hughes a ouvert la voie à la vie religieuse dans l'anglicanisme. Dans leur Directoire de la vie religieuse, édité sous l'autorité des archevêques de Canterbury et d'York, avec une préface de l'évêque d'Oxford, nous lisons : « Le dimanche de la Trinité, en 1841, Mariana Rebecca Hughes commença une vie de pleine consécration à Dieu par l'émission des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. C'est ainsi qu'elle est entrée dans l'état religieux autant que cela est possible sans les règles et les obligations de la vie commune. » (3) Mais bien que les « vœux » n'étaient pas approuvés on commençait à approuver des « communautés » où on émettait des « vœux ».

Première communauté sans vœux et sans pleine approbation.

Après ces efforts prématurés, dont nous venons de parler et quelques autres de moindre portée, la première communauté religieuse à la manière des catholiques s'ouvrit officiellement à Regent's Park près de Park Village, le 26 mars 1845, là où se trouve maintenant l'hôpital du Saint-Sauveur des « Sœurs de la Présentation ».

Elles avaient l'habit religieux, mais non encore de vœux religieux, bien qu'elles fussent consacrées à Dieu pour toujours. Une forte opposition se déclara contre leur habit religieux (4). Mais le Rév. Pusey leur conseilla de tenir bon et elles finirent par gagner leur cause. Les Constitutions de cette première communauté anglicane paraissent copiées sur les constitutions des Filles de la Charité catholiques, mais ces nouvelles religieuses ne furent pas connues sous le nom de « charité », ni sous celui d' « infirmières », mais du nom de « Sœurs de Sainte-Croix » ou sous le nom général de « moniales ». Cependant leur maison ne s'appelait pas « couvent » ni « maison religieuse », mais « Monè » à cause des préjugés antipapistes.

Ordre de fondation des communautés dans l'anglicanisme.

Une certaine obscurité demeure au sujet de l'ordre d'apparition de ces communautés spécialement au sujet de la première communauté véritablement religieuse. Tantôt on cite comme telle le couvent de saint Thomas à Oxford, tantôt la Société de la Très Sainte et Indivisible Trinité, à Oxford, tantôt la Société de la Très Sainte Trinité à Devonport. Ce serait plus clair si on distinguait entre communautés comme telles et en tant que communautés approuvées ou en tant que communautés avec des vœux.

Comme nous le disions plus haut, la première à émettre des vœux fut Mariana Rebecca Hughes, en 1841 ; la première « communauté », mais sans vœux ni pleine approbation de l'épiscopat anglican avec ses débuts en 1845, fut celle de Park Village, dont nous avons parlé, la première avec l'habit religieux, et pleine approbation locale fut le couvent de Saint-Thomas, en 1847 ; la première, avec l'habit et des vœux de religion perpétuels de pauvreté, chasteté et obéissance, fut la Société de la Très Sainte et Individuelle Trinité, en 1849 ; bien que la Société de la Très-Sainte Trinité de Devonport ait commencé d'exister la même année 1849, on n'y émit aucun vœu et on n'y fit pas profession avant 1852. En ce sens, elle fut encore précédée par la communauté de la bienheureuse Vierge Marie (de Wantage), qui débuta en 1848 et émit des vœux en 1849.

Nombre des Congrégations religieuses dans l'anglicanisme.

L'écrivain catholique Pierre F. Anson affirme qu'il y a de nos jours dans l'Eglise anglicane près de 60 Congrégations de Sœurs, avec 200 maisons et 1 400 Sœurs, ce qui, d'après lui, fait plus du double du nombre de Sœurs qui existaient au temps de la suppression des monastères en Angleterre. D'après lui, il n'y aurait eu à cette époque que 745 moniales en Angleterre.

Il est difficile d'admettre qu'au temps de leur

---

(1) Cf. ADY CECILIA *M., The English Church*, p. 193. — CAMERON A. T., *Religious Communities of the Church of the England*, ch. VI, p. 49. — *A Directory of the Religious Life. Introduction.* — WARE CORNISH Fr., *A History of the English Church*, t. VIII, p. 11 et *passim*.

(2) ANSON P. F., *The Benedictines of Caldey*. Introduction, p. XVI.

(3) Cf. *A Directory of the Religious Life*, Introduction.

(4) WARRE CORNISH dans *A History of the English Church*, t. VIII, p. 11, affirme qu'elle s'appuyèrent sur l'Ordre augustinien pour leur habit et leur Règle. Quant au port de l'habit par ces Sœurs le Rév. Dodsworth écrivait : « Le peuple se figurait que nos Sœurs étaient des « catholiques déguisées » à cause de leur habit... Ç'aurait été plus sage si on leur avait prescrit un autre costume plus ordinaire lorsqu'elles sortaient. D'où il semble ressortir que des religieuses catholiques à cette époque, en 1845, vivaient habituellement en Angleterre en « habit ».

P. ROMAIN RIOS, O. S. B., dans *A Heroine of the Mission Field*, p. 20, affirme que les Filles du Calvaire (ou encore Sœurs de la Compassion) furent les premières religieuses en habit à paraître en public en Angleterre. J'en doute cependant : l'Institut de la Bienheureuse Vierge Marie, de Marie Ward, fondé en Angleterre, vivait depuis 1680 (Cf. *Catholic Emancipation : Religious Communities of women*, p. 215.) De même d'autres Congrégations catholiques existaient dans les Iles britanniques bien avant l'arrivée des Filles du Calvaire ou Sœurs de la Compassion. Ainsi, par exemple, les Bénédictines de Montargis, les Franciscaines de Bruges les Sépulchrines de Liège (Cf. *Catholicism in England* par Mgr DAVID MATHEW, p. 283). De même les Brigittines de Chudleigh, les Augustines de Sainte-Monique (cf. *Catholic Emancipation*, ci-dessus). Il est difficile que toutes ces communautés aient été admises sans leur habit. Même en nous limitant à Londres, les Sœurs irlandaises de la Charité se trouvaient à Londres depuis 1830. Quant aux Filles du Calvaire, elles n'arrivèrent à Londres qu'en 1851.

Quoi qu'il en soit, même sur ce point, les religieuses catholiques ont devancé toutes les autres.

suppression, il n'y eut que 745 moniales en Angleterre. La *Catholic Encyclopedia*, au mot « Monasteries » atteste qu'à cette époque il y avait en Angleterre 376 monastères avec 1 800 religieux et 1 560 moniales. Quoi qu'il en soit de cette comparaison, il est certain que de nos jours il y a environ 50 Congrégations de femmes et 9 d'hommes en Angleterre, sans compter l'Ecosse, l'Irlande et les colonies d'outre-mer. Le nombre paraît bien petit si on le compare avec celui des Congrégations catholiques en Angleterre. Malgré le petit nombre de catholiques dans les Iles britanniques on compte plus de 183 Congrégations de femmes et 62 Congrégations d'hommes toutes catholiques. Les religieux prêtres, en laissant de côté les frères lais et les Sœurs dépassent 2 134.

Mais revenons aux protestants.

Genre de Congrégations.

Les anglicans connaissent et citent presque à la lettre le canon 488 de notre code canonique. Il faut noter cependant qu'en anglais le mot « communauté » s'emploie parfois pour une « maison », parfois pour toute une « Congrégation ». Il est évident que dans la liste que nous donnons ci-après ce mot signifie bien Congrégation ou Ordre. Nous diviserons ici les Congrégations de femmes en cinq classes : 1. les enseignantes ; 2. les charitables ; 3. les adoratrices ; 4. les missionnaires ; 5. les contemplatives ou cloîtrées. Pas de divisions pour celles des hommes.

a) Congrégations de femmes :

Les enseignantes.

1. Société de la Très Sainte et indivisible Trinité (*Society of the most Holy undividued Trinity*).
2. Communauté de la Bienheureuse Vierge Marie (*Community of the Blessed Virgin Mary*).
3. Sœurs de Sainte-Marguerite (*Sisterhood of St Margaret*).
4. Sœurs de la Sainte-Enfance (*Sisterhood of the Holy Childhood*).
5. Ordre de Saint-Michel et de tous les Anges (*Order of St Michael and all Anges*).
6. Communauté de la Sainte-Famille (*Community of the Holy Family*).
7. Ordre du Saint-Paraclet (*Order of the Holy Paraclete*).
8. Sœurs de l'Eglise (*Sisters of the Church*).
9. Sœurs de Saint-Marie de Nazareth (*Sisterhood of St Mary of Nazareth*).
10. Compagnes du Bon-Pasteur (*Companions of the Good Shepherd*).

Les charitables à l'égard du prochain.

11. Société de la Très-Sainte-Trinité (*Society of the most Holy Trinity*).
12. Couvent de Saint-Thomas (*Convent of St Thomas*).
13. Communauté de Saint-Pierre (*Community of St Peter*).
14. Sœurs de Tous-les-Saints (*Sisterhood of all Saints*).
15. Sœurs de la Toussaint (*Sisterhood of all Hallows*).
16. Communauté de Saint-Jean-Baptiste (*Community of St John the Baptist*).
17. Communauté de la Sainte-Vierge-Marie (*Community of St Mary the Virgin*).
18. Communauté de Sainte-Croix (*Community of the Holy Cross*).
19. Communauté de Saint-Pierre-Apôtre (*Community of St Peter the Apostle*).
20. Ordre de Sainte-Marie de la Croix, Sœurs des Pauvres (*Order of St Mary « Sisters of the Poor »*).
21. Les Sœurs de Charité (*The Sisters of Charity*).
22. Communauté de Saint-Laurent (*Community of St Lawrence*).
23. Sœurs de l'Ascension (*Sisterhood of the Ascension*).
24. Communauté des Sœurs infirmières de Saint-Jean l'Evangéliste (*Community of the Nursing Sisters of St John the Divine*).
25. Société de Notre-Dame de Nazareth (*Society of Our Lady of Nazareth*).
26. Communauté de Saint-François (*Community of St Francis*).
27. Société de l'Incarnation (*Society of the Incarnation*).
28. Ordre de Sainte-Elisabeth de Hongrie (*Order of St Elisabeth of Hungary*) (1).
29. Communauté de la Compassion de Jésus (*Community of the Compassion of Jesus*).
30. Les Sœurs de la Transfiguration (*The Sisters of the Transfiguration*).
31. Sœurs de Notre-Sauveur (*Sisterhood of Our Saviour*).
32. Communauté des Evangélistes de Jésus de Nazareth (*Community of the Evangelists of Jesus of Nazareth*).
33. Congrégation des Messagères de la Sainte-Croix (*Congregation of the Messengers of the Holy Cross*).
34. Communauté de la Présentation (*Community of the Presentation*).

Les adoratrices.

35. Communauté de Saint-Wilfrid (*Community of St Wilfrid*).
36. Sœurs de Béthanie (*Sisters of Bethany*).
37. Communauté de Réparation envers Jésus au Très Saint Sacrement (*Community of Reparation to Jesus in the Blessed Sacrament*).
38. Les Servantes Franciscaines de Jésus-Marie (*The Franciscan Servants of Jesus-Mary*).

Les missionnaires.

39. Communauté des Sœurs missionnaires du Saint-Nom-de-Jésus (*Community of the Missions Sisters of the Holy Name of Jesus*).
40. Communauté de l'Epiphanie (*Community of the Epiphany*).
41. Communauté de Saint-Gilles (*Community of St Gilles*).
42. Communauté de la Sainte-Passion (*Community of the Sacred Passion*).
43. Communauté de Saint-Denys (*Community of St Dennys*).

Les contemplatives.

44. Ordre de Sainte-Anne (*Order of St Ann*).
45. Servantes du Christ (*Servants of Christ*).
46. Communauté Bénédictine du Divin-Consolateur (*Benedictine Community of the Divine Conforter*).

(1) La Revue des PP. Clarétins porte : Elisabeth of Hungary.

47. Société du Précieux-Sang (*Society of the Precious Blood*).

48. Chanoinesses Régulières de Notre-Dame des Victoires (*Canonesses Regular of Our Lady of Victories*).

49. Société du Bon-Pasteur (*Society of the Good Shepherd*).

50. Communauté des Sœurs de l'Amour de Dieu (*Community of the Sisters of the Love of God*).

b) Congrégations d'hommes.

1. Société de Saint-Jean l'Evangéliste (*Society of St John the Evangelist*).

2. La Communauté de la Résurrection (*The Community of the Resurrection*).

3. Ordre de Saint-Paul (*Order of St Paul*).

4. Ordre de Saint-Benoît (*Order of St Benedict*).

5. Société de la Divine-Compassion (*Society of the Divine Compassion*).

6. Société de la Sainte-Mission (*Society of the Sacred Mission*).

7. Oratoire du Bon-Pasteur (*Oratory of the Good Shepherd*).

8. Fraternité de la Saint-Croix (*Brotherhood of the Holy Cross*).

9. La Fraternité de Saint-François-d'Assise (*The Brotherhood of St Francis of Assisi*).

Autant que cela est possible pour quelqu'un du dehors je pense que cette liste est complète. Le peu de communautés qu'on trouverait dans des catalogues anglicans plus anciens et qui ne sont pas dans celui-ci sont ou bien des Congrégations qui étaient comme une application ou un développement des autres ou bien sont, de fait, absentes dans le catalogue tout récent de 1948. Ainsi en est-il, par exemple, du prieuré du Saint-Sauveur et du couvent de Sainte-Marie, simple extension des Sœurs de Sainte-Marguerite.

Communautés anglicanes devenues catholiques.

Dans l'histoire des Congrégations anglicanes que nous exposons on trouvera des conversions individuelles de religieuses ou de religieux, mais pas autant qu'on en attendrait. (Mystère des âmes et de la grâce divine qui agit selon des voies connues de Dieu seul.) Cependant il ne manque pas d'exemple de communautés qui tout entières sont devenues catholiques. Nommons-en six, quatre en Angleterre et deux en Amérique du Nord. En 1912, toute la communauté bénédictine anglicane, à Hayes (Midlesex) adonnée au service divin avec la liturgie du rite catholique est passée unanimement au catholicisme en se soumettant au Pontife de Rome ; une autre communauté de religieux les « Serviteurs du Christ-Roi », a pris le même chemin de Rome. La troisième qui devint catholique est celle des Bénédictins de Caldey comme on les appelait et qui a pris le nom de Prinknash se développant admirablement en Angleterre. Suivit une quatrième : des religieuses bénédictines qui, à Saint-Bride, sous le titre de Mère Scholastique se trouvait sous la direction spirituelle des Bénédictins de Caldey. En Amérique du Nord, toute la Société qui, sous le titre de Société de l'Expiation s'était développée, a pris virilement parti pour Rome, c'étaient des hommes d'une foi solide, et une Société de femmes qui, à Vancouver, cherchait la volonté de Dieu, a marché sur leurs traces.

Mais, comme l'ajoute l'auteur, son dessein n'est pas de parler de ces Congrégations qui désormais sont catholiques. Il s'en tient aux seules Congrégations anglicanes, limitées à la seule Angleterre. Leur existence peut offrir aux canonistes, à l'apologiste et aux missionnaires catholiques d'utiles connaissances.

Exigences de vie pastorale en milieu ouvrier

La revue diocésaine de Tournai, *de mai* 1949, *a publié sous ce titre et la signature d'Armand Lehouc les lignes suivantes sur l'apostolat ouvrier :*

On a déjà écrit tant de choses sur l'apostolat sacerdotal en milieu ouvrier, je le sais. Il faut pourtant y revenir. Sans vouloir reprendre ce vaste problème dans son ensemble, je me propose simplement de rappeler quelques grandes exigences de ce ministère difficile, mais si nécessaire aujourd'hui en de nombreuses paroisses, même parmi les plus humbles (1).

Ne jugeons pas de la vitalité de nos paroisses d'après des statistiques réconfortantes ou décevantes. Mais que notre jugement porte sur la vie profonde des âmes. Pour faire ce diagnostic, relisons les articles que M. le chanoine Dermine a consacrés à la question dans *la Revue diocésaine*, en 1947 (2) : ils nous aideront à apprécier ce que nos communautés chrétiennes représentent encore pour nos ouvriers et ce que les masses ouvrières apportent encore à la vie de nos paroisses. Avouons-le sans hésiter, un fossé s'est creusé entre l'Eglise et la classe ouvrière. On l'a dit suffisamment, l'ascension matérielle, culturelle, sociale des classes laborieuses n'a pas été inspirée par l'Eglise. Encore faut-il bien voir que le remède à cette situation ne réside pas uniquement dans une réforme morale, surtout limitée à l'action sur les individus. Trop de prêtres expliquent le désordre de notre monde moderne par le péché. Il est évident que le démon et le péché sont en dessous de tout le mal, mais il ne faut pas oublier qu'ils agissent suivant les formes de vie des différentes périodes de l'histoire. Pour sauver la classe ouvrière et la vivifier par la grâce, il ne suffit pas de recourir à la prière et à l'ascèse ; il faut se rendre compte qu'à la source de la déchéance religieuse du peuple, il y a des structures de vie qu'il faut travailler de toutes nos forces à modifier pour préparer le retour de notre peuple à Dieu. Remarquons toutefois qu'il ne faut pas attendre une conversion en bloc de toute la masse ouvrière. Ce serait se faire illusion et, en même temps, se tromper sur la nature de l'apostolat. La vie chrétienne est toujours l'objet d'un appel et d'un effort personnels, et la vitalité chrétienne d'un milieu une question de qualité et pas de nombre.

(1) La présente note reprend les idées principales du rapport présenté par M. le doyen de Lessines, en décembre dernier, à la semaine d'étude des aumôniers de J. O. C., à Namur. Telles qu'on va les lire, ces quelques lignes ne peuvent traduire toute la richesse de l'exposé original, où chaque affirmation était illustrée d'exemples et d'expériences vécues qui lui donnaient l'autorité d'un témoignage concret.

(2) J. DERMINE, « L'Eglise et le monde ouvrier », dans *Revue diocésaine de Tournai*, 1947, t. II, p. 193-203, 289-298.

La toute première exigence d'un apostolat qui veut être fécond est que les prêtres portent en eux le souci constant de découvrir et de former des apôtres laïques qui, par leur présence et leur témoignage dans la vie profane quotidienne, seront un ferment de vie chrétienne dans un monde paganisé. N'y en a-t-il pas parmi nous qui, à l'heure actuelle encore, n'ont pas suffisamment cette préoccupation ? Ceux-là n'auraient-ils donc jamais pris conscience de la dispersion de leurs paroissiens, livrés, loin d'eux, à toutes les influences du milieu de travail, de la route, des moyens de transport en commun, du dancing, du cinéma, etc. ? D'autre part, il ne suffit pas de dénoncer ces influences du haut de la chaire ; il faut encore les combattre sur le terrain où elles s'exercent. C'est là le rôle des laïques. Aussi, je n'hésite pas à dire que le plus clair de notre travail sacerdotal et pastoral doit être consacré à réaliser dans notre paroisse ce laïcat solidement formé ; sinon, dans quelques années, les influences perverses auront miné toute vie chrétienne. Le curé qui ne se serait pas attaché à cette besogne de toute première importance s'exposerait à voir à la fin de sa vie le déclin de sa paroisse.

Notre ministère exige aussi que nous vivions un christianisme pur (3). N'y aurait-il pas parfois trop d'attaches et de compromissions avec le matériel, avec le temporel ? Le peuple sent bien quand nous ne sommes pas entièrement les hommes de Dieu ; il remarque quand le sel s'est affadi. Et, souvent, le sel que nous sommes ne sale plus. Ne haussons pas les épaules ! Ce geste d'impatience ne révélerait-il pas en nous la peur du sacrifice à faire ? Le salut est dans la pauvreté, la loyauté, le « tout à Dieu ». Il nous faut des hommes d'une seule pièce !

Un des aspects vraiment dramatique de la vie de nos paroisses est que beaucoup de curés sont amenés à ne plus s'occuper que d'un cercle relativement fermé et restreint de fidèles et qu'ils se désintéressent des autres, avec lesquels ils n'ont plus que de rares contacts de politesse. Nous ne pouvons nous contenter de cela ! Nous devons avoir des âmes de missionnaires, pour porter la bonne nouvelle aux pauvres. Les pauvres d'aujourd'hui, ce sont les prolétaires. Nous devons avoir faim et soif de contacts au domicile, en rue, à l'école, partout où c'est possible, afin de connaître la vie réelle de nos gens, leurs besoins, leurs difficultés. Nous devons avoir le souci de préparer ces contacts en recherchant le thème de propagande religieuse qui convient le mieux aux âmes auxquelles nous avons à nous adresser.

Le rôle du prêtre d'aujourd'hui ne s'improvise pas, il exige une constante adaptation à des situations complexes et diverses. Nous devons sans cesse repenser notre apostolat. La vie de nos paroisses se modifie continuellement ; il faut toujours la redécouvrir : les besoins des âmes, les conditions de vie et de travail des ouvriers, les influences qu'ils subissent, le niveau de leur vie religieuse. Tâchons aussi de nous former en équipe pour nous enrichir les uns les autres, en mettant en commun nos méthodes et nos expériences. Je voudrais rompre une lance en faveur de l'unité et de la coordination dans le travail. La dispersion des forces et des efforts, le manque de continuité dans le travail handicapent trop souvent le ministère paroissial. Que de bonnes volontés se sont épuisées en pure perte parce qu'elles n'étaient pas coordonnées ! Que de travaux réalisés au prix d'efforts et de dépenses parfois considérables, n'ont eu aucun résultat durable parce qu'ils ne s'étaient pas intégrés dans un ensemble ! A ce point de vue, il y a, reconnaissons-le, un manque de discipline dans le clergé. Pour y remédier, élargissons notre angle de vision, de manière à juger avec plus d'ensemble les situations et les méthodes d'action.

(3) Lire sur ce sujet : A. DONDEYNE, « La physionomie spirituelle du chrétien de demain », dans *L'homme nouveau* (col. *Etudes de pastorale*, t. Ier), Louvaijn, Nauwelaerts, 1947, p. 259-296.

Nous devons regarder avec sympathie les essais de réforme des structures économique et sociale. Beaucoup parmi nous boudent encore les tentatives faites en ce domaine, et pourtant, il faut se convaincre que la situation religieuse et purement humaine de notre classe ouvrière est la résultante des structures imposées par le capitalisme industriel. Nous devons montrer notre sympathie aux missionnaires du temporel, les aider, les former et prier pour eux. Ne soyons pourtant pas exclusifs, mais soyons persuadés que c'est de l'équilibre des droits et de la collaboration confiante, parce que fraternelle, que sortira la paix sociale, base d'un humanisme chrétien rayonnant.

Je crois qu'une autre exigence de la vie des prêtres des paroisses ouvrières est un effort d'incarnation. Le Verbe incarné s'est fait ouvrier. Nous ne devons pas tous aller jusque-là, mais nous devons nous insérer dans la vie de nos quartiers ouvriers et prendre sur nous leurs misères, leurs détresses, leur peines aussi et les trésors qu'ils portent en eux. Ce n'est qu'à cette condition que nous découvrirons les chrétiens de la masse et les appels de tout un peuple travaillé par le désir de Dieu.

Il y a enfin une saine évolution à admettre dans le cadre traditionnel de la vie liturgique, car les conditions de la vie ouvrière (travail à pauses, longs déplacements, rentrée tardive du travail) ne s'accommodent plus des formes reçues dans le passé. Il est dès lors fatal que le monde des travailleurs confonde dans la même indifférence la vie chrétienne et la culture bourgeoise. Pour retrouver l'accueil de ces milieux, il faut rompre avec le cadre bourgeois de notre organisation cultuelle et installer une réelle égalité, une plus sincère fraternité, une prière plus franchement communautaire. Il y a des adaptations à faire en matière de langue liturgique aussi bien que de discipline eucharistique. Il ne faut pas reculer devant l'obligation où nous sommes peut-être de transporter notre vie cultuelle dans les quartiers ouvriers. Il faut avoir vu le succès de pareilles expériences pour être convaincus que l'âme populaire ne résiste pas à la grâce de Dieu. Soyons prudents, mais ne manquons pas d'audace ! Il y a là des trésors cachés.

Ces quelques exigences — et il en est bien d'autres — me semblent être à la base de notre travail dans les quartiers populaires. Soyons les pionniers d'un monde ouvrier meilleur. Puissions-nous, par notre zèle éclairé et généreux, concourir de plus en plus activement à réconcilier l'Eglise et la masse des travailleurs !

— Dans la collection « Publicistes chrétiens » (vol. 12 × 19 cm., 32 pages, 30 francs), publiée chez P. Lethielleux (10, rue Cassette, Paris, VIe), ont paru successivement : *Henri Bazire*, par JOSEPH ZAMANSKI (no 15) ; *Ferdinand Brunetière*, par ALBERT AUTIN (no 16) ; *Léon Ollé-Laprune*, par ALBERT AUTIN (no 19) ; *Paul Déroulède*, par l'abbé ALEXANDRE PETIT (no 20) ; *Henri Lasserre*, par ALBERT GARREAU (no 21) ; *Joseph Roumanille*, par EMILE RIPERT (no 22). Toutes ces monographies nous fournissent des renseignements biographiques, psychologiques ou littéraires, d'un réel intérêt, sur ces publicistes chrétiens (polémistes, historiens, philosophes, avocats) très rapprochés de nous.

— *Mère et Fils. Monique et Augustin*, par JEANNE DANEMARIE. — Vol. 12 × 19 cm., collection « Les belles amours », 188 pages, 150 francs. Editions familiales de France, 86, rue de Gergovie, Paris, XIVe.

Dans le cadre historique, utilisant les *Confessions de saint Augustin*, l'auteur nous présente cette communication d'âmes d'une qualité exceptionnelle qui s'est établie entre Monique et son fils Augustin. La finesse de l'analyse psychologique, la clarté de l'exposé, l'élégance du style, la chaleur du récit donnent au lecteur l'impression d'avoir sous les yeux comme la photographie des caractères de Monique et d'Augustin. Le nom et le talent de l'auteur sont bien connus.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MAI 1949

DIMANCHE 1er. — Le général de Gaulle prononce un discours à Bagatelle, concernant la condition du travailleur. — Un défilé organisé par la C. G. T. a lieu de la Nation à la Bastille.

A L'ÉTRANGER. — Les entreprises gazières d'*Angleterre* sont nationalisées, une seule Compagnie d'Etat gérant les quelque 1 050 centrales est en fonction.

— Les communistes de Mao Tsé Toung demandent que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France retirent « rapidement » leurs forces armées, leurs navires de guerre et leur aviation militaire de *Chine*.

LUNDI 2. — L'*Osservatore Romano* annonce que le Souverain Pontife a promu S. Exc. Mgr Henri Dutoit, évêque titulaire de Létopolis, archevêque titulaire de Sébastopolis d'Abasgie. Mgr Dutoit est ancien recteur de l'Université catholique de Lille et ancien évêque d'Arras.

A L'ÉTRANGER. — M. Pignon, haut-commissaire de France en Indochine, s'entretient à *Dalat* avec l'empereur Bao Daï.

— A *Rome*, sir Stafford Cripps, chancelier de l'Echiquier, s'entretient avec M. de Gasperi de l'Union européenne.

MARDI 3. — Grève de vingt-quatre heures touchant le personnel de la Préfecture de la Seine, de la Préfecture de police, du Crédit municipal et des mairies de Paris, ainsi que des services annexes, pour protester contre la lenteur du reclassement. 80 pour 100 du personnel suit l'ordre de grève.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, au palais de Saint-James, à *Londres*, de la Conférence des dix ministres des Affaires étrangères, chargés de mettre au point le projet de statut du Conseil de l'Europe.

— A *Rome*, le Pape reçoit en audience privée sir Stafford Cripps, chancelier de l'Echiquier, accompagné de sa femme.

— A *Washington*, le président Truman accepte la démission du général Clay de ses fonctions de commandant en chef américain en Allemagne. Le général Clay quittera son poste le 15 mai.

— Dans une lettre adressée à son frère, le prince régent de *Belgique*, le roi Léopold III déclare que l'impossibilité de régner « par le fait de l'ennemi » n'existe plus, et demande le retour à la « norme constitutionnelle ».

MERCREDI 4. — Le régime actuel de détention du maréchal Pétain est modifié. Des infirmiers du service de santé militaire sont mis à sa disposition.

A L'ÉTRANGER. — Le prince régent Charles de Belgique, venu à *Rome*, est reçu par le Saint-Père.

— Le parti travailliste subit des pertes sérieuses aux élections municipales d'*Ecosse*.

— Le général Kourassov, haut-commissaire de Russie en *Autriche*, est remplacé à Vienne par le général Sviridov.

— A *New-York*, au cours d'un entretien franco-anglo-russo-américain, la levée du blocus de Berlin est fixée au 12 mai. Une réunion du Conseil des « Quatre » aura lieu à Paris le 23 mai.

— En Chine, les troupes communistes entrent à *Hang-Tchéou*.

— Par l'entremise des Nations Unies, les partisans grecs font de nouvelles offres de paix, mais à *Athènes* on reste sceptique.

JEUDI 5. — Pour protester contre la taxation de la viande, les bouchers détaillants de la région parisienne ferment leurs boutiques toute la journée.

— De 6 heures à 10 heures, grève de protestation, décidée par les Fédérations C. G. T. et C. F. T. C. de l'Electricité et du Gaz de France.

A L'ÉTRANGER. — Les ministres des Affaires étrangères des « Dix » (France, Grande-Bretagne, pays du Benelux, Suède, Norvège, Danemark, Italie et Irlande) signent à *Londres* la charte du Conseil de l'Europe.

— Le prince Louis II de Monaco, dont l'état de santé est déficient, confie la gestion de la principauté au prince Rainier, son petit-fils.

VENDREDI 6. — Mort à Nice, au château d'Orlamonde, sa propriété, de l'écrivain Maurice Maeterlinck. Né à Gand, le 29 août 1862, Maurice Maeterlinck, après des études chez les Jésuites, fit son droit et s'inscrivit au Barreau de sa ville natale. Mais, abandonnant les plaidoiries pour la littérature, il vient à Paris et débute, en 1886, par un conte en prose, *Le massacre des Innocents*, qui paraît dans la revue *La Pléiade*. En 1889, il publie son unique recueil de poèmes : *Serres chaudes*. En 1890, il donne sa première pièce : *La princesse Maleine*, qui lui vaut d'être lancé par Octave Mirbeau. C'est la célébrité. Une seconde pièce : *Pelléas et Mélisande*, est montée par Lugné-Poe. Claude Debussy en écrira plus tard la partition. Viennent ensuite d'autres œuvres théâtrales : *Monna Vanna* (1902), *Joycelle* (1903), *Ariane et Barbe-Bleue*, *L'oiseau bleu* (1909) et, peu après la guerre de 1914-1918, *Le bourgmestre de Stilmonde*. Il a encore écrit pour la scène : *L'intruse*, *Les aveugles*, *Les sept princesses* et « trois petits drames pour marionnettes ». Il a publié, d'autre part, des méditations lyriques sur la vie et sur la mort, comme *Le trésor des humbles* (1896), *La sagesse et la destinée* (1898), *Le temple enseveli* (1902) et encore *L'Hôte inconnu*, *Le grand secret*, *Avant le grand silence*. De ces ouvrages à tendance philosophique, se rapprochent ceux-ci, plus particulièrement basés sur l'observation : *La vie des abeilles*, *La vie des termites*, *La vie des fourmis*, *L'intelligence des fleurs*. Son dernier livre, *Bulles bleues*, souvenirs d'enfance et de jeunesse, a été publié en 1948. Des Etats-Unis, où il s'est exilé pendant la guerre, il a rapporté des pièces de théâtre non encore jouées, notamment une *Jeanne d'Arc*. Maurice Maeterlinck était grand-officier de la Légion d'honneur ; il appartenait à l'Académie des sciences morales ; le roi Albert Ier l'avait fait comte ; il avait, en 1911, reçu le prix Nobel. La plupart de ses œuvres sont à l'Index.

A L'ÉTRANGER. — A l'unanimité (moins les voix de ses deux membres communistes), le Conseil parlementaire de *Bonn* décide d'établir un gouvernement provisoire de la trizone, officiellement désigné sous le titre de « Comité exécutif ». Ce Comité sera composé de dix-huit membres de tous les partis, sauf les communistes.

— Après quinze jours de négociations avec les républicains d'*Indonésie*, sous les auspices de la Commission des Nations Unies, le gouvernement néerlandais accepte le rétablissement du gouvernement républicain à Djokjakarta. Celui-ci donne immédiatement l'ordre de cesser le feu et participera à la Conférence de la Table ronde.

— A *Londres*, le comte Sforza obtient de M. Ernest Bevin qu'une nouvelle proposition britannique concernant le sort des anciennes colonies italiennes soit présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies. D'après ce compromis, la Cyrénaïque est attribuée à la Grande-Bretagne, la Tripolitaine et la Somalie restent à l'Italie, l'Erythrée est partagée entre l'Ethiopie et le Soudan.

SAMEDI 7. — M. Vincent Auriol rend visite à Tours, qu'il décore de la croix de guerre.

— Grève des aérodromes affectant les lignes intérieures et la ligne Paris-Londres.

DIMANCHE 8. — Par un communiqué à la presse, le gouvernement fait connaître que, pour assurer la soudure, étant donnée l'insuffisance de la collecte, il a décidé d'importer du blé.

— Célébration officielle de la fête de Jeanne d'Arc, de la victoire sur l'Allemagne et du centenaire de la naissance du maréchal Gallieni.

— Ouverture, à Paris, de la deuxième Semaine des intellectuels catholiques, sous la présidence de Mgr Roncalli, nonce apostolique. Cette session est consacrée au thème : « Foi en Jésus-Christ et monde d'aujourd'hui. » M. Jacques Maritain, chargé de la conférence d'ouverture, traité le sujet : « Qu'est-ce que croire ? »

A L'ÉTRANGER. — L'Assemblée constituante de *Bonn* vote, en troisième lecture, par 53 voix contre 12, la loi fondamentale établissant la base constitutionnelle de la République fédérale de l'Allemagne occidentale. L'Etat fédéral de 46 millions d'habitants, répartis en onze *Laender*, demeure ouvert à l'adhésion des autres provinces allemandes englobées actuellement dans la zone soviétique. La loi fondamentale donne au chancelier fédéral des pouvoirs étendus. Elle précise que tout sera remis en question le jour où une Allemagne libre et unifiée pourra se prononcer sur son régime.

— En *Chine*, les troupes communistes prennent Ka-Ching, à 17 kilomètres au nord-ouest de Changhaï.

LUNDI 9. — Sous la présidence de M. Etienne Gilson, premier débat de la Semaine des intellectuels catholiques sur « la situation des philosophies actuelles devant la foi ». Exposé de M. Etienne Borne. MM. Gouhier et Forest interviennent, ainsi que le président.

— Ouverture à Paris de la Semaine nationale de l'enfance, organisée par le Comité national de l'enfance. C'est à la fois une campagne d'information, tendant à mieux faire connaître les problèmes posés par la maternité et les soins du jeune âge, et une collecte de fonds pour les nombreuses organisations patronnées par le Comité.

— Fin de la grève des aérodromes, commencée le 7, tandis que les employés de la Bourse de Paris quittent leur travail « pour une durée illimitée ».

A L'ÉTRANGER. — Mort du prince Louis II de *Monaco*. Né le 2 juillet 1870, il était le fils du prince Albert Ier et de la princesse née Mary Douglas Hamilton. Il avait servi dans l'armée française, en Afrique du Nord et pendant la guerre de 1914-1918. Il fut nommé général de division et sergent chef honoraire du 1er régiment étranger. Au cours de son règne, commencé le 22 juin 1922, il fit participer la principauté de Monaco à l'activité internationale, particulièrement dans le domaine littéraire, artistique et scientifique. Pendant l'occupation, il prit une part très active au soulagement des misères provoquées par les événements et reçut, en 1946, la médaille commémorative française 1939-1945, avec l'agrafe « Libération ». Il était grand maître de l'Orde de Saint-Charles, grand officier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre 1914-1918.

— Le projet de « loi fondamentale » élaboré à *Bonn* est transmis aux trois gouverneurs militaires de l'Allemagne occidentale.

— A *Londres*, le projet de loi sur la nationalisation de l'industrie sidérurgique britannique a été adopté en troisième lecture aux Communes, par 333 voix contre 203.

MARDI 10. — A la Semaine des intellectuels catholiques, exposé sur « foi et civilisation, distinguer pour unir », par MM. Em. Mounier, Gustave Thibon et G. Vedel, sous la présidence de M. Savatier, doyen de la Faculté de droit de Poitiers.

— Le Conseil économique reprend ses travaux. A son ordre du jour figurent l'union douanière franco-italienne et les Comités d'entreprise.

— M. Salah Abdelkader, du groupe des indépendants pour l'Union franco-musulmane, est élu président de l'Assemblée algérienne pour l'exercice 1949-1950, conformément aux dispositions qui prévoient que la présidence annuelle de l'Assemblée sera dévolue alternativement à un délégué du premier collège (français) et à un délégué du deuxième collège (musulman).

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, la princesse Margaret, de la famille royale d'Angleterre, est reçue par le Saint-Père et par le président de la République italienne.

— L'Assemblée constituante allemande choisit *Bonn* comme capitale de la nouvelle République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest.

MERCREDI 11. — Le gouvernement donne son accord au projet de Constitution de l'Allemagne occidentale, avec certaines réserves qui seront présentées par le général Kœnig.

— Troisième débat de la Semaine des intellectuels catholiques, sous la présidence de M. Le Senne, professeur à la Sorbonne. M. Jean Guitton traite le sujet : « Morale chrétienne et nouveaux aspects de la condition humaine. » Intervention de M. Ménard, professeur à l'Université d'Alger, et du président.

— Réunion à Paris de la Commission préparatoire du Conseil de l'Europe, sous la présidence de M. Paris, qui en est le secrétaire exécutif. La Commission comprend dix délégués, un par nation participante. M. Vincent Broustra, chef de la délégation française, est élu président pour la durée des travaux.

— Le Conseil général de la Mayenne, par 18 voix contre 8 et un bulletin blanc, accorde aux établissements privés d'enseignement secondaire du département une subvention de 1 750 000 francs.

— Arrivée à Paris, venant des Etats-Unis, du Dr Chlim H. Weizmann, président de l'Etat d'Israël.

— A la tête d'une mission militaire, où sont représentées l'aviation et la marine, le général Revers, chef d'état-major de l'armée de terre, part pour l'Indochine.

— M. Karl Gruber, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, arrive à Paris pour y rencontrer les experts occidentaux qui participeront aux travaux de la prochaine Conférence des Quatre.

— M. Roger Vercel obtient le grand prix littéraire de la mer et de l'outre-mer, d'une valeur de 100 000 francs, décerné pour la première fois par l'Association nationale des écrivains coloniaux et maritimes. M. Roger Vercel, professeur de lettres, né en 1894, reçoit ce prix pour l'ensemble de son œuvre, qui comprend notamment ses thèses de doctorat ès lettres : *Les images dans l'œuvre de Pierre Corneille, Lexique comparé des images de Corneille et de Racine* et ses romans ou récits : *Capitaine Conan*, qui lui valut le prix Goncourt en 1934, *Remorques, Sous le pied de l'archange, Jean Villemein, Aurore boréale, L'assaut des pôles, Au large de l'Eden, En dérive*, et, tout récemment, *La caravane de Pâques*.

— Mort du peintre Raymond Woog, né à Paris le 25 octobre 1875. Il subit d'abord l'influence de Manet et de Goya, devint portraitiste mondain et excella dans les natures mortes et les tableaux de fleurs. Il a laissé des portraits de Léon-Paul Fargue, d'Alphonse III et du violoniste Pablo Casalz. Il était membre de la Société nationale des Beaux-Arts.

A L'ÉTRANGER. — L'Assemblée générale des *Nations Unies* décide, par 37 voix contre 12, d'admettre l'Etat d'Israël qui devient la 59e nation membre de l'O. N. U.

— L'Union nationale des protestants anglais proteste auprès du roi d'*Angleterre* contre la visite de la princesse Margaret au Vatican.

JEUDI 12. — Quatrième débat à la Semaine des intellectuels catholiques, sous la présidence de Paul Claudel et en présence du cardinal Suhard. Exposé de M. Stanislas Fumet sur « la liberté de l'art et de la littérature devant la foi », avec la participation de MM. Jacques Madaule, Michel Florissone, Gavoty, J.-J. Bernard et Ruszkowski.

— Les forces françaises entrent à Tuyen-Quang.

A L'ÉTRANGER. — A 0 heure s'est effectuée la levée du blocus et du contre-blocus de *Berlin*.

— Réunion à *Francfort* des trois commandants en chef des zones de l'Allemagne occidentale, qui acceptent, avec quelques réserves, la loi fondamentale de Bonn.

— A *Londres*, par 333 voix contre 6, la Chambre des Communes ratifie le pacte atlantique.

— Le Parlement de Belgique ratifie le pacte atlantique.

VENDREDI 13. — Cinquième débat à la Semaine des intellectuels catholiques, sous la présidence de M. Leprince-Ringuet, de l'Académie des sciences, professeur à l'Ecole polytechnique, avec MM. O. Costa de Beauregard, Lennuier, Guilbaud et le R. P. Dubarle. Le thème traité était : « Dieu et cosmos, vision chrétienne et vision scientifique de l'univers. »

— Le Conseil général de l'Orne vote une subvention de 1 million en faveur des établissements privés d'enseignement secondaire et une somme de 2 millions pour aider les familles à assurer l'éducation de leurs enfants, quel que soit le choix de l'école.

— Le général Revers, chef d'état-major de l'armée de terre, part en mission pour l'Indochine.

— M. Victor Chapot est élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement du germaniste Ernest Tonnelat, décédé. M. Victor Chapot, ancien bibliothécaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, s'est spécialisé dans l'histoire et l'archéologie romaines. Ses principaux ouvrages sont : *La province romaine proconsulaire d'Asie, depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut-Empire* (1904), *La frontière de l'Euphrate, de Pompée à la conquête romaine* (1907), qui est sa thèse de doctorat, et *La colonne torse et le décor en hélice dans l'art antique* (1907). Il est aussi l'auteur, en collaboration avec René Cagnat, d'un *Manuel d'archéologie romaine.*

A L'ÉTRANGER. — Les élections pour le renouvellement du tiers des Conseils municipaux, en *Grande-Bretagne,* confirment la progression du parti conservateur. Les travaillistes ont perdu 714 sièges. Les résultats définitifs sont les suivants :

	Sièges	Gains	Pertes
Conservateurs	1 856	532	27
Travaillistes	1 778	86	800
Indépendants	941	124	184
Communistes	14	1	10
Libéraux	107	19	40

— Le président des *Etats-Unis* nomme M. Francis Matthews, secrétaire de la Marine, en remplacement de M. John Sullivan. M. Matthews, avocat démocrate du Nebraska, est âgé de 62 ans. Il est l'une des personnalités catholiques les plus influentes des Etats-Unis. M. Dan Kimball, secrétaire adjoint, est nommé sous-secrétaire de la Marine, en remplacement de M. John Kenney, démissionnaire, tandis que M. Gardon Gray, secrétaire adjoint du département de l'Armée, remplace M. William Draper, démissionnaire, au poste de sous-secrétaire à l'Armée.

— A *Rome*, à la séance de la Sacrée Congrégation des Rites, sont lus les décrets reconnaissant les vertus requises pour la béatification du Franciscain polonais Raffael Chylinski et de la religieuse espagnole Raffaella-Maria du Sacré Cœur de Jésus, fondatrice des Servantes du Sacré Cœur.

— La Commission politique de l'*O. N. U.* approuve, par 34 voix contre 16 et 7 abstentions, l'accord Bevin-Sforza, sur les colonies italiennes.

SAMEDI 14. — Sixième débat à la Semaine des intellectuels catholiques, sous la présidence de M. René Grousset, de l'Académie française ; MM. Marron, Massignon, Lacombe, Bedarida et le R. P. Daniélou traitent de « la foi aux dimensions du monde. »

— M. Pierre Tissier, actuellement directeur général des impôts au ministère des Finances, est nommé président du Conseil d'administration de la S. N. C. F., en remplacement de M. Marcel Flouret, qui devient gouverneur de la Banque d'Algérie.

— Avant la Conférence des Quatre, entretiens préliminaires, à Paris, entre M. Jessup (Etats-Unis), sir Ivone Kirkpatrick (Angleterre) e[t] M. Parodi (France). Ils doivent durer une semain[e] et restent secrets.

A L'ÉTRANGER. — Les délégués de 16 pays européens et du Canada prennent part, à *Baarn* (Hollande), à la réunion socialiste internationale organisée par le Comité pour la coopération socialist[e] internationale (Comisco). La Conférence, qui doi[t] durer trois jours, se tient à huis clos.

— Les trois commandants alliés accordent u[n] nouveau statut d'occupation aux secteurs occidentaux de *Berlin.*

DIMANCHE 15. — M. Vincent Auriol remet à Lyon, « capitale de la Résistance », la croix de la Légion d'honneur, la croix de guerre et la médaill[e] de la Résistance.

— A Notre-Dame de Paris, sous la présidenc[e] du cardinal Suhard, messe de clôture de la Semain[e] des intellectuels catholiques, qui est en mêm[e] temps celle de la fête corporative des professionnels du livre (saint Jean Porte-Latine), organisé[e] par l'Union catholique du livre. A Sainte-Odile séance de clôture de la Semaine, sur « le chrétien est-il de la terre ? », par M. François Mauriac, avec la participation du romancier anglai[s] Graham Greene, de Mgr Grosche, doyen d[e] Cologne, et de M. Julian Marios, professeur d[e] philosophie à Madrid. Après eux, le cardina[l] Suhard tire les leçons de la Semaine et donn[e] cette double consigne : « Un chrétien doit toujours penser à la lumière de sa foi et un chrétie[n] doit penser avec toute sa raison. » Le chant d[u] *Credo* est chanté par toute l'assistance, évaluée à 5 000 personnes.

A L'ÉTRANGER. — A Saint-Pierre de *Rome*, cérémonie de la canonisation de sainte Jeanne de Lestonnac, baronne de Montferrand-Landiras, nièc[e] de Montaigne, fondatrice de la Compagnie de[s] Filles de Marie-Notre-Dame (1556-1640).

— Le général Lucius Clay, ancien gouverneu[r] militaire américain, quitte définitivement l'*Allemagne.*

— Elections en *Hongrie*, pour remplacer le Parlement dissous le 12 avril. Succès attendu de la liste unique représentant les cinq parties de la coalition gouvernementale.

5 juin 1949. — N° 1044. — Nouvelle série : N° 130

Ce numéro contient :

Actes de S. S. Pie XII. — La canonisation de la bienheureuse Jeanne de Lestonnac (15. 5. 49). Homélie de S. S. le Pape Pie XII. 705
Allocution du Pape aux pèlerins de sainte Jeanne de Lestonnac (20. 5. 49) 707
Allocution du Pape aux membres de l'Union internationale des Associations patronales catholiques (7. 5. 49) 713
Questions actuelles. — L'Eglise et le capitalisme (article du comte Dalla Torre dans l'*O. R.* du 8. 5. 49) 717
Actes de l'épiscopat. — Enseignement chrétien et vie religieuse (communiqué du secrétariat de l'épiscopat, mars 1949). 725
Dossiers de « la D. C. ». — La première Assemblée du « Conseil œcuménique des Eglises » (22 août-4 septembre 1948). Conclusion 735
En marge du « Conseil œcuménique » d'Amsterdam : Les Semaines catholiques de l'Unité au Havre 745
Les familles religieuses chez les anglicans 749
Exigences de la vie pastorale en milieu ouvrier 759
Evénements et informations du 1er au 15 mai 763

Le numéro 1043 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.